L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1586 - VENDREDI 10 JUILLET 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

PASCALE REDOUTÉ
4, Rue des Fours - 21210 Saulieu
03 80 64 18 58 - pascale.redoute@allianz.fr



Orias: 07005726
Votre assureur gère vos dossiers de A à Z
Allianz

Territoires

Ces communes où les agriculteurs sont très présents



Des agriculteurs de moins en moins présents dans nos campagnes ? Pas si sûr, comme le montre notre article, cette semaine, consacré, à deux communes de Côte-d'Or (Thoisy-le-Désert et Molinot). Dans ces deux villages, on trouve près de vingt exploitations agricoles qui sont autant de témoins d'une belle vitalité territoriale. Parcourez avec nous ce «*trombinoscope*» d'un genre particulier. *Page 04*

Un nouveau président pour la FRSEA

Christophe Chambon, agriculteur dans le Doubs, a succédé, le 6 juillet, à Frédéric Perrot, aux manettes de la fédération régionale. *Page 13*

Côte d'Or

› Productions végétales

Semer avec des drones



Nièvre

› Circuits courts

Bilan d'après confinement



Yonne

› Viticulture

L'intérêt des stations météo



Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ



Le PRO de la tôle
Tôles couvertures - Tôle bardage - Tôle imitation tuile
Fer - Grillage - Panneaux de clôture - Cuve - Remorque
Panneaux sandwichs



BECKER Frères
58310 ARQUIAN 03 86 39 70 94 sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY 03 86 20 19 66 becker.freres@orange.fr
Retrouvez nos produits sur notre site www.beckerfreres.com

Sommaire

Côte d'Or
04 • Communes rurales : Des fermes et des hommes
05 • Grandes cultures : En «plaine» moisson
06 • Enseignement agricole : Le bac dans la poche

Nièvre
07 • Circuits courts : La bonne santé des magasins de producteurs
08 • Installation : Le renouveau du centre équestre de Château-Chinon
09 • Enseignement : Pourquoi pas l'alternance ?

Yonne
10 • Moissons : Petit tour d'horizon après trois semaines de récolte
11 • Viticulture : Des stations météo pour faciliter la tâche des vignerons
12 • Sangliers : Une réunion locale pour trouver des solutions

Région - France Monde
13 • Syndicalisme : Christophe Chambon, nouveau président de la FRSEA
14 • Technologie : Agrilocal fait confiance à une entreprise de Côte-d'Or
15 • Soutien : L'outil régional de promotion des produits locaux
16 • Syndicalisme : Christiane Lambert réélue présidente de la FNSEA
17 • Interview : «*Les Chambres d'agriculture sont indispensables*»

Filières
18 • Élevage Chronique ovine : Des dérobées pour finir les agneaux

Infos Services
19 • Machinisme : La primeure de la nouvelle coupe John Deere aux établissements Giacomel
20 • Analyses et tendances
21-22 • Petites annonces
23-26 • Annonces légales
27 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Produits locaux

«Un beau chantier à conduire»

La relance de l'économie en Bourgogne Franche-Comté, l'agriculture doit y prendre toute sa place. Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, vient de le rappeler.


Christian Decerle, le 3 juillet, à la CCI de Dijon.

Christian Decerle, président de la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, était dans les locaux de la Chambre de commerce et d'industrie le 3 juillet à Dijon. Le responsable agricole participait à une conférence de presse dédiée à la relance de l'économie après l'épisode -certes non terminé- du coronavirus. Le Saône-et-loirien s'est félicité que soient réunies l'ensemble des forces économiques de la région, dans l'objectif commun de «*repartir de l'avant*» : «*même si nos métiers sont très différents, cette crise sanitaire nous a rappelé que nos professions sont interactives. Nous avons tous à apprendre les uns des autres*».

Promotion et labellisation

Christian Decerle souhaite profiter de cette relance de l'économie pour «*conserver*» ce qui a été favorable au monde agricole ces derniers mois. Notamment l'engouement autour des produits locaux : «*un regard nouveau a été porté sur notre secteur professionnel durant cette période si particulière. Nous devons travailler avec l'idée de maintenir du mieux possible ce dynamisme pour l'approvisionnement local. La montée en gamme et l'organisation autour de la plateforme numérique J'veux du local (voir aussi page 15 de ce numéro) est intéressante et permet d'entretenir et de développer les liens entre les producteurs et les consommateurs. Je salue ici la volonté du Conseil régional de soutenir cette plateforme et de promouvoir ce dispositif. Le deuxième chantier sur lequel nous travaillons, cette fois-ci avec la Chambre des métiers et la CCI, s'articule autour d'une labellisation des distributeurs qui mettront en avant les produits locaux. Cette nouveauté sera accompagnée d'une juste rémunération pour le producteur*». L'origine locale doit être privilégiée «*à chaque fois que cela est possible*», souligne le président de la Chambre régionale d'agriculture : «*nous avons beaucoup parlé, ces derniers mois, de la reconquête de notre indépendance et de notre souveraineté. Il nous appartient aujourd'hui de faire perdurer cet état d'esprit. Ces rebonds de patriotisme et de civisme doivent privilégier notre économie, nos emplois, notre proximité... Il y a là un beau chantier à conduire tous ensemble*».

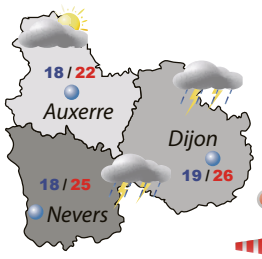
AG



la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

Vendredi 10 Juillet

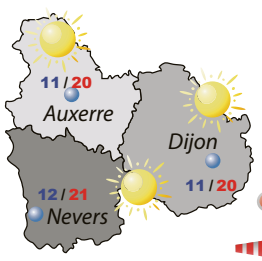


Instable
Quelques orages et de timides éclaircies localement. Les vents seront modérés.

T° mini : 17 à 19°C
T° maxi : 20 à 23°C
Vents : Ouest 20 km/h

Saint Ulric
Soleil : 06h01 - 21h52
Lune : 00h39 - 11h29

Samedi 11 Juillet



Ensoleillé
Ce samedi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les vents resteront modérés.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 18 à 21°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

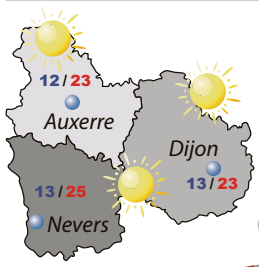
Saint Benoît
Soleil : 06h02 - 21h52
Lune : 00h59 - 12h34

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 12 Juillet



Agréable
Le soleil brillera généreusement tout au long de la journée.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 21 à 24°C
Vents : Est 20 km/h

Saint Olivier
Soleil : 06h03 - 21h51
Lune : 01h17 - 13h38

Prévisions à 7 jours

Lundi 13 Juillet au Mercredi 15 Juillet
Le soleil sera bien présent au cours de cette période.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 12 à 14°C — T° maxi : 26 à 28°C

Du Jeudi 16 Juillet au Dimanche 19 Juillet
Quelques passages nuageux et de belles éclaircies en perspective.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 14 à 16°C — T° maxi : 27 à 29°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Remaniement

Julien Denormandie, nouveau ministre de l'Agriculture


Ministère de l'Agriculture

Julien Denormandie peut revendiquer une formation d'ingénieur agronome.

Le remplaçant de Didier Guillaume a pris ses fonctions le 7 juillet. Ses premiers actes seront scrutés avec attention par les organisations professionnelles.

Aquelques jours près, Didier Guillaume n'aura pas eu le temps de finaliser sa réforme de la gestion des risques agricoles. Alors qu'il devait s'exprimer mi-juillet sur ce dossier qu'il porte de longue date, le Premier ministre lui a finalement trouvé un remplaçant, ce 6 juillet.

C'est Julien Denormandie qui a été nommé au poste de ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Né en 1980, Julien Denormandie est un ingénieur agronome (AgroParisTech) et un haut fonctionnaire rattaché au corps des Eaux et Forêts (Ipef), ce qui n'avait plus été le cas d'un ministre de l'Agriculture depuis le mandat de Pierre Méhaignerie (1977-1981). Il était jusqu'ici ministre en charge de la Ville et du Logement, et auparavant secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires. Proche d'Emmanuel Macron, il a été son directeur adjoint de cabinet lorsqu'il était ministre de l'Economie, et l'un des principaux artisans de sa campagne à l'élection présidentielle. Autre changement notable de ce remaniement : la députée LREM Barbara Pompili a été nommée ministre de la Transition écologique. Elue dans la Somme depuis 2012, cette ancienne d'Europe Ecologie Les Verts (EELV) a été une fervente opposante au projet de Ferme des 1 000 vaches dans son département. De 2016 à 2017, elle fut brièvement secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, sous la présidence de François Hollande. Pas de fusion ministérielle donc ; la rue de Varenne n'a pas été rattachée à l'Ecologie ou à l'Economie, comme le craignait la FNSEA.

«Connaissance des dossiers agricoles»

Lors de la passation des pouvoirs avec Didier Guillaume, le 7 juillet, Julien Denormandie s'est affiché dans la continuité de son prédécesseur. Néanmoins, l'ex-ministre de l'Agriculture n'a pas caché sa surprise d'avoir été démis de ses fonctions et a mis en avant la dureté du jeu politique. Mais, a-t-il précisé, *«les cimetières sont pleins de gens irremplaçables»*. Et d'enchaîner par l'éloge de son successeur, de *«ses qualités humaines, professionnelles, sa connaissance des dossiers agricoles et de la forêt»*.

Pour son premier discours, Julien Denormandie n'a pas donné signe de redirection particulière. *«Je serai le ministre des agriculteurs, à leurs côtés, fier de leur travail que je connais bien, je serai également le ministre d'une alimentation française durable, accessible à tous»*, a conclu le nouveau ministre de l'Agriculture. Il a plaidé pour *«renforcer à l'échelle européenne notre souveraineté»*, et affiché sa détermination pour que *«l'agriculture et l'alimentation soient des éléments importants du plan de relance»*. S'affichant en homme de dialogue, il a annoncé qu'il recevra *«dans les prochains jours»* syndicats et organisations professionnelles. Cette nomination a suscité plusieurs réactions, notamment de la FNSEA (voir page 16 de ce même numéro) mais aussi de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA). Son président, Sébastien Windsor, souhaite un ministre *«à l'écoute»* et qui *«accompagne les transitions»* auxquelles sont confrontées les agriculteurs. Il demande *«une politique plus incitative et moins coercitive, une politique d'accompagnement des agriculteurs dans le changement»*. Et de mettre en avant les propositions faites ces derniers mois par son réseau, au travers du plan stratégique des Chambres d'agriculture pour 2025, ou du plan de relance. De leur côté, les JA se félicitent de la nomination de Julien Denormandie, et l'appellent à placer les thèmes suivants à l'agenda politique : la résilience de l'agriculture, le renouvellement des générations et une *«politique alimentaire européenne et internationale cohérente»*. Ils lui demandent aussi de ne pas abandonner le projet de loi foncière, dans l'objectif *«de faciliter l'accès des terres aux jeunes et de réguler les transactions foncières»*.

ACTUAGRI

Commercialisation

Les marchés, un rôle essentiel dans la crise sanitaire

Dans un communiqué diffusé le 7 juillet, la Fédération française des marchés de bétail à vif (FMBV) rappelle le rôle essentiel que ces structures ont assumé pendant le confinement. Leur importance, vis-à-vis des éleveurs et des négociants, se trouve ainsi renforcée.

Fin mars-début avril, alors que la France était plongée au plus fort de la crise sanitaire qui l'a poussé à se confiner, les marchés de bétail à vif ont accusé une baisse d'activité de 75%. Ils ont été jusqu'à 19 à devoir fermer leurs portes. Au global, sur 14 semaines, la perte sur les effectifs a été de 30%. Voilà ce que rappelle la Fédération française des marchés de bétail à vif (FMBV) dans un communiqué diffusé le 7 juillet. Elle y souligne que *«Sur les prix, on note une baisse de 10 cts du broutard charolais sur 14 semaines entre 2019 et 2020 alors que cette baisse n'était que de 2 cts sur les mêmes semaines entre 2018 et 2019. Le marché italien tient tant bien que mal et montre des signes de difficulté tandis que la situation du marché espagnol est catastrophique : peu de clients pour cette destination se manifestent et l'ambiance est morose. Sur les vaches charolaises, la baisse sur cette même période est de 4 cts alors qu'on avait constaté une augmentation des prix de 9 cts entre 2018 et 2019. Sur les semaines 24 et 25 (entre le 8 et le 20 juin), on constate une hausse de 15 et 19 cts du prix moyen, laissant présager un avenir plus clément. Sur l'agneau, outre la baisse enregistrée au moment de Pâques, on ne note pas d'impact de la crise sur les prix»*.

«Repères de prix fiables»

La FMBV indique également que, dans le contexte de confinement *«les marchés ont déployé toutes les mesures nécessaires afin de maintenir leur activité tout en assurant la protection de leurs salariés et de leurs opérateurs (…) Certains ont décidé de fermer leurs portes mais un grand nombre d'entre eux se sont maintenus ouverts pour assurer l'écoulement des animaux, l'approvisionnement des outils de la filière et l'information sur les prix aux éleveurs et opérateurs de la filière. Les marchés qui se sont maintenus ouverts ont reçu de nombreuses sollicitations des professionnels, des syndicats voire des institutions politiques locales pour se maintenir et assurer la continuité de publication des cotations. Ceux qui ont fermé ont connu également ces mêmes sollicitations pour réouvrir. Cela démontre l'intérêt que revêtent les cotations de marché, intérêt incontestable en période de crise comme celle que nous avons vécue. Dans ces périodes charnière difficiles pour tous, les éleveurs et les négociants ont besoin plus que jamais des cotations de marché, repères de prix fiables dans la filière»*. En conclusion, pour la fédération, *«Les marchés restent des baromètres pour la filière et des repères incontestables pour la fixation des prix à l'amont ; cette crise le démontre et le confirme»*.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

Communes rurales

Des fermes et des hommes

Certains villages de Côte-d'Or comptent un nombre important d'exploitations agricoles. C'est notamment le cas de Thoisy-le-Désert et Molinot.



De moins en moins d'agriculteurs dans nos campagnes ? Ce n'est pas toujours le cas, du moins pas à Thoisy-le-Désert ni Molinot. L'agriculture a vraiment fière allure dans ces deux communes où l'élevage allaitant est roi. Thoisy, pour commencer, compte 216 habitants et la bagatelle de neuf exploitations agricoles. L'ensemble des fermes comptabilise près de 1 000 vaches allaitantes (955 exactement) et même 2 650 bovins de toutes les catégories, quand ces derniers sont tous réunis. La quantité n'altère pas la qualité : deux animaux de cette commune ont déjà flambé ces dernières années dans deux stations d'évaluation avec un charolais vendu plus de 20 000 euros en 2019 à Jalogny (Saône-et-Loire) et un jeune reproducteur limousin parti pour 17 400 euros en 2015 à Lanaud, en Haute-Vienne.

La SAU totale des neuf exploitations de Thoisy approche les 2 000 ha (1927 pour être précis, en incluant des parcelles exploitées sur des communes limitrophes). Pas moins de 1 370 ha de cette surface sont dédiés à l'herbe. Le dynamisme agricole est certain et risque de durer : six jeunes de 15 à 25 ans envisageraient en effet de s'installer.

Près de Nolay, Molinot fait encore mieux ! Avec seulement 150 habitants, ce petit village fort sympathique lui aussi recense dix exploitations. Le nombre de vaches allaitantes dépasse cette fois-ci le millier, et largement (1160). Il y a donc, en moyenne, 7,7 vaches par habitant à Molinot (contre 4,4 à Thoisy). Le nombre cumulé de bovins est proche des 3 000 unités (2910 exactement) en comptant là aussi l'ensemble des catégories présentes sur la ferme en une année. La SAU totale dépasse la barre des 2000 ha (2150, en comptabilisant les terres exploitées à l'extérieur). Il fait vraiment *«très vert»* à Molinot, hors période de sécheresse, puisque la part d'herbe s'élève à 1850 ha. Merci aux éleveurs des deux communes, tous très accueillants et passionnés par leur métier, d'avoir accepté de *«poser»* en photo, pour cette belle image de l'agriculture côte-d'orienne.






Olivier et Thomas Fagotet


Gilles Morel.


Denis Mimeur, en Gaec avec son frère Laurent.


Pascal Gagnepain, avec son fils Jérémy.


Sylvain Boussard.


Thibault Boussard.


Nicolas Fraichot.


Benoît Mimeur.


Patrice Fagotet et Loïc Smolorz, son salarié.


Damien Barberet.


Nicolas Bouillot.


Denis Poulleau, en Gaec avec Joseph, son frère.

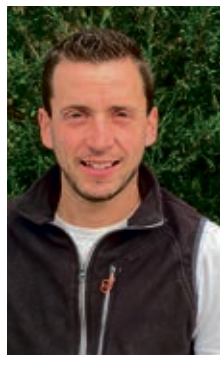

Anthony et Isabelle Clair.


Jean-Marc Girard.



Ludovic Roy.


Alexis Boussard, en Gaec avec son père, Jean-Luc.


Jocelyn Poulleau.


Martial Dedienne.

Grandes cultures

En «plaine» moisson

Un jeune agriculteur de la plaine dijonnaise présente ses productions végétales : ses cultures actuellement récoltées et celles qui le seront plus tard, dans la saison.



Le maïs semence, culture à forte valeur ajoutée, est cultivé pour la sixième année consécutive.



Vianney Thivant dans un de ses champs de moutarde, sans doute récolté en début de semaine.

La moisson a débuté le 22 juin à la SCEA Thivant, à Aiserey. L'exploitation comptant 200 ha de grandes cultures a fauché sa trentaine d'hectares d'orges d'hiver en variétés Étincel et Hirondella avec un rendement moyen supérieur à 80q/ha. En plus de la quantité, la qualité est aussi au rendez-vous avec un calibrage à 90% et un taux de protéines de 10%. *«Cette année, avec la forte pression d'insectes que nous avons eue à l'automne, il ne fallait surtout pas se passer des insecticides»*, fait remarquer Vianney Thivant. Ce jeune homme de 25 ans, en cours d'installation sur la ferme familiale, observe que les *«bouts de parcelles»* non traités n'ont pas donné le moindre épi ou presque: *«la différence avec le reste du champ était vraiment impressionnante. Les orges non traitées ont été sévèrement impactées par la jaunisse nanisante, cette maladie ne pardonne rien»*.

Moutarde et blé en attente

Après quatre journées de batteuse, Vianney Thivant et son père Jean-Marie ont attendu un petit moment avant de repartir moissonner. Leurs parcelles de moutarde n'étaient d'ailleurs pas encore parfaitement mûres le 2 juillet : *«nous pensions y aller cet après-midi. Mais après plusieurs analyses, il faudra attendre encore un peu»*, notait le Côte-d'orien arrivé sur l'exploitation en début d'année 2019. Celui-ci préférait ne pas se prononcer sur le futur niveau de la récolte : *«il est difficile de l'estimer aujourd'hui même si, d'apparence, les plantes sont plutôt belles. Nous avons fait un test Berlèse en analysant vingt pieds de moutarde dans cinq parcelles. Entre 16 et 56 larves d'altises ont été observées, elles sont bien présentes dans le secteur. Et de plus en plus chaque année, c'est inquiétant... Nous sommes intervenus dans les champs quand cela était nécessaire mais le potentiel a peut-être été impacté. À noter que, cette année, contrairement aux grosses altises, les méligèthes ont été un peu moins nombreuses, c'est déjà un bon point»*. Les blés de la SCEA Thivant, en variétés Goncourt, Amstrong, Montecarlo, Oregrain et Absalon, devaient être fauchés dans la foulée, vraisemblablement ces tout derniers jours. Une certaine hétérogénéité de rendements était attendue : *«les cultures sur les veines de sables ont souffert du sec de mars et avril, les parcelles sont très claires et nous voyons même à travers... C'est en revanche plus prometteur dans les terres plus profondes : le blé a beaucoup mieux résisté et comme un peu partout, le remplissage des grains s'est effectué dans de bonnes conditions»*.

Bientôt la mi-temps

Jean-Marie et Vianney Thivant reprendront du service dans plusieurs semaines, notamment dans leurs parcelles d'oignons, qui font face à une importante pression de mildiou : *«il est vraiment difficile de contenir cette maladie. L'humidité, cumulée aux douces températures, a été favorable à son apparition et son développement. La récolte devrait avoir lieu autour du 10 août, le potentiel est d'ores et déjà impacté. En ce moment, les oignons ont d'importants besoins en eau, nous sommes dans une période charnière. C'est pourquoi nous irriguons en espérant que les restrictions d'usage arriveront le plus tard possible»*. Vianney Thivant est aussi très attentif au développement de son maïs semence, cultivé sur 13 ha : *«Le champ concerné a lui aussi besoin d'eau, l'irrigation est également de rigueur et c'est encore l'occasion de rappeler la nécessité de pouvoir irriguer ce type de culture. Il y a toute une filière derrière le maïs semence, et beaucoup d'emplois à la clé»*. L'épuration a été effectuée récemment, avec l'aide du groupement d'employeurs AgriRessources 21 : *«nous faisons appel à lui lors de chaque campagne. Une douzaine de personnes ont été mises à disposition au moment où il le fallait, c'est très pratique. Du maïs semence, cela fait six ans que nous en faisons, il s'agit d'une culture à forte valeur ajoutée, qui valorise très bien l'irrigation sur la ferme. L'aspect social est aussi très important: cette culture monopolise beaucoup de travailleurs»*. La SCEA Thivant compte également du tournesol, du soja et du sorgho sur son assolement.

AG

Sécheresse

Un renforcement des mesures de restriction

Les services de l'État ont réuni, le 1er juillet, la cellule départementale de veille pour la sécheresse composée notamment de représentants des collectivités, de la profession agricole, de la fédération de pêche et de la protection des milieux aquatiques et des commissions locales de l'eau.
Le suivi hydrologique, réalisé en continu par les services de l'État, a mis en évidence une aggravation de la situation qui se traduit par le franchissement des seuils d'alerte sur 9 des 18 bassins versants du département.

La situation est la suivante :
- seuil d'alerte: Bèze-Albane, Tille aval - Norges et Bièvre
- seuil d'alerte renforcée : Tille amont, Serein- Romanée, Armançon-Brenne, Laigne-Petite Laigne, Seine et Ource-Aube.

Dans ce contexte, le Préfet a signé un arrêté préfectoral de constat de franchissement de seuils applicable le 6 juillet.

Sur ces bassins, des mesures de restriction d'usage pour les activités agricoles, industrielles ou les golfs sont donc mises en place et renforcées dans les bassins en alerte renforcée. L'irrigation agricole est interdite aux heures les plus chaudes de la journée mais reste possible de 17h00 à 12h00 en semaine.

Un tableau explicitant les mesures s'appliquant pour les professionnels et les collectivités locales est accessible sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : http://www.cote-dor.gouv.fr/gestion-de-l-etiage- r1409.html

Les mesures de restrictions générales déjà en vigueur qui intéressent principalement les particuliers et les collectivités sont maintenues en place sur l'ensemble du département. Elles ont pour objectifs essentiels de garantir l'alimentation en eau potable des populations et de préserver le débit des cours d'eau.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Récoltes
L'enquête est lancée

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or recueille, comme chaque année, les résultats des moissons dans les différentes zones du département. Les agriculteurs qui souhaitent participer à cette enquête peuvent se procurer un formulaire sur www.cote-dor.chambagri.fr ou le demander à Pauline Allard, conseillère grandes cultures (03 80 91 06 76, 06 08 72 15 30, pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr). La démarche est simple et s'intéresse à toutes les productions végétales. Le rendement, la date de semis, les variétés, la profondeur des sols, les amendements organiques et le nombre de fongicides peuvent être renseignés. Exactement 684 réponses avaient été enregistrées lors de l'enquête 2019, pour une étude portant sur un total de près de 12 000 hectares.



Rendez-vous

Le local à la fête



La communauté de communes Mirebellois et Fontenois, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, organise un marché de producteurs locaux et artisans de bouche mardi 14 juillet à Bèze. Le rendez-vous est donné de 8h à 13h dans le cadre bucolique et champêtre du Parc de la Cure. Cet événement permettra aux visiteurs de découvrir et soutenir les producteurs locaux : ces derniers viendront avec des vins, des bières, des fromages, du miel, des biscuits aux farines atypiques ou encore des spécialités de canard...
La visite du nouveau verger conservatoire du Parc de la Cure sera également proposée avec sa culture de houblon, son potager à base de plants de l'ESAT de Bézouotte, ses rosiers et autres arbustes en provenance des Pépinières Dima.

Enseignement agricole

Le bac dans la poche

Les résultats des différents examens tombent depuis plusieurs jours. Zoom à la MFR de Quétigny.

Année particulière ou pas, le bac reste le bac. Le décrocher valide une étape supplémentaire dans la vie de chaque étudiant. À la maison familiale rurale de Quétigny, les résultats ont été proclamés le 25 juin en fin de journée. Dans la classe de bac pro *«Conduite et gestion de l'exploitation agricole»*, le *«major»* se nomme Thomas Gibassier. Ce jeune homme de 19 ans originaire de Vieilmoulin, petit village près de Sombernon, décroche la mention bien avec la note finale de 14,5 sur 20. *«Ça fait vraiment plaisir!»*, confie l'apprenti depuis plusieurs mois au Gaec Changarnier, à Montmoyen.

En toute discrétion

Thomas Gibassier n'a pas eu la joie de fêter l'évènement avec ses camarades de classe : *«cette fin d'année est très spéciale. Dans un premier temps, il n'y a pas eu les épreuves terminales habituelles. Avec le coronavirus, les notes du bac se sont basées sur nos résultats du cycle de formation, dans le cadre du contrôle continu. Ceux qui ont bien travaillé ont été logiquement récompensés. Aussi, contrairement à d'habitude, les étudiants ne se sont pas réunis à la MFR pour consulter le traditionnel tableau des résultats, chacun s'est connecté à internet pour savoir s'il était reçu ou non... C'est un peu bizarre mais c'est comme ça. Nous sommes nombreux à faire les moissons en ce moment, je suis persuadé qu'une fois les récoltes terminées, nous nous retrouverons tous ensemble pour fêter ça !»*

Cap sur le BTS

Thomas Gibassier poursuivra ses études dans le même établissement à la rentrée : *«je vais continuer mon parcours avec un BTS Acse, dans le but d'acquérir des bases solides en comptabilité et gestion. Cette formation sera proposée pour la toute première fois par la MFR de Quétigny, plusieurs apprentis de ma classe de Terminale font comme moi. Ce BTS est une suite logique pour nous tous. Si la MFR n'avait pas proposé ce BTS, je pense que je me serai inscrit dans une autre école. C'est encore mieux de rester ici !»* Non issu du monde agricole, le jeune Côte-d'Orien a toujours été passionné par ce milieu et compte bien y rester : *«mon oncle est exploitant, je pense que ça a beaucoup joué dans mon orientation. Plus tard, après mes études, je souhaiterais m'installer sur une ferme, si possible en polyculture-élevage, ou bien travailler dans le para-agricole»*.

Un carton plein

Aurélie Sirot, formatrice, indique que sept autres apprentis de Terminale CGEA ont obtenu la mention assez bien, pour un taux de réussite de 85% : *«une dizaine de bacheliers se sont déjà inscrits vers notre nouveau BTS, dont l'ouverture est permise dans le cadre de la réforme de l'apprentissage. Cette nouvelle formation nous permet d'avoir une filière complète, de la classe de quatrième au BTS»*. À noter que les classes des Bepa, bac STAV et BTSA DATR de l'établissement ont toutes les trois obtenu un taux de réussite de 100% dans leurs examens respectifs !

AG



Thomas Gibassier a obtenu les meilleures notes de sa classe de Terminale CGEA.

Nouvelles technologies

Des drones pour semer

La Chambre d'agriculture vient d'organiser une formation très innovante dans le Châtillonnais.



On n'arrête plus le progrès : les drones sont en capacité de semer des graines, d'appliquer des produits liquides de bio-contrôle et d'épandre des auxiliaires de lutte biologique au milieu de parcelles. Mardi 23 juin, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a réuni quatorze exploitants sur cette thématique. *«La matinée s'est consacrée à la présentation technique du drone et ses différentes utilisations, en particulier celle de pouvoir semer des petites graines. L'après-midi, nous nous sommes rendus sur cinq parcelles situées à Aisey-sur-Seine, Chemin d'Aisey et Coulmier-le-Sec pour semer plusieurs bandes de couverts et réaliser des essais »*, indique Pauline Allard, conseillère grandes cultures. Du colza a été semé dans du maïs et dans du blé, de la luzerne -avec parfois du trèfle violet- l'a été dans du blé et de l'orge de printemps. Une demi-journée supplémentaire est prévue le 10 septembre pour évaluer les résultats. Cette formation intitulée *« semis de petites graines avec des drones»* s'est déroulée avec la société Ovalie Innovation basée à Auch, dans le département du Gers.

AG



Ce rendez-vous s'est intéressé au semis de petites graines dans des couverts végétaux.

Témoignage

**Fabrice Chamereau, exploitant agricole à Aisey-sur-Seine, participait à cette formation : «*J'avais déjà vu des vidéos sur internet qui montraient certaines pratiques de ce type, en Chine. Là-bas, ils utilisent des drones pour accéder facilement aux parcelles, notamment dans le riz. En France, les drones sont déjà utilisés dans le Sud-ouest pour traiter les maïs contre la pyrale, cela permet d'apporter facilement des trichogrammes. Cette formation a été intéressante, un essai a notamment été réalisé chez moi avec du colza, semé dans un couvert. Avec nos problèmes de grosses altises, l'idée est de le semer encore plus tôt, avant la récolte, afin d'augmenter les chances d'avoir un colza bien développé avant l'hiver. Nous évaluerons les premiers résultats en septembre. Cette technique devrait se démocratiser un jour ou l'autre dans notre département mais aujourd'hui, les tarifs sont inabordables puisque le drone coûte 50 000 euros. Son utilisation passera sans doute par un collectif d'agriculteurs, un groupement, une coopérative...»*

Circuits cours

La bonne santé des magasins de producteurs

C'est l'un des secteurs qui n'a pas été impacté par la crise sanitaire. Les magasins de producteurs du département affichent des résultats quasiment historiques en sortie de confinement. C'est le cas notamment des Halles de Loire à la Charité-sur-Loire et de Secrets de Paysans à Coulanges-les-Nevers. Nous sommes revenus avec eux sur cette période particulière. Reportages.

C'est une période qui va rentrer dans les annales. Les magasins de producteurs n'ont jamais aussi bien fonctionné qu'en ce moment. Encouragé par l'engouement du circuit court et le confinement qui a permis à de nombreux consommateurs de découvrir ce système d'alimentation. Stéphane Leclerc, gérant des Halles de Loire à la Charité-sur-Loire ne s'attendait pas à un tel engouement : « *C'était un peu la folie. Dès le lendemain de l'annonce du confinement, nous avons vu arriver une vague de clients que l'on n'avait pas anticipée ni même imaginée. J'ai eu tellement de monde que les gens ont été obligés de se garer dans la rue*» explique-t-il avec le sourire. « *Ce succès s'explique d'une part la peur des consommateurs de se rendre dans les grandes surfaces. Ils ont été sans doute rassurés de trouver chez nous des produits locaux de qualité. Le battage médiatique autour du circuit court a également été un accélérateur. Sans doute que des clients ne seraient jamais venus sans cette communication. Il faut dire aussi que nous avons répondu présent sur des produits qui se sont retrouvés en rupture de stock dans les grandes surfaces comme les œufs et la farine. J'ai même dû freiner un peu sur les ventes d'œufs car les poules ne pouvaient pas pondre deux fois plus*» ajoute-t-il. Aux Halles de Loire, la philosophie est simple : proposer des produits de qualité qui soient issus de la filière locale au maximum. Fort de ce succès, le gérant a enregistré une augmentation de 40% du volume de ses ventes sur la période mars et avril comparativement à la même période en 2019. « *Globalement la moyenne est de +20 %, ce qui est une très bonne chose* » estime-t-il.

Un bon réseau de producteurs

Pour satisfaire ces clients, Stéphane Leclerc peut compter sur un réseau d'environ quatre-vingts producteurs : « *La constitution de ce carnet d'adresses a été un gros challenge pour moi au démarrage du magasin il y a maintenant quatre ans. Car travailler en local c'est bien, mais encore faut-il trouver des producteurs qui soient capables de fournir régulièrement un produit qualitatif dans un bon rapport qualité-prix. Mon but n'est pas de faire du luxe en sortant par exemple une salade extraordinaire à trois euros. Je ne suis pas dans le XVIème arrondissement de Paris. Je m'autorise à travailler dans un rayon de 80km autour de la Charité. J'ai également des producteurs du sud de la France qui me remontent des produits comme la tomate que je ne peux pas trouver en début de saison localement. Pour le reste c'est-à-dire la banane notamment, je me fournis à Rungis. En faisant ainsi, je fidélise ma clientèle. Les magasins de producteurs sont un bon concept mais je considère qu'il n'est pas obligatoire d'avoir des produits 100% locaux c'est de toute manière impossible en raison de la saisonnalité des produits. Par ailleurs, si je fais patienter le client en raison de problèmes d'approvisionnement, il ne reviendra plus. Alors autant élargir son secteur* » explique-t-il. Désormais, Stéphane Leclerc envisage la suite de la saison avec sérénité : « *Notre avenir va dépendre de la reprise économique du pays. Néanmoins, je ne pense pas que l'économie va s'effondrer. Ce qui peut s'envisager, c'est d'avoir des parisiens qui viennent s'installer en télétravail dans le secteur. Quoi qu'il en soit, ce confinement aura eu le mérite de montrer que l'on existe. Nous verrons bien ce que la suite nous réserve* » conclut Stéphane Leclerc.



Stéphane Leclerc entouré d'Hélène Léger et Floriane Martin, ses deux salariées

« C'était inespéré »

Le confinement a également été une aubaine pour le magasin de producteurs Secrets de Paysan. L'établissement géré par seize associés n'avait jamais connu une telle affluence. « *Nous avions mis en place un drive et un système de livraison qui a vraiment eu un très bon succès. Certains clients nous ont même demandé à être livrés sans nous connaître auparavant. Pour les deux services, nous étions à environ quinze commandes par semaine* » explique Marie-Laure Malinowki, l'une des deux vendeuses du magasin. « *Nous avons tellement été pris de court qu'il a fallu s'organiser vite pour faire face à notre devoir de nourrir les consommateurs, sans penser une seconde au potentiel de chiffres d'affaires que l'on pouvait réaliser. Je tiens à remercier les salariées du magasin qui auraient très bien pu exercer leur droit de retrait du fait qu'elles sont maman d'enfants en bas âge. Mais elles se sont mobilisées et il faut les remercier*» explique à son tour Alain Pougner, éleveur de porc fermier d'Auvergne à Saint-Pournin-sur-Sioule dans l'Allier. Entre mars et mai, le magasin a enregistré une augmentation des ventes de 24 à 36% par rapport à la même période l'année dernière. Il en va de même avec le nombre de nouveaux clients qui a grimpé de 7% en mars jusqu'à 30% en mai. Et la tendance du mois de juin est également très bonne car au 25 juin, les ventes sont déjà supérieures de 30% et le magasin capte encore 18% de nouveaux clients. « *Ces derniers apprécient de pouvoir trouver des légumes frais proches de chez eux. C'est d'ailleurs un de nos produits d'appel. Je ne suis pas certaine que nous aurions eu le même niveau de ventes sans ces légumes. L'avantage, c'est que le producteur habite à Nevers, le réapprovisionnement est facile* » estime Marie-Laure Malinowki. « *Aujourd'hui, les choses se sont calmées et c'est mieux ainsi car les producteurs associés n'auraient pas pu tenir ce rythme effréné. J'estime que nous avons pu garder un tiers des nouveaux clients après le déconfinement. En tous les cas après neuf ans d'existence, cette croissance du magasin était inespérée, et elle nous encourage à continuer*» conclut Alain Pougner.

THÉOPHILE MERCIER

Main d'oeuvre

Groupement d'employeurs, un dispositif adapté

En cette période de forte activité, pensez au Groupement d'employeurs agri'rural 58 pour embaucher votre salarié en saisonnier et pourquoi pas un peu plus ?

Afin de concilier flexibilité des entreprises et sécurité des salariés, le Groupement d'employeurs permet de créer des emplois stables, à plein temps, à partir de bouts d'emplois saisonniers ou à temps partiel. Le salarié est employé par le groupement dont il dépend juridiquement, mais il réalise son travail auprès de deux, voire trois entreprises adhérentes ou plus, selon un principe de temps partagé. En zone rurale le maintien de l'emploi est la condition essentielle de la vitalité du territoire. Le groupement d'employeurs est un moyen de pérenniser l'emploi dans les petites entreprises. Dispositif issu du monde agricole, il permet aux petites entreprises de trouver et fidéliser des salariés, qu'elles ne pourraient à elles seules embaucher à temps plein. Le Groupement d'employeurs départemental (Ged) Agri'Rural est une association loi 1901, dont les adhérents sont en majorité, des agriculteurs. Elle a pour objet de mettre à disposition de ses adhérents des salariés avec lesquels elle a conclu un contrat de travail. Ainsi les salariés auront à intervenir chez différents adhérents, mais n'auront qu'un seul interlocuteur, le Ged, pour les formalités administratives. Les adhérents, bien qu'étant déchargés de ces formalités, restent responsables en tant que donneur d'ordre sur l'exploitation. Pour adhérer au Ged Agri'rural 58 une cotisation annuelle de 50€ est demandée, pour ce qui est des tarifs, ceux-ci varient en fonction de la rémunération du salarié. Le Ged agricole et rural est un outil essentiel dans les territoires ruraux. Il apporte une réponse aux agriculteurs pour leurs besoins de main-d'œuvre, tout en leur facilitant les formalités liées au recrutement et à l'embauche. Il permet d'offrir des emplois pérennes ainsi qu'un parcours qualifiant et des formations aux demandeurs d'emploi d'un territoire. Enfin, il assure la dynamisation d'un territoire par le développement ou le maintien d'activités économiques facilitant l'implantation de la population active.

N'hésitez pas à contacter l'animatrice pour demander votre devis au 06.69.28.33.90 ou par mail à gedagrirural@gmail.com. Notre équipe se tient à votre disposition.

AMANDINE BEAUDOIN
ANIMATRICE DU GROUPEMENT D'EMPLOYEUR DÉPARTEMENTAL AGRI'RURAL NIÈVRE

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Installation

Le renouveau du centre équestre de Château-Chinon

Aurélie Perruchot a repris depuis le 26 février le centre équestre de Château-Chinon. La jeune femme qui cherchait à s'installer depuis plusieurs années concrétise enfin son projet professionnel.



Aurélie Perruchot souhaitait depuis longtemps concrétiser son projet profesionnel dans le secteur équin



Aurèlie Perruchot travaille ses chevaux en cours, son centre est donc considéré comme une entreprise agricole

Elle a enfin concrétisé son projet. À 30 ans Aurélie Perruchot est devenue le 26 février dernier la gérante du centre équestre de Château-Chinon. Un projet d'installation qui ne date pas d'hier, nous vous l'avions d'ailleurs présenté à l'occasion des poulinages en mai 2019. À l'époque la jeune femme était intégrée à l'exploitation de son père. *«Il y avait urgence à trouver des terres et un projet viable car mon père partant à la retraite mes chevaux risquaient d'être vendus si je n'avais pas de dossier solide»* explique Aurélie Perruchot. Une installation qui s'est faite avec la DJA à hauteur de 46 000 euros. *«Je ne m'attendais pas à obtenir autant mais j'ai été bien conseillée à la Chambre d'agriculture qui m'a aidé à monter le dossier. Sachant que je suis en zone montagne, que je peux atteindre les objectifs de la DJA en seulement trois ans et que j'ai un investissement de moins de 350 000 euros, je rentre dans la tranche la plus aidée. Normalement, je suis installée avec le statut hors-cadre familial, mais comme je reprends les terres de mon père, ce statut disparaît. Je suis donc installée d'abord en élevage et ensuite en centre équestre. Par ailleurs, j'apporte de la plus-value car je travaille mes chevaux en cours. Au même titre qu'un bovin que l'on engraisse, à partir du moment où l'on apporte un service supplémentaire, l'élevage équin est considéré comme une entreprise agricole»* poursuit la gérante. L'éleveuse bénéfice d'une aide supplémentaire au titre de la MAEC *«race menacée»*.

«C'est une aide qui est accordée à tous les chevaux reproducteurs d'environ 100 euros par étalon et par nombre de juments misent à la reproduction».

Un enseignement sur mesure

À Château-Chinon, le centre équestre bénéficie de 30 box, un manège de 20x60 mètres, deux carrières (une de 50x50 mètres et l'autre de 50x20 mètres et un marcheur 6 places). L'activité d'Aurélie Perruchot se concentre en premier lieux sur la partie enseignement : équitation classique, équitation d'extérieur et l'attelage. Elle propose à la fois des cours collectifs, individuels et des sorties en compétition. Outre ces services, le passage des galops, et des stages de perfectionnement sont également proposés. Grâce à son BPJEP activité centre équestre Aurélie Perruchot peut accueillir tout type de public et même les personnes à mobilité réduite. Elle travaille entre autres avec deux foyers : celui des Eduens à Château-Chinon et celui de l'Étang de Baye et un village d'enfance. Des scolaires peuvent être ponctuellement accueillis comme le lycée de Château-Chinon. *«J'essaye d'apporter de nouvelles activités qui ne se faisaient pas avec les anciens propriétaires comme par exemple l'attelage, le tir à l'arc à cheval et de l'endurance qui est très demandée. J'ai par exemple des clients qui ne veulent pas sauter mais juste se faire plaisir en concours, cette activité est un bon compromis»* précise la jeune femme.

Un service de pension et d'élevage en parallèle

Pour diversifier son activité Aurélie Perruchot propose un service d'élevage et de pensions. 15 places sont disponibles : *« Nous avons la demi-pension où le cheval du client travaille pour le club, la pension complète dans laquelle le propriétaire vient travailler son cheval, et la pension de travail et de débourrage. Dans le cadre de la pension de travail, je m'occupe de l'animal entre trois à cinq fois par semaine en fonction du choix du propriétaire et le débourrage est réalisé soit attelé, monté ou les deux à la fois. Pour être accepté, le cheval doit être obligatoirement vacciné et si possible vermifugé»* précise-t-elle. Par ailleurs, Aurélie Perruchot souhaite profiter de son statut de membre de la commission longues rênes Bourgogne Franche-Comté pour développer cette discipline au sein de ce centre équestre. *«C'est une autre approche du cheval qui est accessible à tous et qui permet de se familiariser avec l'équitation»* conclut-elle.

THÉOPHILE MERCIER



Contact
Aurélie Perruchot
La Chapelle du chêne
Château-Chinon
06 79 62 55 10

Agenda

13/07 Chambre d'agriculture
En raison de la fête nationale, les locaux de la Chambre d'agriculture seront fermés le lundi 13 juillet.

20/07 Permanence AS BFC
AS BFC tiendra sa prochaine permanence lundi 20 juillet de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 à Château-Chinon, au Centre médico-social, 6, place Notre-Dame.

Enseignement

Orientation: Pourquoi pas l'alternance ?



L'établissement a récemment effectué des travaux de rénovation de ses salles de classes pour accueillir les jeunes dans de bonnes conditions.



Pascal Billard dirige un établissement à taille humaine qui permet aux jeunes de mûrir tranquillement leur projet professionnel.

L'année scolaire touche à sa fin mais les choix d'orientation se décident d'ores et déjà. Parmi les offres de formations qui existent dans le domaine agricole il y a l'alternance, cœur de métier des MFR dont celle de Limoise dans l'Allier près de Moulins. Nous avons poussé les portes de l'établissement.

Créée en 1954, la MFR accueil aujourd'hui environ 120 élèves et propose des formations par alternance, de la 4ème au BTS, sous contrat avec le ministère de l'Agriculture et de la Forêt. C'est une association loi 1901, gérée par un conseil d'administration composé de parents, d'anciens parents d'élèves et de maîtres de stages.

La formation en alternance permet d'associer périodes scolaire s et stages en entreprise. Ce système permet de découvrir un métier sur le terrain, de s'habituer au monde du travail et d'acquérir l'expérience tant recherchée par les employeurs.

Grâce à l'alternance, les élèves développent leur sens des responsabilités et prennent progressivement confiance en eux, ce qui les aide à mieux appréhender leur future vie professionnelle. Depuis huit ans, l'établissement affiche un taux de réussite aux examens de 92% toutes filières confondues. L' admission des élèves se fait à la suite de l'étude des bulletins du candidat mais aussi en fonction de son projet professionnel.

L'avantage d'un établissement comme la MFR de Limoise c'est son cadre de vie à taille humaine. Le jeune peut y trouver un accompagnement personnalisé scolaire et professionnel avec des formateurs présents de 8h à 22 h qui sont remplacés systématiquement en cas d'absence. Cette présence et cet environnement permettent de redonner de la motivation à des élèves qui sont parfois perdus dans leur projet professionnel.

Des formations à taille humaine

Le parcours d'enseignement à la MFR Limoise débute donc en 4ème et en 3ème. Pendant deux ans, les élèves découvrent et testent leur futur métier dans des secteurs aussi divers que l'élevage, l'agroéquipement, l'artisanat ou le service à la personne.

L'établissement affiche un taux d'orientation réussie à l'issue de la 3ème de 98%. Ils peuvent ensuite s'orienter vers le Bac Pro CGEA Production animal ou Agroéquipement.

Dans un cas, ils se destinent à être exploitant agricole et doivent assimiler les bases de l'élevage et maîtriser la gestion d'une exploitation. Dans l'autre, ils seront salariés agricole et doivent acquérir les bases des productions végétales mais également maîtriser la conduite et l'entretien des matériels agricoles.

L'établissement possède d'ailleurs son propre atelier mécanique et une parcelle pédagogique. Ce Bac pro se fait en alternance à 50% du temps en stage et l'autre à la MFR.

Par la suite les élèves peuvent poursuivre vers un BTS Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole (ACSE). Ce BTS a été créé il y a trois ans avec un partenariat public-privée entre la MFR Limoise et le lycée agricole de Neuvy et Saligny-sur-Roudon. Une année sur deux, les élèves sont scolarisés dans un des trois établissements.

L'intérêt de ce système est de faire travailler ensemble des formateurs et des enseignants.

Il est proposé en alternance avec 19 à 20 semaines en centre de formation et 28 semaines sur le lieu d'apprentissage. Une fois le diplôme en poche, les élèves peuvent trouver du travail au sein des organisations para-agricoles, s'installer ou poursuivre leurs études.

Parallèlement aux formations pour les scolaires, la MFR Limoise propose cinq formations continues : Electricité sur les engins agricoles, conduite des télescopiques, conduite optimisée du tracteur, se professionnaliser en *«salariat agricole»*, soudure et entretien du petit matériel. Ces formations s'adressent aux salariés agricoles et aux exploitants agricoles.

THÉOPHILE MERCIER

Des offres de locations variées

La MFR Limoise ce n'est pas seulement un centre de formation. C'est également un lieu de réception pour un maximum 347 personnes et d'hébergement d'une capacité de 92 places à la fois pour des séminaires, des mariages ou des week-end associatifs. Cette offre de location s'accompagne d'un accès au parc arboré de 6,5ha, d'un terrain de football, d'une aire de jeux pour enfants et d'un grand parking. Par ailleurs, la MFR Limoise met également à la location ses véhicules avec un forfait en fonction du nombre de kilomètres parcourus.



Moissons

Petit tour d'horizon après trois semaines de récolte



Après les orges d'hiver, c'est au tour des blés d'être moissonnés.



Les moissons continuent pour les agriculteurs du département qui sont déjà à trois semaines de récolte.

Dans le département, les moissons se poursuivent. Aux Baudières (commune d'Héry), Bertrand Potherat a débuté les blés en début de semaine, avant de moissonner la moutarde dans les prochains jours, une culture devenue rare dans l'Yonne.

Petit tour d'horizon pour les moissons. Cette semaine, Bertrand Potherat, agriculteur aux Baudières (commune d'Héry) a pris le temps de nous accueillir pour faire un point sur l'évolution de la récolte. Et si beaucoup d'agriculteurs ont eu des rendements catastrophiques en orges d'hiver, ce n'est pas le cas de ce dernier qui les juge *«pas mauvais par rapport à la moyenne de cette année»*. *«Ils fluctuent aisément entre 45-50 qx/ha et 76 qx/ha pour les meilleurs»*, précise Bertrand Potherat qui s'estime *«chanceux»* de ne pas avoir été touché par l'infestation des pucerons d'automne.
Depuis le lundi 6 juillet, l'agriculteur moissonne les blés. *«Par contre, là, cela va être une catastrophe, même si le poids spécifique (PS) ne semble pas mauvais»*, indique-t-il. *«Le rendement a été dessiné par la sécheresse printanière»*.

L'un des derniers cultivateurs de moutarde

Dans quelques jours, Bertrand Potherat va s'attaquer à une autre tête d'assolement peu commune aujourd'hui dans l'Yonne : la moutarde. *«J'ai 8,70 hectares. Il faut encore attendre un peu car jusqu'à maintenant, il n'a pas fait très chaud, donc il faut la laisser mûrir. Il faudrait qu'il y ait une alternance de pluie et de chaud pour que la moutarde mûrisse bien»*, détaille-t-il.
Alors, pourquoi avoir fait le choix de cultiver de la moutarde dans le département ? *«J'ai décidé d'en faire après l'abandon du colza»*, répond Bertrand Potherat. *«Dès l'instant où les cours ont chuté à 350-370 euros la tonne, par rapport aux charges qu'il y a et avec des insecticides inefficaces, j'ai décidé de changer de tête d'assolement»*.
Et pour lui, faire de la moutarde en Bourgogne semble assez logique. *«C'est toujours plus sain de se dire que l'on travaille pour du local»*.

Cependant, *«le rendement n'est pas garanti. C'est compliqué de produire de la moutarde à cause de la problématique insectes, mais c'est le cas de beaucoup de cultures. On a vu le cas cette année où cela s'est amplifié»*. Et l'année prochaine, un insecticide sera supprimé ce qui rendra la moutarde encore plus sensible à la pression insecte.
Alors, l'agriculteur envisage de laisser tomber cette culture. *«À voir selon le rendement que je ferai, en espérant que cela couvre mes charges»*. Mais quelle tête d'assolement faire à la place ? *«Surtout en culture automnale, il n'y a pas beaucoup d'issues»*, confie Bertrand Potherat.

Les dégâts de sangliers impactent la récolte

Car la problématique insectes n'est pas la seule. *«Il y a le tournesol, mais quand on voit la problématique qu'il y a avec les corbeaux et les pigeons, ça te freine»*, assure-t-il. *«Je ferais bien des pois d'automne mais une fois semés, les sangliers sont dès le lendemain dans les champs. Je vais donc sans doute augmenter ma surface en légumineuses sur l'exploitation»*.

Cette année, Bertrand Potherat, comme énormément d'agriculteurs du département, a été fortement touché par les dégâts de sangliers. Des dégâts qui entraînent indéniablement des pertes de récoltes. *«Dans les orges, les pois d'hiver, j'ai du resemer du maïs... et à mon avis ce n'est pas fini»*, se désole l'agriculteur.

«Sur la problématique sangliers, pour moi, il n'y a aucune issue. C'est terrible de dire ça. Mais je ne suis pas convaincu, même si j'ai envie d'y croire, qu'il y ait une issue positive à cette problématique. Où qu'on aille dans le département, il y a des dégâts», constate-t-il. *«Je ne suis pas contre le fait d'avoir des sangliers, il y en a toujours eu, c'est naturel. Mais à ce point... Certains champs sont complètement ravagés»*.
Passer son permis de chasse pourrait être une solution pour lui. *«Mais je ne l'ai pas encore fait par manque de temps»*, nuance-t-il. *«Quand on est en période de vêlage et qu'on s'octroie un dimanche après-midi de repos, qui se traduit souvent par des tâches administratives au bureau, c'est compliqué de trouver le temps en plus pour aller chasser. Ce n'est pas un loisir pour moi. Mais à défaut, on s'est dit avec plusieurs collègues qu'il va falloir y passer pour essayer de faire bouger les choses»*, conclut Bertrand Potherat.
Des problématiques qui ne permettent pas aux agriculteurs d'appréhender les moissons dans les meilleures conditions...

CHRISTOPHER LEVÉ



Dans l'Yonne, d'importants dégâts de sangliers ont lieu dans les parcelles, comme ici dans un champ de maïs (photo d'archives).

Viticulture

Des stations météo pour faciliter la tâche des vignerons

Depuis mars 2019, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a créé un réseau permettant aux vignerons adhérents du département d'avoir accès à diverses informations (pluie, humidité de l'air, température, vent...) recueillies par des stations météo, afin d'améliorer la manière de travailler et optimiser les interventions dans les vignes aux moments les plus propices.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Des stations météo que l'on trouve de plus en plus en agriculture également.

Certains ont peut-être remarqué ces stations météo qui garnissent les parcelles viticoles ces derniers mois dans l'Yonne. Rassurez-vous, elles ne sont pas là pour la décoration. Elles ont plutôt un intérêt non négligeable pour le travail des vignerons. *«Elles permettent de leur mettre à disposition des informations quasiment en direct»*, indique Guillaume Morvan, conseiller viticole à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«La mise à jour des informations se fait toutes les quinze minutes. Le gros intérêt, c'est que ce sont des stations relativement peu chères (environ 400 €, ndlr) et dont l'accès à l'information est très facile via une application sur smartphone»*.

En mars 2019, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a créé un réseau de stations mécaniques connectées *«qui intègre pour moitié des stations que des vignerons avaient déjà acheté de leur côté, et pour autre moitié, des stations achetées par la Chambre, pour «boucher les trous » qui existaient entre les stations existantes»*, explique Guillaume Morvan. *«Aujourd'hui, il y a environ 120 stations météo dans le département. Essentiellement dans le chablisien, l'auxerrois et le tonnerrois. Globalement, cela représente une station pour 70 ha»*.

Les vignerons qui avaient déjà en leur possession des stations météo ont intégré le réseau, en les mettant à disposition de l'ensemble des adhérents, qui peuvent accéder au réseau via un abonnement annuel. *«Il y a 140 vignerons qui sont abonnés, soit environ un tiers des vignerons du département»*.

Des données sur les températures, l'humidité et le vent

Alors, quelles informations peuvent transmettre les stations météo ? *«Il y a différents types de données reçues»*, répond Guillaume Morvan. *«La pluie, l'humidité de l'air et la température, pour les principales. Cela représente 108 des 120 stations météo»*.

Les températures recueillies servent essentiellement au moment gelées. *«L'humidité peut servir au moment des traitements pour savoir si les conditions climatiques sont favorables ou non au traitement»*. Quant aux pluviométries ? *«Elles permettent de savoir l'importance des épisodes de contamination, s'il est nécessaire ou non de renouveler la protection, par exemple. Les données de pluies servent, durant tout le reste de la campagne, pour gérer la protection phytosanitaire»*, détaille Guillaume Morvan.

D'autres stations météo sont aussi présentes dans les parcelles. *«Il y en a dix pour le vent. C'est utilisé par les vignerons pour savoir s'ils peuvent ou non aller traiter, pour gérer la dérive des produits phytosanitaires et la qualité de la pulvérisation»*, continue le conseiller de la Chambre. *«Il y a aussi deux capteurs d'humectation de feuilles, que nous avons mis en test cette année. Cela permet de connaître la présence d'eau à la surface des feuilles (la rosée). Ce qui permet de mieux guider les traitements des viticulteurs ou de savoir quand est-ce qu'ils peuvent commencer à vendanger car pour cela il faut attendre que les grappes aient séché»*.

Des stations météo aussi pour les agriculteurs

Guillaume Morvan l'assure, *«les stations météo améliorent grandement la manière de travailler, notamment pour les vignerons qui ont des parcelles disséminées sur plusieurs communes. Depuis que nous avons mis en place ce réseau de stations météo, nous voyons très bien l'hétérogénéité des pluies que l'on peut avoir d'une vallée à l'autre. Sur les pluies tombées il y a deux semaines, nous avons eu d'une manière générale 8 à 12 mm d'eau dans le vignoble, sauf sans un secteur (la moitié sud de Chablis, le nord de Courgis et le nord de Chichée) où il y a eu 20 mm d'eau »*, développe-t-il. *« Cela permet de savoir aussi où les viticulteurs peuvent aller, car s'il y a eu trop d'eau dans une parcelle, le travail ne pourra pas être fait correctement»*.

Des stations météo qui arrivent également dans les parcelles agricoles. *«Actuellement, nous sommes en train de travailler pour utiliser les stations météo également pour les agriculteurs. Certains se sont déjà équipés et sont dans le réseau, même s'ils sont très minoritaires. Mais nous sommes en train de commencer à travailler avec eux pour développer le réseau pour les agriculteurs»*, affirme Guillaume Morvan. Cela pourrait notamment aider les agriculteurs pour gérer encore plus précisément les semis et les traitements, entre autres.

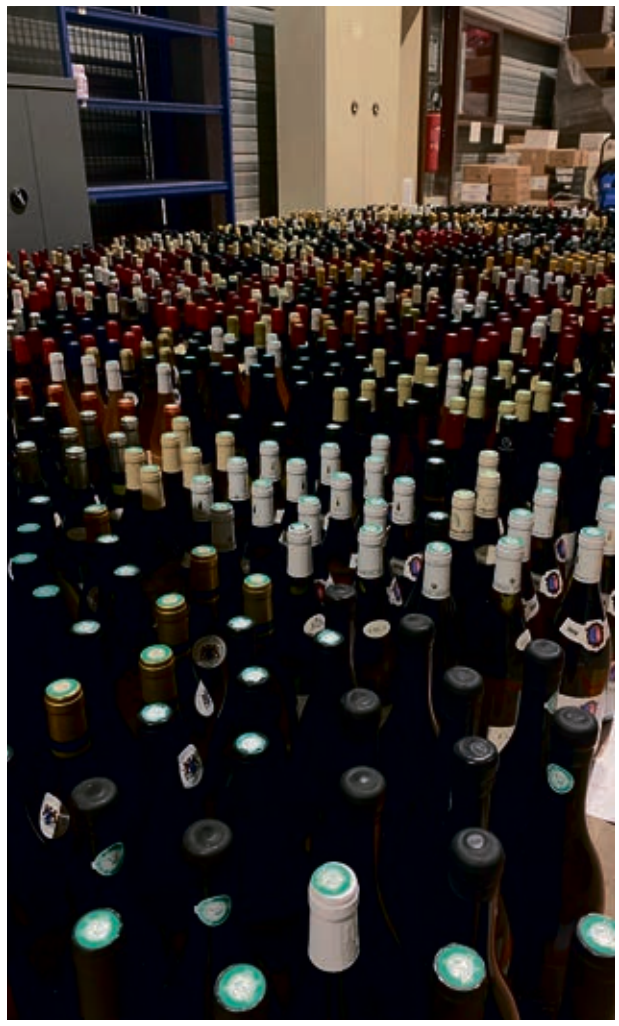
Christopher Levé

Vins de Bourgogne solidaires

Plus de 122 000 euros collectés pour les soignants

Créé il y a quelques semaines, le collectif #VinsdeBourgogneSolidaires avait pour objectif de récolter un maximum de bouteilles de vins offertes par les viticulteurs bourguignons, afin d'organiser une vente aux enchères dont les profits seraient intégralement reversés aux soignants de la région. Et l'initiative a remporté un franc succès avec 122 750 euros collectés. Les établissements bénéficiaires seront (liste en cours non exhaustive) : le CH d'Autun (71), le CH du Pays Charolais Brionnais (71), le CH de Mâcon (71), le Centre Georges Leclerc de Dijon (21), le CHU de Dijon (21), le CH de Beaune (21), le CH de Semur-en-Auxois (21), le CH de Haute Côte d'Or (21), le CH de Sens (89), le CH de Joigny (89) et le CH d'Auxerre (89). Avec ces fonds, certains établissements ont déjà émis quelques idées de projet, comme l'organisation d'une journée bien-être, l'investissement dans des fauteuils relaxants avec masque de luminothérapie, la mise à disposition d'espace sport sur place, l'amélioration du confort dans les salles de pause, aménagement de temps de soutien psychologique dans les horaires de travail du personnel, l'achat d'équipements de protection pour le transport des patients en hélicoptère, l'achat de crème hydratante main, ou encore l'achat de masques.

D'après communiqué



QUAND
VOUS REFERMEZ
UN I-JOURNAL
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.
CONSIGNESDETRI.FR

CITEO
Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

Sangliers

Une réunion locale pour trouver des solutions

La FDSEA de l'Yonne est très impliquée sur le dossier des sangliers. Elle multiplie les actions de terrain pour faire en sorte que les agriculteurs aient moins de dégâts.



Les dégâts de sangliers sont de plus en plus nombreux chaque année dans le département.



La FDSEA 89 multiplie les actions de terrain pour faire en sorte que les agriculteurs aient moins de dégâts.

Suite aux réunions de secteur de l'automne dernier, la FDSEA de l'Yonne continue son implication sur le dossier épineux des dégâts de gibier et plus particulièrement celui des dégâts de sangliers.

Certains secteurs souffrent des populations locales de suidés trop conséquentes et qui entraînent des impasses pour les agriculteurs de ces zones. C'est le cas notamment dans la zone du Serein.

La FDSEA 89 avait demandé une battue administrative pour tenter de détruire des sangliers avant les récoltes, mais la préfecture de l'Yonne a refusé pour des raisons de sécurité et d'inefficacité à cette saison.

Toutefois, une réunion locale a été organisée le 16 juin pour faire le point avec des agriculteurs locaux, la Fédération départementale des chasseurs, les lieutenants de louveterie et la DDT89.

Des efforts mais une situation encore pas satisfaisante

Les participants ont pu constater les efforts de prélèvement faits par certaines chasses même si la situation n'est pas encore satisfaisante. Plusieurs solutions ont été adoptées : les chasses seront incitées à commencer plus tôt les battues, les prélèvements seront encore augmentés avec un taux de réalisation à atteindre avant la fin de l'hiver. Les tirs de nuit seront possibles sur demande auprès des services du Sefren.

Les débats forcément compliqués ont pu se faire dans une volonté commune de trouver des solutions acceptables pour les deux parties. En effet le niveau de dégâts de la zone Serein n'est plus tolérable en l'état et les agriculteurs se retrouvent bloqués dans leurs possibilités d'introduire certaines cultures dans leurs rotations.

La FDSEA espère que les chasseurs feront les efforts nécessaires pour endiguer localement ce problème qui devient inextricable. Elle reste vigilante également sur les autres points noirs du département qui pâtissent aussi de cette situation. Si les prélèvements en hausse ne suffisaient pas à réduire les dégâts, la FDSEA de l'Yonne envisage plusieurs autres solutions qui sont en place actuellement dans d'autres départements.

FDSEA DE L'YONNE

Section des anciens exploitants

Le premier bureau post-confinement

Mardi 30 juin, le bureau de la section des anciens exploitants s'est réuni en présentiel dans les locaux de Groupama pour le premier bureau «*physique*» depuis le confinement.

Arrivée masquée, désinfection des mains, salle avec des fauteuils espacés de plus d'un mètre, toutes les précautions avaient été prises pour que le bureau des anciens exploitants puisse se tenir mardi 30 juin en matinée. En effet, si les précautions sont importantes pour tout le monde, elles sont cruciales pour nos aînés. Le bureau était très content de se revoir après les mois de confinement et aucun risque n'a été pris pour que la situation reste bonne.

L'ordre du jour était conséquent lui aussi. La réforme des retraites a été largement débattue. Certes l'avancée obtenue est le fruit d'un travail de longue haleine et devrait permettre de conforter le revenu de nombreux retraités. Toutefois, cette réforme est encore imparfaite. En effet, elle ne tient pas compte des exploitants qui ont travaillé dans le privé avant de s'installer (les polypensionnés). Mais surtout, la réforme ne prévoit pas de revalorisation pour les conjointes. Elles doivent donc encore se contenter du minimum vieillesse ce qui ne peut satisfaire à la décence compte tenu du travail fourni par ces femmes. Un courrier a été adressé aux parlementaires et la section continuera sa mobilisation sur ce dossier capital des retraites.

Des besoins de formations exprimés

Les élus du bureau des anciens ont aussi commencé à préparer leur Assemblée générale qui se tiendra le 8 septembre. La principale difficulté cette année est de trouver une salle qui puisse accueillir les cent convives dans le respect des normes de sécurité sanitaires. La Covid-19 complique encore la tâche. Le programme est quant à lui établi et les aînés iront faire une visite d'exploitation après le repas. Toujours soucieux de se tenir informés des évolutions du métier, ils ont choisi cette année une exploitation en semis direct sous couverts, technique culturale qui se développe de plus en plus dans notre département.

Enfin, les anciens ont aussi exprimé des besoins de formations qui sont apparus pendant le confinement.

Notamment tout ce qui a trait à l'utilisation des nouvelles technologies : faire une visio avec les petits enfants, faire ses courses sur un «*drive*», renouveler une ordonnance par téléconsultation… autant de services qui se développent mais qui sont difficilement accessibles pour les générations qui ne sont pas nées avec l'informatique. Ces formations seront proposées dès cet automne.

Comme à son habitude la section des anciens est très active et s'implique sur de nombreux dossiers. Cette année par contre la commission voyage ne peut pas proposer d'activité ni de destination de voyage en raison des mesures sanitaires, mais qu'à cela ne tienne, la section en a vu d'autre et se projette déjà plus en avant.

MARIANNE RANQUE,
ANIMATRICE DE LA FDSEA 89

Communiqué

Sécheresse Des premières mesures de restriction d'eau

Dans un communiqué datant du 6 juillet, la préfecture de l'Yonne indique que l'Yonne «*a été placé en vigilance sécheresse par arrêté préfectoral le 5 juin dernier. Les précipitations orageuses du mois de juin ont permis de stabiliser la situation hydrologique. Toutefois, le retour d'un temps sec et les températures élevées enregistrées ces derniers jours ont favorisé une baisse des débits des cours d'eau*».

Ainsi, plusieurs seuils d'alerte du plan sécheresse ont été franchis sur les secteurs du Serein Amont, de l'Armançon Amont, de la Cure, du Cousin, du Tholon-Ravillon-Vrin-Ocques et de l'Ouanne-Loing.

«*Météo-France n'envisage pas de précipitations significatives dans les prochains jours. Compte tenu de ces prévisions, et au regard des franchissements des seuils d'alerte sur ces six secteurs, des mesures de restriction des usages de l'eau doivent être mises en œuvre, selon les articles R211-66 et R211-67 du code de l'environnement*».

Les mesures de restriction des usages de l'eau sont imposées aux particuliers, industriels, agriculteurs, collectivités et établissements publics. Il est notamment interdit d'arroser potagers, jardins, pelouses, espaces verts terrains de sport entre 8 heures et 19 heures, de laver façades, toitures, voies et trottoirs de 8 heures à 19 heures également.

En ce qui concerne les usages agricoles, pour l'irrigation des grandes cultures, cultures fourragères, cultures légumières de plein champ (type oignons, cornichons, pommes de terre), les prélèvements en cours d'eau, nappes d'accompagnement et eau souterraine sont interdits entre 12h00 et 20h00. Quant aux cultures maraîchères, pépinières, horticoles, cultures porte-graine et arboriculture fruitière, il n'y a pas de restrictions.

Aussi, aucune mesure de restriction n'est appliquée sur l'utilisation d'un système de goutte-à-goutte ou les prélèvements pour l'abreuvement des animaux.

«*Un suivi hebdomadaire de la situation est réalisé par les services de l'État, et le dispositif pourra s'étendre à d'autres secteurs, voire s'intensifier en fonction de l'évolution de la situation hydrologique. Il convient donc d'adopter un comportement responsable et de rechercher dans ce contexte les économies d'eau, par un usage raisonnable*», conclut la préfecture de l'Yonne.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Syndicalisme

Christophe Chambon, nouveau président de la FRSEA

Suite à la démission de Frédéric Perrot, une élection anticipée a eu lieu ce lundi 6 juillet afin de désigner un nouveau président à la tête de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté. La présidence régionale revient à Christophe Chambon, secrétaire général actuel de la FDSEA et président de l'EDE.



Christophe Chambon est éleveur laitier en Gaec à Sancey, dans le Doubs.

Terre de chez nous : Cette semaine, vous avez hérité d'une nouvelle fonction importante à l'échelle régionale, puisque vous êtes maintenant le nouveau président de la FRSEA. C'est une fonction que vous aviez envisagée depuis longtemps ?
Christophe Chambon : *«Absolument pas. Frédéric Perrot, dont je salue d'ailleurs l'engagement pendant toutes ces années, ne m'avait pas approché à ce sujet avant de quitter son mandat régional. Mais il a évoqué mon nom devant les présidents de Fdsea, avec lesquels j'ai ensuite pu échanger au téléphone, et les choses se sont faites très vite finalement».*

TCN : C'est une fonction que vous n'avez pas encore exercée, mais vous n'êtes pas pour autant novice dans le syndicalisme agricole…
CC : *«J'ai fait mes classes au sein des JA, en débutant dans le canton de Clerval (entre Besançon et Montbéliard NDLR). Je suis ensuite devenu secrétaire général adjoint des JA du Doubs, puis secrétaire général. C'est en 2008 que je suis allé à JA Nat, encore une fois en temps que secrétaire général adjoint, puis secrétaire général en 2010. L'histoire se répétant semble-t-il, c'est en tant que secrétaire général adjoint que j'ai intégré le bureau de la FDSEA en 2014, avant d'en devenir le secrétaire général en 2017. Et enfin, mêmes fonctions dans le même ordre pour moi au sein de la Chambre d'agriculture, en 2013 puis 2019».*

TCN : Vous vous êtes déjà beaucoup investi à l'échelle départementale et nationale. En quoi le niveau régional diffère-t-il, et quels sont les points-clés pour y réussir ?
CC : *«L'échelle régionale a pris beaucoup d'importance ces dernières années, que ce soit suite à la loi NOTRe ou encore à la régionalisation des aides PAC du second pilier. La compétence économique incombe à la Région, et c'est devenu un échelon absolument incontournable pour notre agriculture. Aussi, nous ne défendrons bien nos intérêts qu'à la condition de réussir à trouver un consensus entre tous nos départements, toutes nos filières. Nous avons la chance dans notre région d'avoir une grande quantité de productions, très différentes, avec des marchés tant internationaux que locaux, et des typologies d'exploitations ou de terroirs très variées. On va des grandes cultures à l'apiculture, en passant par la viticulture, l'élevage allaitant ou laitier, le maraîchage… pour n'en citer que quelques-uns. Ainsi, aller négocier des sujets majeurs comme la PAC en ordre dispersé serait une erreur majeure : à nous d'être en capacité de nous écouter, de savoir échanger, afin de construire ensemble des stratégies, définir des positions à porter collectivement».*

TCN : Justement, quels sont à votre avis les sujets majeurs qu'il vous faudra aborder dans les premiers temps de votre nouveau mandat ?
CC : *«Les problématiques à travailler sont nombreuses ! La PAC fait certainement partie des sujets qui impacteront le plus nos exploitations dans les années à venir. A nous de défendre un modèle qui permette d'avoir des filières agricoles fortes, rémunératrices, qui apportent de la valeur ajoutée sur nos fermes et permette des installations solides économiquement. Ensuite, les questions environnementales sont évidemment majeures, mais doivent être traitées sans dogmatisme, et surtout sans tomber dans l'agribashing systématique. Il y a certainement des choses à faire dans ce domaine, par exemple sur les énergies renouvelables ou la valorisation de nos bilans carbone. Enfin, le confinement a, semble-t-il, ouvert des perspectives pour une consommation alimentaire plus locale : à nous de saisir les opportunités et de rappeler aux autorités leurs promesses concernant l'autonomie alimentaire de la France».*

TCN : Un petit mot de conclusion ?
CC : *«J'adresse mes félicitations à Luc Jeannin et Catherine Faivre-Pierret pour leur élection au conseil de la FNSEA, et mes remerciements aux nouvelles équipes en place, à la FNSEA comme à la FRSEA. Comme nous l'avons vu, les dossiers ne manqueront pas, et je suis certain que nous arriverons à être collectivement efficaces, en travaillant ensemble. Je tiens aussi à remercier très sincèrement l'équipe sortante, à commencer par Frédéric Perrot qui a -entre autres- su gérer la fusion de nos deux régions en une FRSEA aujourd'hui opérationnelle. Merci aussi à Francis Letellier, Daniel Prieur et Thierry Chalmin pour leurs engagements aux niveaux régionaux comme nationaux. Ils ont su semer les graines qui ont permis de voir fleurir une nouvelle génération de syndicalistes, prête à reprendre le flambeau».*

PROPOS RECUEILLIS PAR TERRE DE CHEZ NOUS

Un éleveur laitier

A 42 ans, Christophe Chambon est un éleveur laitier en filières AOP, installé depuis 2001 à Sancey, à l'est de Besançon. Il s'installe à l'époque avec ses parents, qui montent concomitamment un atelier de morbier fermier. Aujourd'hui, Christophe ferait presque figure d'ancien avec ses trois jeunes associés au sein du Gaec, tous hors cadre familiaux, et qui ont pris la suite derrière ses parents. Le Gaec valorise les 780 000 litres de lait dans les filières comté et morbier, puisque 200 000 litres sont encore transformés en ce produit fermier : une activité qui aura permis de maintenir des emplois familiaux au sein du Gaec, puis d'installer des jeunes. Un sujet primordial pour notre ancien JA ! Aux commandes, le nouveau président est solidement entouré par l'équipe suivante :
1er vice-président : Fabrice Faivre (Côte-d'Or)
2ème vice-président : Emmanuel Bernard (Nièvre)
3ème vice-président : Emmanuel Aebischer (Haute-Saône)
4ème vice-président : Philippe Monnet (Doubs)
secrétaire général : Christophe Buchet (Jura)
secrétaire général adjoint : Damien Brayotel (Yonne)
trésorier : Christian Bajard (Saône-et-Loire)
trésorier adjoint : Pascal Koehly (Territoire de Belfort)
membres : Catherine Faivre-Perret (Doubs), Luc Jeannin (Saône-et-Loire), Florent Point (Nièvre).
La feuille de route est déjà prête avec l'accueil du secrétaire général de la FNSEA Jérôme Despey en septembre, la mise en œuvre des actions agricoles dans le cadre du plan de relance, un séminaire pour le projet de mandature à l'automne et le dossier incontournable de la nouvelle PAC qui nécessitera un gros travail de concertation entre les filières et les territoires.

De longues années d'engagement au service des agriculteurs

Frédéric Perrot : 15 ans président de la FRSEA et président de la FDSEA du Jura.
Francis Letellier : 7 ans administrateur à la FNSEA, 9 ans président de la FDSEA de l'Yonne et président de la FRSEA Bourgogne de 2011 à 2017.
Thierry Chalmin : 15 ans administrateur à la FNSEA, responsable du dossier chasse et président de la FDSEA de Haute-Saône de 2001 à 2014, président de la FDPL de 1998 à 2001.
Daniel Prieur : 15 ans administrateur à la FNSEA, dont 12 ans comme membre du bureau et 9 ans comme secrétaire général adjoint, dont 6 ans avec Xavier Beulin et 3 ans avec Christiane Lambert, mais aussi entrée en 1996 au conseil de la FDSEA et président de la FDSEA du Doubs de 2001 à 2007.

En bref

Enseignement
AgroSup Dijon progresse dans le classement de Shanghaï

L'école d'ingénieurs pour l'agronomie et l'agroalimentaire AgroSup Dijon, présente dans plusieurs classements internationaux cette année, se distingue de nouveau en performant, dans le classement thématique de Shanghaï, entre la 51e et la 75e place en Food sciences and technology. Elle est 2e pour la France dans ce domaine, et, pour la première fois, entre la 401e et 500e place dans le domaine agricultural science au sein du prestigieux classement ARWU subject. Ce classement des meilleurs établissements mondiaux par discipline scientifique dans 54 secteurs, confirme l'excellence et le dynamisme de la recherche menée au sein d'AgroSup Dijon. La recherche à AgroSup Dijon est structurée en 4 thématiques au sein de 5 Unités mixtes de recherche (UMR) du campus Dijonnais et 1 unité de recherche : territoires, développement et espaces ruraux - agronomie et environnement - agroalimentaire, nutrition, santé - sciences de l'éducation. La dynamique lancée par l'Université Bourgogne Franche-Comté avec l'obtention du projet ISITE BFC, a permis de renforcer les thématiques phares et la visibilité d'AgroSup Dijon.

Soutien Plus de 200 bénéficiaires de l'aide financière pour les travailleurs indépendants en agriculture en Bourgogne

L'Urssaf de Bourgogne a publié le bilan des versements réalisés au titre de l'aide financière exceptionnelle votée par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) en raison du Covid-19. Pour les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture, un total de 180 772 euros a été versé pour 218 bénéficiaires. Une somme relativement modeste si on la compare au total, tous secteurs d'activités économiques confondus, de plus de 25 millions d'euros, versés dans ce cadre en Bourgogne.

Technologie

Agrilocal fait confiance à une entreprise de Côte-d'Or



Antoine Chevaldonné, co-directeur du pôle agricole et agroalimentaire développé par Atol CD.

Utilisée par 37 Conseils départementaux, fédérant près de 4 500 fournisseurs, la plateforme internet française Agrilocal, qui développe les circuits d'approvisionnement de proximité, s'appuie sur les compétences d'Atol CD, entreprise de Côte-d'Or.

L'expression *«circuit court»* en matière d'approvisionnement en produits alimentaires est désormais devenue un incontournable de l'univers agricole (comme le montre également l'initiative *«J'veux du local»* développée au plan régional, voir page 15 de ce même numéro). Le récent confinement sanitaire vécu par la population française a conféré aux approvisionnements de proximité une importance que personne ne songerait à nier aujourd'hui. Dans ce domaine, Agrilocal fait un peu figure de pionnière. Cette association, née dans le département de la Drôme, s'est fixée pour vocation de promouvoir les circuits courts, le développement de l'agriculture de proximité et le renforcement de l'économie locale, via la restauration collective et la restauration hors domicile.

Partenaires depuis 2014

Depuis plusieurs années, elle met au service des acteurs territoriaux une plateforme de mise en relation internet, respectueuse du code des marchés publics, favorisant les échanges entre les acheteurs de la restauration collective et les fournisseurs de produits agricoles. Le développement et la modernisation de cet outil ont été confiés, fin 2014, à la société Atol CD, dont le siège est à Gevrey-Chambertin. Ce partenariat ne se dément pas depuis, au regard de la nécessité de maintenir à niveau un outil technologique dans un domaine où les évolutions sont très rapides. Agrilocal a donc récemment renouvelé sa confiance dans son prestataire bourguignon. *«La philosophie de la plateforme»*, explique Antoine Chevaldonné, co-directeur du pôle agricole et agroalimentaire d'Atol CD à Dijon (voir encadré), *«c'est de faire en sorte de simplifier au maximum les démarches, pour des établissements de restauration collective, de se fournir en produits locaux, et pour les producteurs, de pouvoir devenir fournisseurs»*. Le travail de développement d'Atol CD a permis d'améliorer l'ergonomie de l'application Agrilocal et de sécuriser techniquement la plateforme afin d'absorber l'augmentation du nombre d'utilisateurs de départements adhérents (dont les huit départements de Bourgogne-Franche-Comté). Les formes de marché accord-cadre ont été intégrées pour permettre aux acheteurs de planifier leurs achats sur du moyen terme et aux fournisseurs de pérenniser leurs commandes. Atol CD a aussi conçu un outil de visualisation cartographique des utilisateurs sur les territoires, et fait en sorte qu'Agrilocal puisse être connectée avec des logiciels de gestion de stocks ou de facturation (ChorusPro notamment).

Axes forts

«Parmi les autres gros dossiers sur lesquels nous avons accompagné Agrilocal», poursuit Antoine Chevaldonné, *«il y a eu la mise en place de la Réglementation générale pour la protection des données (RGPD)»*. Les évolutions concernant la réglementation de la commande publique et les enjeux liés aux circuits courts dans la restauration collective constitueront à coup sûr les axes forts selon lesquels Atol CD poursuivra son accompagnement d'Agrilocal dans les trois ans qui viennent.

BERTY ROBERT

Un expert en nouvelles technologies très impliqué dans l'agricole

Atol CD (pour Conseils et Développements) est ce qu'on appelle une Entreprise de services du numérique (ESN). Fondée en 2000, dirigée par Jean-Philippe Porcherot, elle emploie aujourd'hui 160 personnes. Historiquement, l'agriculture a toujours tenue une place importante dans son activité. Elle développe ainsi depuis 15 ans pour l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) l'application Mes Parcelles, mais aussi Atrium, un portail extranet pour des coopératives agricoles. L'entreprise développe aussi des projets pour Inrae, l'Institut de l'élevage, les Instituts techniques agricoles (Acta), Terres Inovia ou Arvalis. En 2019, Atol CD a décidé de créer en interne un pôle spécifiquement dédié à l'agriculture et l'agroalimentaire, pour lequel travaillent 30 personnes sur un site récemment installé à Dijon. Ce pôle est placé sous la direction d'Antoine Chevaldonné et Olivier Coiffu.

Soutien

L'outil régional de promotion des produits locaux



Deux des visuels utilisés pour faire la promotion de la plateforme régionale J'veux du local BFC.

La plateforme J'veux du local est en train de se déployer au niveau régional. Créée et développée en Saône-et-Loire, cette plateforme internet s'étend ainsi à quasiment toute la région pour promouvoir, dans un premier temps, les produits locaux et soutenir le savoir-faire des producteurs de chaque territoire.

Là encore, la crise sanitaire aura permis d'accélérer les choses. Si les consommateurs se sont presque massivement tournés vers leurs producteurs locaux pendant la période de confinement, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a souhaité soutenir la profession agricole et les Chambres d'agriculture départementales à travers tout un travail de communication à destination de la population régionale

«Ce travail se fera en plusieurs étapes, la première est la promotion de la plateforme numérique qui recense tous les produits et les producteurs locaux», détaille la présidente de Région, Marie-Guite Dufay. Ainsi tous les départements de Bourgogne-Franche-Comté, hormis la Nièvre qui se consacre pour l'instant aux lancement des drives fermiers, vont peu à peu déployer leur site J'veux du local. *«Mais nous ne sommes pas partis de rien, là-dessus, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire avait une longueur d'avance avec sa plateforme J'veux du local, qu'elle avait développé en partenariat avec le Conseil départemental»*, explique Christian Morel, vice-président de la Chambre d'agriculture du Doubs-Territoire de Belfort, en charge des circuits courts.

S'appuyer sur une expérience acquise

Dès octobre 2019, la Saône-et-Loire avait choisi de développer un site permettant aux producteurs en vente directe d'être recensés, d'indiquer l'ensemble de leurs produits, leurs circuits de distribution, leurs labels qualité, etc. *«Nous n'allions pas perdre du temps à tout reconstruire, nous avons donc choisi de nous appuyer sur l'expérience de cette plateforme»*, complète Christian Morel. Aujourd'hui, la Région vient donc en soutien avec la campagne de communication autour des plateformes départementales J'veux du local, qui deviennent pour l'occasion J'veuxdulocal-BFC.

Cette campagne prendra la forme de publicité dans les quotidiens, les hebdomadaires régionaux, les réseaux sociaux, des affiches en 4X3. Le tout sera animé par le Groupement pour la promotion des produits régionaux (GPPR) et s'inscrit dans un ensemble d'aides et de soutiens pour la valorisation de l'agriculture régionale. Une campagne qui s'adresse aussi à la population régionale, celle-là même qui a pu trouver des denrées fraîches et de qualité pendant la période de confinement. *«Cela a mis du baume au cœur des producteurs d'être reconnus avec simplicité et loyauté»*, souligne le président de la Chambre régionale d'agriculture Christian Decerle. *«La plateforme donne certes la priorité aux producteurs locaux, mais elle permet aussi de privilégier les emplois locaux, d'avoir un bilan carbone vertueux»*, complète-t-il. *Ce rendez-vous si particulièrement complexe de notre histoire doit permettre d'orienter les consommateurs vers des achats plus citoyens»*. Mais ces plateformes départementales ne sont pas destinées à s'arrêter là.

Demain, les artisans, les restaurateurs qui valorisent les produits locaux, les commerçants, voire les Grandes et moyennes surfaces (GMS) qui les distribuent devraient aussi être présents sur le site : *«Promouvoir les producteurs locaux, aller à la sensibilisation des habitants sur l'agriculture présente, les modes de productions, c'est la base. Il y aura d'autres étapes dans la communication après l'été»*, annonce déjà Marie-Guite Dufay.

Notes : www.jveuxdulocalbfc.fr

FRANÇOISE THOMAS

Un label distributeurs

À côté de la dynamisation des circuits courts impulsés par J'veux du local, le Conseil régional et la Chambre régionale d'agriculture, en lien également avec les autres Chambres consulaires régionales, ont *«un rêve»*, d'après les mots de Marie-Guite Dufay. Ces institutions réfléchissent à la mise en place d'un « label de distribution », qui distinguerait les enseignes jouant la carte des produits locaux, en assurant une juste rémunération des producteurs, le tout dans un principe de massification : *«le chantier en cours est celui d'un identifiant qui pourrait promouvoir le concept d'achat vertueux et le principe serait de le faire aboutir dès cet automne»*, précise Christian Decerle.

Brèves

Coopératives Agrial reste leader en France

Avec six milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019, la coopérative Agrial, qui emploie 22.000 salariés, maintient sa place de première coopérative agricole de France. Forte de 12 500 adhérents, elle a vu son chiffre d'affaires augmenter de 4,3% par rapport à l'exercice précédent. Les deux tiers de sa rentabilité ont été réalisés par la branche lait (marques Grand Fermage, Soignon, 300 & Bio) et la branche légumes (marque Florette). Ces deux secteurs pèsent respectivement pour 2,5 milliards d'euros et 1,4 milliard d'euros de recettes. Ludovic Spiers, directeur général de la coopérative, a indiqué que la crise du Covid-19 avait affecté son activité et le chiffre d'affaires. Ce dernier a baissé de 7% entre mars et juin. Le groupe va aussi réduire ses embauches, sans toutefois envisager de plan social. *«Nous avons décidé de réduire le plan d'investissement de 25 à 30% avec du report sur 2021 pour ne pas handicaper les résultats économiques de 2020»*, a indiqué Ludovic Spiers.

Salons Annulation d'Innov-Agri

Le Salon Innov-Agri qui devait se tenir du 8 au 10 septembre à Outarville (Loiret) n'aura pas lieu. Dans un courrier du 25 juin, le préfet du Loiret, Philippe Pouëssel, indique *«regretter très vivement»* de ne pas pouvoir autoriser cet événement en raison des *«clusters»* de Covid-19 qui sont *«détectés périodiquement»* dans le département. *«Dans ces conditions, je ne peux pas prendre le risque d'en favoriser l'éclosion à l'occasion de tout événement susceptible de rassembler des milliers de personnes»*, ajoute le préfet. Les organisateurs ont fait part de leur déception : *«Tout le monde y croyait. Les équipes Innov-Agri étaient mobilisées à 300% (...) malgré le retard et malgré les doutes. Tout avait été mis en œuvre, y compris les mesures sanitaires adaptées à la pandémie de Covid-19, pour être à la hauteur des attentes des visiteurs, comme celles des exposants»*, indique un communiqué d'Innov-Agri du 30 juin. Les organisateurs réfléchissent *«à mobiliser toutes les compétences digitales pour proposer des alternatives nouvelles de mise en relation aux exposants et aux agriculteurs»*.

Syndicalisme

Christiane Lambert réélue présidente de la FNSEA

Au terme d'un premier mandat de trois ans, Christiane Lambert, éleveuse de porcs dans le Maine-et-Loire, a été réélue présidente de la FNSEA. Jérôme Despey est reconduit à son poste de secrétaire général. Quatre nouveaux administrateurs intègrent le bureau.



Christiane Lambert repart pour un nouveau mandat, entourée d'une équipe considérablement renouvelée.

«L'élection s'est déroulée dans un climat très constructif et notre équipe est à la fois diverse, riche, confiante et soudée», a déclaré Christiane Lambert, présidente réélue de la FNSEA, lors de la conférence de presse qui suivait la première réunion du Conseil d'administration lui-même élu lors du scrutin des 18 et 19 juin. Cette réunion s'est tenue, le 1er juillet, à la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole, en raison du respect des consignes sanitaires en vigueur.

Le bureau, composé de 15 membres élus et de 11 membres invités, a été partiellement renouvelé après les départs de Philippe Pinta, Daniel Prieur, Robert Verger et Eric Lainé. Ils sont remplacés par Catherine Faivre-Pierret, 46 ans, éleveuse de vaches laitières dans le Doubs ; Yannick Fialip, 49 ans, éleveur laitier en Haute-Loire ; Damien Greffin, 45 ans, céréalier dans l'Essonne et Franck Sander, 41 ans, producteur de betteraves, maïs, blé et houblon dans le Bas-Rhin. Ce dernier est par ailleurs président de la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB).

La souveraineté alimentaire comme fil rouge

Jérôme Despey a été reconduit à son poste de secrétaire général. Arnaud Rousseau, 46 ans, céréalier en Seine-et-Marne, devient premier vice-président, en remplacement d'Henri Brichart qui reste au bureau pour suivre les dossiers internationaux. Henri Bies-Péré est renouvelé au poste de 2e vice-président. Hervé Lapie, 50 ans, agriculteur et éleveur de porcs (naisseur-engraisseur) dans la Marne, est élu secrétaire général adjoint. Le fil rouge de cette nouvelle mandature de trois ans sera *«la souveraineté alimentaire solidaire. Ce sera notre feuille de route pour les mois à venir»*, ont insisté Christiane Lambert et Jérôme Despey. La FNSEA entend tirer avantage de la crise du Covid-19 *«qui a vu les invisibles devenir visibles»*, parmi lesquels, les agriculteurs. *«Les priorités ont été remises au goût du jour : se nourrir, se soigner et travailler»*, a précisé la présidente de la FNSEA qui entend prendre le chef de l'Etat au mot quand il a affirmé, dans son discours du 24 juin, que *«cette reconstruction économique, écologique et solidaire sera la clé de notre indépendance»*.

Christiane Lambert n'oublie pas non plus que le Président de la République souhaite *«créer de nouveaux emplois en investissant dans notre indépendance technologique, numérique, industrielle et agricole»* et débloquer 15 milliards d'euros pour la transition écologique. *«Nous revendiquons notre légitimité à co-construire cette transition et à revendiquer une part de ces fonds parce que l'agriculture est à même de verdir l'économie française. Elle le prouve chaque jour avec la captation de carbone que permettent nos prairies, nos cultures, avec les biocarburants et les biomatériaux que nous produisons, avec le plan protéines dans lequel nous nous inscrivons…»*, a-t-elle insisté.

Rencontrer les citoyens et les nouvelles municipalités

Jérôme Despey a indiqué que cette souveraineté alimentaire et solidaire serait déclinée sur le plan syndical au cours de l'été, à destination des consommateurs, pour les inciter à *«manger français»*. *«Nous irons à la rencontre de concitoyens, nous les accueillerons sur nos exploitations pour leur faire comprendre notre travail au quotidien, pour répondre à leurs légitimes attentes»*. Les FDSEA devraient également rencontrer les nouvelles municipalités élues en mars et en juin, pour les encourager à s'approvisionner localement. Le prochain grand rendez-vous de la FNSEA est fixé au 10 septembre, date à laquelle la seconde partie du congrès sera consacrée à la présentation du rapport d'orientation dont le thème portera sur le climat, et à la restitution des travaux prospectifs sur l'organisation interne et la raison d'être de la FNSEA.

Une réflexion appelée @réseauFNSEA2025. C'est également au mois de septembre qu'aura lieu l'élection au sein du Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (COPA). A ce jour, Christiane Lambert est la seule candidate en lice pour succéder à Joachim Rukwied (DBV, Allemagne).

ACTUAGRI

Une volonté de souveraineté rappelée au nouveau ministre

Réagissant à la nomination de Julien Denormandie au poste de ministre de l'Agriculture le 6 juillet, la FNSEA demande, dans un communiqué, que la *«souveraineté alimentaire»* soit *«une priorité d'action»*, concrétisant ainsi *«la promesse du Président de la République»* faite lors de ses allocutions de la période de confinement. Pour le syndicat majoritaire, cela passe *«par des politiques publiques qui valorisent l'acte de production sur nos territoires»*, des *«stratégies de filières, dans des conditions de compétitivité et de partage de la valeur ajoutée permettant aux agriculteurs de vivre du prix rémunérateur de leurs produits et en s'appuyant sur la pluralité des formes d'agriculture française»*. Côté agenda, la FNSEA attend notamment le nouveau ministre sur la *«séquence européenne qui s'ouvre par la discussion du cadre financier pluriannuel dès ce mois-ci et qui va se poursuivre par la discussions du Plan stratégique national (PSN)»*. Le syndicat avertit que *«ces premiers pas du ministre et les choix faits indiqueront clairement l'ambition du gouvernement pour un secteur agricole et agroalimentaire dont la crise du Covid a rappelé le caractère stratégique»*.

Interview

«Les Chambres d'agriculture sont indispensables»

Nommé le 10 juin à la présidence de la mission d'information relative aux Chambres d'agriculture et à leur financement, le député de la Haute-Loire Jean-Pierre Vigier identifie ses priorités d'actions et les grands enjeux.



Photo HLP

Jean-Pierre Vigier préside la mission d'information relative aux Chambres d'agriculture.

Haute-Loire Paysanne : Vous venez d'être nommé président de la mission d'information relative aux Chambres d'agriculture à l'Assemblée nationale. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette mission ?

Jean-Pierre Vigier : *«Cette mission d'information est commune à deux commissions de l'Assemblée nationale : celle des finances et celle des affaires économiques. La mission que je préside dispose de deux co-rapporteurs, Marie-Christine Verdier-Jouclas et Stéphane Travers, et réunit une vingtaine de députés issus des deux commissions».*

HLP : Quel est l'objectif de cette mission ?

J-P V : *«À travers la conduite d'auditions de différents partenaires, institutions et acteurs du monde agricole (en visio et en présentiel), il s'agit de dresser un état des lieux du fonctionnement des Chambres d'agriculture à l'échelle départementale, régionale et nationale et de procéder à certaines améliorations. Ces auditions se déroulent une fois par semaine à l'Assemblée nationale, les mercredis après-midi».*

HLP : Quels sont vos axes de travail ?

J-P V : *«Nous allons travailler sur les missions (administratives ou s'inscrivant dans le champ concurrentiel) des Chambres d'agriculture vis-à-vis des exploitants agricoles et des salariés agricoles. Nous allons également nous intéresser à la structuration du réseau de ces Chambres, à leur gouvernance ainsi qu'à leur financement».*

HLP : Quels sont les grands enjeux qui se dégagent à travers cette mission ?

J-P V : *«Les premières auditions que nous avons conduites ont permis d'aborder le sujet de la régionalisation des Chambres d'agriculture. Or, sur ce point, on s'aperçoit de l'importance de l'échelon départemental. Les Chambres d'agriculture départementales sont ancrées dans les territoires et assurent l'accompagnement, le soutien et le conseil auprès du monde agricole. Alors certes, certaines missions peuvent être mutualisées mais certainement pas toutes. Il est hors de question que l'on mette en place une régionalisation uniforme ! Toutes les Chambres d'agriculture en place à différents échelons géographiques sont indispensables ; chaque entité joue son rôle. En région, de par la spécificité de nos territoires, on ne peut pas disposer d'une seule Chambre d'agriculture».*

HLP : Quelles sont vos priorités ?

J-P V : *«Je tiens à ce que chaque Chambre d'agriculture conserve son rôle et ses missions aux niveaux départemental, régional et national. Sur ce point l'ensemble des membres de la commission est d'accord ; tous défendent et reconnaissent le travail de qualité des Chambres départementales. Je veillerai aussi à défendre le budget des Chambres d'agriculture. Il a failli être ponctionné de 45 millions d'euros (pour l'ensemble du réseau) l'an dernier par le gouvernement qui a finalement fait marche arrière. Je resterai donc très vigilant sur cette question qui n'a pas encore été abordée par notre mission».*

HLP : À quelles préconisations peut-on s'attendre sur les missions des Chambres d'agriculture ?

J-P V : *«Nous n'allons pas tout réinventer. Les Chambres d'agriculture font un excellent travail. Ainsi durant la crise sanitaire due au Covid-19, ces structures étaient le référent du monde agricole pour le Préfet. Toutefois, à l'avenir, il faudra peut-être renforcer les liens interdépartementaux et interrégionaux entre ces établissements».*

HLP : Quelles sont les échéances pour votre mission d'information ?

J-P V : *«Notre mission fournira des éléments utiles à l'élaboration du Projet de loi de finances (PLF) 2021 et rendra ses conclusions en fin d'année 2020. Il reviendra ensuite au gouvernement de prendre ses décisions».*

HLP : Les préconisations de votre mission ont-elles une chance d'être appliquées ?

J-P V : *«Je pense que les conclusions de notre mission ont de bonnes chances d'être suivies par le gouvernement étant donné que les deux co-rapporteurs font partie de la majorité présidentielle En Marche».*

PROPOS RECUEILLIS PAR VÉRONIQUE GRUBER (HAUTE-LOIRE PAYSANNE)



En bref

Chine Plus d'abattage de volailles sur les marchés

Après l'interdiction de vendre des animaux sauvages sur les marchés, la Chine s'est engagée, début juillet, à supprimer progressivement l'abattage et la vente de volailles vivantes sur les marchés alimentaires. L'annonce en a été faite par l'administration nationale de la régulation des marchés, lors d'une conférence de presse. Cette décision fait suite à la propagation du virus du Covid-19 détecté sur un marché d'animaux vivants dans la ville de Wuhan. La culture gastronomique chinoise est friande de produits vivants (poissons, volailles, fruits de mer, amphibiens…), synonyme de fraîcheur extrême. Ainsi les volailles sont traditionnellement abattues sur place par les éleveurs, ou les acheteurs peuvent choisir de le faire à la maison.

Viande bovine Les prix se redressent en Europe, après le déconfinement

«Depuis la levée graduelle des mesures de confinement la semaine du 4 mai, une hausse de prix modérée de la viande bovine a été observée dans la plupart des Etats membres», constate l'Observatoire européen du marché de la viande dans son rapport du 22 juin. Au 8 juin, le prix moyen européen avait progressé de 3,3% en un mois (à 357,85 euros les 100 kg équivalent carcasse), tout en restant inférieur de 1,1% à la même période de 2019. *«La production européenne de bœuf a augmenté sensiblement au premier trimestre 2020 (+0,7% par rapport à 2019), mais a probablement reculé au second trimestre à cause de la pandémie de Covid-19»*. D'après le rapport, certains membres de l'observatoire ont appelé à *«une révision du fonctionnement»* de l'aide au stockage privé. D'après les derniers chiffres disponibles, au 26 juin, seulement 1990 tonnes de viande bovine avaient bénéficié de ce dispositif, soit 8% du quota ouvert. Les veaux de boucherie sont notamment exclus de cette aide, alors que cette filière, qui a particulièrement souffert du confinement, le réclamait.

Chronique ovine

Des dérobées pour finir les agneaux

La finition des agneaux avec des dérobées peut s'avérer intéressante, mais dans des conditions précises.



Lors des tests réalisés à l'aveugle, le jury d'experts n'a pas détecté de défaut de flaveur.

Le pâturage des couverts végétaux, semés en été au cours de l'allaitement et en finition, diminue le coût de la ration de 17 € par couple brebis/agneau(x) par rapport à celui d'une alimentation en bergerie. Toutefois, cet intérêt économique implique d'une part un itinéraire simplifié lors du semis, d'autre part un coût de semences peu élevé. De plus, le rendement doit être suffisant pour autoriser un niveau de chargement de 20 agneaux finis par hectare. Si ces conditions ne sont pas réunies, élever et finir les agneaux en bergerie avec des fourrages de l'exploitation et un concentré peut s'avérer plus intéressant.

Le même «*bon goût*» d'agneau

Les carcasses des agneaux finis sur couverts végétaux ne présentent pas de problème de finition. Toutefois, les animaux affichent des croissances inférieures de 16% à ceux alimentés en bergerie. En conséquence, un mois supplémentaire est nécessaire pour les finir. Une éventuelle modification du prix de vente est alors à intégrer selon la période. Aucune différence en matière de qualités sensorielles de la viande n'a été mise en évidence entre les agneaux finis sur dérobées et leurs homologues en bergerie. Après avoir dégusté plus de 20 agneaux de chacun des deux types, le jury d'experts n'a ainsi détecté aucun écart d'odeur, de saveur, de tendreté ni de jutosité. Pour en savoir plus : ciirpo.idele.fr.

EQUIPE TECHNIQUE OVINE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE/CIIRPO)

Alimentation animale

Luzerne de France cible la filière équine

En valorisant les vertus de la plante auprès de la filière équine, Luzerne de France pense avoir trouvé un nouveau débouché rémunérateur pour ses producteurs-coopérateurs, en s'appuyant notamment sur l'expertise d'un laboratoire dijonnais.

Selon le laboratoire dijonnais Lab to Field, expert en nutrition santé équine, les vertus médicinales du fourrage seraient impressionnantes. En France, les rations des chevaux de course sont élaborées avec beaucoup trop de céréales mais ne contiennent pas assez d'aliments fibreux, en particulier de luzerne déshydratée.



Or l'orge ingérée en trop grandes quantités par les chevaux de course favorise l'apparition d'ulcères et génère des coliques et des diarrhées. Selon Samy Julliand, directeur du laboratoire Lab to Field, de nombreux problèmes digestifs pourraient être évités si les chevaux de course consommaient davantage de luzerne déshydratée. Dans les pays anglo-saxons, le fourrage, distribué sous forme de foin ou de granulés, est associé, depuis plus de trente ans, dans les rations des chevaux de course. Il est distribué dans les centres équestres, dans les haras et par les propriétaires de chevaux de course pour nourrir leurs animaux. En France, les vertus du fourrage sont méconnues par la filière équine. «*Or, pour les producteurs de luzerne, la filière équine serait un débouché sensiblement rémunérateur*», assure Eric Guillemot, directeur de Luzerne de France. L'essor de sa culture destinée à l'alimentation équine s'inscrit totalement dans le plan protéines végétales pour la France lancé par le ministère de l'Agriculture.

Répondre aux attentes sociétales

A ce jour, 65 000 hectares de luzerne sont cultivés. Les vertus agronomiques de la plante et de sa culture répondent complètement aux attentes de la société favorable à des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Luzerne de France, associée à Lab to Field et à Désialis (25 sites de déshydratation - 85 % de la production de luzerne déshydratée produite en France), s'engage à faire connaître les qualités nutritionnelles et digestives du fourrage auprès des éleveurs de chevaux.

Les trois entités mettent au point des produits pilotes qui répondent à la problématique de l'irritation et de l'agression des muqueuses digestives.

La consommation de luzerne prévient ainsi l'émergence d'ulcères et en facilite leur guérison en quelques jours. Ingérées, les protéines du fourrage renforcent la masse musculaire des chevaux de course et limitent leur fonte en période de repos, lorsque la saison des courses hippiques est achevée.

Les fibres sont transformées en acide gras, source d'énergie pour galoper et remporter des courses hippiques. Vertu supplémentaire : les chevaux ont une appétence particulière pour la luzerne ! Ces mêmes protéines associées aux minéraux contenus dans le fourrage sec exercent aussi un très fort pouvoir tampon contre l'acidité dans les organes digestifs.

BERTY ROBERT, AVEC ACTUAGRI

Lab to Field, spécialiste dijonnais de l'alimentation équine

Parmi les acteurs de l'émergence de l'intérêt pour la luzerne dans l'alimentation équine figure la société dijonnaise Lab to Field. Fondée en 2012 par des chercheurs issus de l'école AgroSup Dijon, la structure a développé une expertise mondialement reconnue dans le domaine de la nutrition du cheval athlète.
www.lab-to-field.com

Machinisme

La primeure de la nouvelle coupe John Deere aux établissements Giacomel

Découvrir une nouvelle technologie de coupe, c'est possible actuellement en Côte-d'Or.

Si la nouvelle moissonneuse-batteuse X9 de chez John Deere commence à être dévoilée en sillonnant le territoire français cet été, il n'a pas échappé aux agriculteurs qu'une nouvelle coupe a été développée pour cette machine. Elle est disponible également sur la série S. Ce modèle Draper baptisé HD X propose une largeur jusqu'à 15,20 m et bénéficie d'un tapis de 1,20 m de large et d'une articulation de chaque côté du convoyeur, offrant un débattement de +/-10 degrés (la fameuse *«aile d'avion»*). Pour le moment, un seul modèle (12,20 m) est disponible à la présentation en France et ce sont les établissements Giacomel, concessionnaires John Deere à Auxonne (21), qui ont le privilège de le faire découvrir à leurs clients pour cette moisson. La nouvelle HD X a été développée pour le marché européen. Son tapis allongé (+20cm par rapport au modèle HD R) et crénelé évite la perte de grain par gravité. Pour accélérer le flux et la régularité de l'alimentation du convoyeur, des doigts escamotables équipent la vis de convergence.

Réglage en continu

L'HD X vient compléter la famille des Draper, les modèles RD F, Rigide Draper Flexible jusqu'à 13,70 m et HD R, à tapis d'un mètre. Depuis le début de la moisson, Cédric Boillaud, spécialiste récolte à la concession, assure des démonstrations de cette coupe au volant d'une S780 à chenilles. Cette machine, qui développe seulement 547 cv est équipée de la technologie ICA 2, qui assure le réglage en continu selon les critères définis par l'utilisateur. Pour transporter cette coupe, Zurn a conçu un chariot bidirectionnel, à poutre renforcée et freinage avant et arrière. Selon l'état de la récolte, la coupe HD X est conduite *«hors sol»* par 4 roues ou en mode « sol », posée sur les patins, notamment en cas de cultures versées. Ce choix est piloté depuis la cabine. Après plusieurs jours de récolte, Cédric Boillaud constate *«qu'avec la coupe HD X, John Deere a repoussé les limites du Draper pour récolter les cultures basses»*. La concession d'Auxonne annonce également la possibilité de démonstration d'une coupe 730 FD (Flex Draper de 9,15 m) pour les clients John Deere qui souhaiteraient l'essayer sur leur machine.



Le Draper HD X propose un profil inédit, en *«aile d'avion»*.

▶ Des professionnels à votre service

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 81 49 14 88
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Prévention

Se protéger contre les effets de la foudre

En France, chaque année, plusieurs dizaines de personnes décèdent suite à la chute de la foudre. Quant aux dégâts matériels, ils se chiffrent en millions d'euros.

Les effets de la foudre sont de deux types :

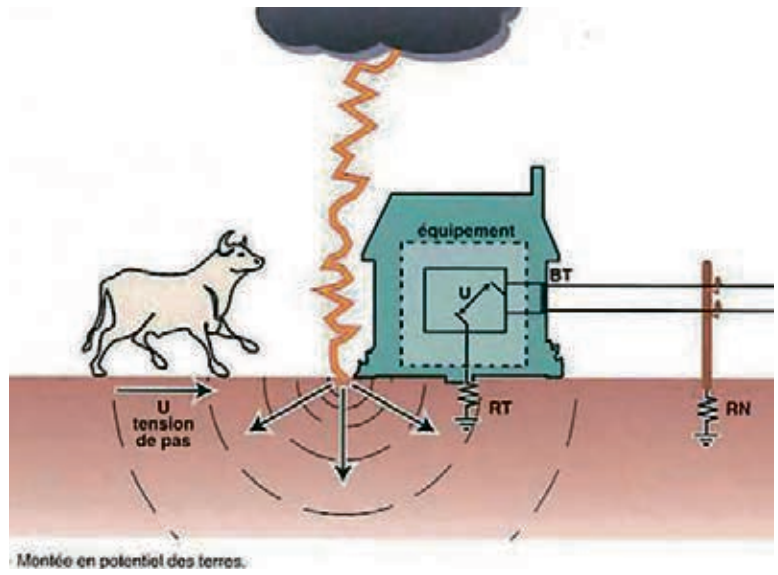
- Les effets directs : un bâtiment est frappé par un éclair.

- Les effets indirects : l'apport d'électricité dans le sol peut générer, d'une part, des *«tensions de pas»* au niveau du sol (une différence de potentiel suffisant pour générer un courant qui passe dans les membres inférieurs d'une personne ou d'un animal) et d'autre part, des surtensions dans les circuits électriques des installations. Les conséquences peuvent être très importantes, que ce soit en termes de destruction d'installations comme en arrêt de fonctionnement suite à dommages électriques. Par ailleurs, concernant les hommes et les animaux, la foudre est également la cause d'accidents voire de décès. L'équipement apportant une protection contre les surtensions générées par la foudre est un parafoudre qui s'installe au niveau des circuits électriques. À ne pas confondre avec un paratonnerre qui est un équipement positionné en partie haute des bâtiments, destiné à canaliser le courant de foudre vers la terre via une descente. Il existe différents types de parafoudre :

- Type 1 : ces dispositifs sont conçus pour être utilisés sur des installations où le risque *«foudre»* est très important, notamment en cas de présence de paratonnerre sur le site.

- Type 2 : destinés à être installés en tête d'installation, généralement au niveau du Tableau général basse tension (TGBT), sur des sites où le risque d'impact direct est considéré comme inexistant, les parafoudres « primaires » de type 2 protègent l'ensemble de l'installation.

- Type 3 : en cas d'équipements particulièrement sensibles ou d'installation très étendue, il est recommandé d'utiliser des parafoudres à proximité des équipements sensibles. Ces parafoudres de type 3 seront à associer avec les parafoudres de type 2 en amont.



Tous ces équipements doivent être posés en respectant les règles fondamentales garantissant leur bon fonctionnement.

GROUPAMA

Notes : Pour de plus amples informations, le service prévention de Groupama Paris Val de Loire se tient à votre disposition. Contact : 02 38 49 78 74. Site Internet «www.vivons-prévention.com»

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **07/07/2020**

Effectif global: 843 - Taux de vente: 89% Apports en progression par rapport au dernier marché.

Effectif total: 288 - Taux de vente: 85%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	M	U	300-350	2,68 €	2,68 €	2,68 €	-
			350-400	2,63 €	2,80 €	2,73 €	-
			400-450	2,63 €	2,78 €	2,70 €	-
		R	300-350	2,64 €	2,67 €	2,65 €	-
			350-400	2,11 €	2,58 €	2,41 €	-
	F	U	250-300	2,41 €	2,69 €	2,63 €	-
			300-350	2,66 €	2,68 €	2,67 €	-
		R	250-300	1,85 €	2,61 €	2,44 €	-
			300-350	2,54 €	2,56 €	2,55 €	-

BROUTARDS : Quelques lots de bonne conformation sont proposés à la vente. Et même si les cours ne correspondent pas tout à faitdans à l'attente des éleveurs, les cours sont reconduits à destination de l'Italie. Les sujets moins lourds et plus moyens sont pénalisés par les autres destinations.

LAITONNES: Cours reconduits.

Effectif total: 259 - Taux de vente: 86%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

M	U	350 - 400	2,68 €	2,68€	2,68 €	-
		400 - 450	2,47 €	2,63€	2,59 €	-
		450 - 500	2,44 €	2,59€	2,52 €	-
	R	300 - 350	1,92 €	2,42€	2,33 €	-
		350 -400	2,52 €	2,53 €	2,53 €	-
		400-450	2,24 €	2,44€	2,39 €	-
F	U	300 - 350	2,49 €	2,61€	2,54 €	-
		400 - 450	2,35 €	2,51€	2,43 €	-
		450 et +	2,22 €	2,22€	2,22 €	-

TAURILLONS : Quelques lots de bonne conformation sont proposés à la vente. Et même si les cours ne correspondent pas tout à fait dans à l'attente des éleveurs, les cours sont reconduits à destination de l'Italie. Les sujets moins lourds et plus moyens sont pénalisés par les autres destinations.
GENISSES 18 MOIS :
Cours reconduits.

Effectif total: 296 - Taux de vente: 94%

ÂGE **BOVINS MAIGRES +18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

TAUREAUX						
M	U	+ 500 kg	1,66 €	1,86 €	1,77 €	-
	R	+ 500 kg	1,59 €	1,63 €	1,61 €	-
	E	- 5 ans	2,30 €	2,90 €	2,44 €	-
F	U	- 5 ans	1,98 €	2,31 €	2,12 €	-
		5 à 10 ans	1,78 €	2,28 €	2,03 €	-
		+ 10 ans	1,74 €	1,97 €	1,83 €	-
F	R	- 5 ans	1,73 €	1,96 €	1,86 €	-
		5 à 10 ans	1,60 €	1,74 €	1,69 €	-
		+ 10 ans	1,60€	1,74 €	1,69 €	-
	E	24 à 36 mois	2,43 €	3,65€	2,78 €	-
	U	24 à 36 mois	1,86 €	2,39€	2,20 €	-
	R	24 à 36 mois	1,84€	1,95€	1,92 €	-

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Présentation correcte. Les cours sont sensiblements reconduits et se maintiennent selon les catégories. La variation des tarifs pratiqués s'aligne en fonction de la qualité présenté.

TAUREAUX : Bonne demande, vente rapide avec des sujets préparés.

SICAGEMAC Corbigny — 06/07/2020

Effectif global:274- Marché actif en vaches.

Taurillons d'herbe : (285 - 390 kg) 720 - 1030 2,44 - 2,64
Taurillons d'herbe : (420 - 495 kg) 1150 - 10270 2,57 - 2,74
Laitonnes : (350 - 400 kg) 900 - 1000 2,36 - 2,61
Génisses 18-24 mois : (265 - 425 kg) 570 - 1020 2,17 - 2,51
Génisses 24-36 mois : (560 - 655 kg) 1140 - 1490 2,02 - 2,58
Taureaux : (875 - 980 kg) 1520 - 1650 1,57 - 1,78
Vaches légères : 1050 - 1110
Vaches entre deux : 1180 - 1250
Vaches lourdes : 1260 - 1620

Présentation plus importante et de meilleure qualité en taurillons. Placement rapide à des tarifs plus fermes. Seul un lot invendu. Transactions fluides en femelles à des cours stables.
En vaches maigres, les sujets non qualifiés ou positifs IBR étant plus nombreux cette semaine se négocient plus difficilement avec quelques invendus. Cours fermes pour le restant de la catégorie.
Bovins gras : 6
Vaches de viande : 3,60 à 3,96 € kg de viande. Vente globale.
Prochains marchés :Pensez à annoncer vos animaux le vendredi 17 juillet pour les marchés du lundi 20 juillet (ou sur le répondeur les autres jours) Les marchés bovins et ovins du 13 juillet n'auront pas lieu en raison du mardi 14 juillet férié.

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 6 juillet 2020) :
« L'offre limitée permet la reconduction des cours. »

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **06/07/2020**

Effectif total:724 - Taux de vente: 96%

Effectif total: 589 - Tx de vente : 98%

AGNEAUX de BOUCHERIE - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	32 - 38 kg	3,30 €	3,54 €	3,40 €	-
			38 - 44 kg	3,22 €	3,71 €	3,44 €	-
			44 - 50 kg	3,28 €	3,65 €	3,42 €	-
			> 50 kg	3,04 €	3,15 €	3,11 €	
		R	32 - 38 kg	3,06 €	3,49€	3,34 €	-
			38 - 44 kg	3,01 €	3,13 €	3,06 €	
			44 - 50 kg	3,19 €	3,19€	3,19 €	

Effec.TT: 124 Tx de vent.: 88%

OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

U	> 60 kg (F)	1,05 €	1,27 €	1,27€	-
R	< 60 kg (F)	0,83 €	0,88 €	0,86€	-
	> 60 kg (F)	0,86 €	0,95 €	0,93€	-

Marché correctement approvisionné, 96.7% de vendus. Cette semaine, à l'approche de la fête de l'Aïd El Kébir qui se tient fin juillet, les acheteurs sont plus nombreux, ce qui traduit une forte demande. **AGNEAUX :** Des agneaux de qualité correctes sont présents sur le marché, néanmoins pour la plupart d'entre eux, on remarque un léger manque de finition. Cela s'explique peut-être par la météo qui n'est pas très favorable ces trois dernières semaines pour un engraissement optimal des agneaux à l'herbe. Les sujets se commercialisent tout de même rapidement du fait de la forte demande présente sur le marché. Les agneaux complémentés qui souvent mieux finis sont très recherchés. **BREBIS :** De bons sujets sont présentés, et comme cité précédemment la forte demande fait augmenter les cours. La vente est active et rapide.

SICAGEMAC Corbigny — 06/067/2020

Effectif global: 179

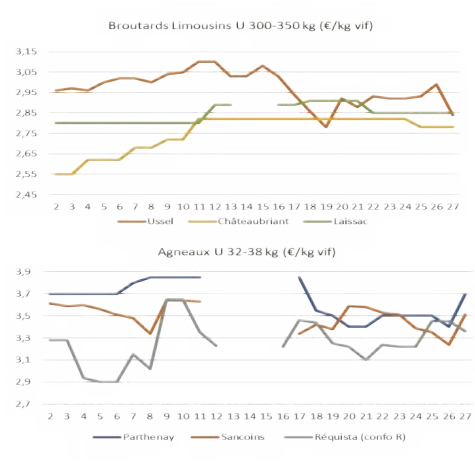
Agneaux 103 - 150 (2,67 - 3,47)
Brebis 28 - 118 (0,49 - 1,30)
Béliers 91 - 112
50 % d'ovins non annoncés !!! Légère baisse en agneaux avec quelques invendus.
Cours fermes en brebis.
Prochains marchés :
Bovins et ovins lundi 20 juillet 2020 aux horaires habituels.
Pensez à annoncer vos animaux le vendredi 17 juillet pour les marchés du lundi 20 juillet (ou sur le répondeur les autres jours)Les marchés bovins et ovins du 13 juillet n'auront pas lieu en raison du mardi 14 juillet férié.

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 29/06/2020 au 05/07/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,09	6,99	6,16	-	-	-	-
	Var.		-0,06	-0,06	0,17				
	R	6,58	6,75	6,72	-	6,95	6,85	6,76	-
	Var.	-0,02	0,05	0,07		-0,03	0,04	0,08	
	O	-	5,67	-	-	6,12	5,97	-	-
	Var.		-0,08			-0,06	-0,09		
3 (couverts)	U	-	7,14	7,06	6,12	-	7,07	6,88	-
	Var.		=	=	0,05		-0,03	-0,06	
	R	6,72	6,79	6,69	6,01	6,94	6,82	6,47	5,96
	Var.	-0,02	0,01	-0,05	-0,01	0,01	0,02	-0,05	0,06
	O	6,38	6,33	6,21	-	6,40	6,11	5,95	-
	Var.	0,13	0,01	-0,17		-0,05	-0,10	-0,13	
	R	-	-	-	-	-	6,17	5,77	-
	Var.						0,04	-0,04	
	O	-	-	-	-	-	5,74	5,37	-
	Var.						0,03		

Zone nord : Marchéequilibré..**Zone sud :** Application du réseau.



Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 27 – du 29 juin au 05 juillet 2020

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : Face à une offre modérée et de bonne qualité permettant ainsi de rendre les transactions plus fluides. La demande est en retrait pénalisant les cours dans l'ensemble de la catégorie. Cependant la vente est quasi-totale. En laitonnes, les animaux d'automne et vaccinés sont recherchés à des prix fermes et attractifs.
Gros bovins maigres : Les apports sont de saison et la qualité hétérogène cette semaine dans les femelles adultes. Les cours plafonnent dans quelques catégories, ils diminuent dans d'autres à cause de la qualité plus pauvre. On enregistre une bonne ambiance commerciale ainsi qu'une reconduction des cours dans les bons sujets.
Boucherie : L'offre en races allaitantes est encore en recul permettant une reconduction des cours dans l'ensemble des catégories. Le commerce est difficile en races laitières manquant de finition et en taureaux, en revanche, la vente est plus fluide en race à viande cette semaine avec une demande soutenue et un plafonnement des cours.
Veaux : L'offre reste relativement importante pour la saison et les prix sont à peine reconduits. Les petits veaux sans poids son difficilement vendable. Les cours restent fermes à haussiers dans les bons croisés, tout comme les Montbéliards et Prim Holstein.
Ovins : L'offre est importante cette semaine et la qualité est très hétérogène. En Agneaux, la demande est plus active et on enregistre une bonne ambiance commerciale avec des cours revus à la hausse. En brebis, la vente est rapide et totale.

BROUTARDS :
Face à une offre modérée et de bonne qualité permettant ainsi de rendre les transactions plus fluides. La demande est en retrait pénalisant les cours dans l'ensemble de la catégorie. Cependant la vente est quasi-totale. En laitonnes, les animaux d'automne et vaccinés sont recherchés à des prix fermes et attractifs.
Sur le grand Ouest, à Cholet, l'offre est en baisse avec des broutards de qualité ordinaire ce qui rend la vente assez difficile. Dans le Nord-Est, à Rethel, les cours sont reconduits dans la bonne marchandise avec des grosses difficultés dans les bêtes ordinaires. A Châteaubriant, le commerce est calme et les cours plafonnent dans les mâles. En Centre-Bourgogne, à Moulins-Engilbert, l'offre est globalement de bonne qualité, permettant ainsi de rendre les transactions plus fluides et de raffermir les cours. A Chateaumeillant, face à une offre modérée et de bonne qualité, la demande est en retrait pénalisant les cours dans l'ensemble de la catégorie. Cependant la vente est quasi-totale. Sur Bourg, face à un faible apport, les cours sont reconduits. Sur le Massif Central à Mauriac, en cette fin Juin, les apports sont de saison, le marché est rapide et le bétail s'écoule facilement avec des prix stables. En broutard, on enregistre une bonne demande dans les sujets légers vaccinés. Le commerce est stable dans les broutards d'Italie avec des prix fermes dans les bons lots de 380 à 420 KG. A Laissac, le commerce est dynamique et les cours restent facilement reconduits. Sur Ussel, les apports sont réduits cette semaine à cause des fenaisons. La demande en broutards est de nouveau réduite avec des cours revus à la baisse dans l'ensemble des catégories et la vente est très compliquée. Sur le marché d'Agen, les cours sont reconduits et le marché est équilibré avec un placement toujours sélectif.
- Limousins U 300-350 kg : 2,85€ (=) à Laissac, 2,84€ (-0.15) à Ussel, 2,78€ (=) à Châteaubriant, 2,90€ (=) à Agen.
- Limousins U 350-400 kg : 2,75€ (=) à Laissac, 2,72€ (-0.15) à Ussel.
- Charolais U 250-300 kg : 2,80€ (=) à Rethel, 2.98€ (=) à Cholet, 2.96€ (=) à Châteaubriant.
- Charolais U 300-350 kg : 2,65€ (=) à Rethel.
- Charolais U 350-400 kg : 2,77€ (+0.05) à Moulins.
- Croisés U 300-350 kg : 2,70€ (=) à Mauriac, 2,60€ (=) à Laissac, 2,75€ (=) à Bourg, 2,51€ (=) à Châteaubriant.
- Croisés U 350-400 kg : 2,72€ (+0.04) à Mauriac, 2,65€ (=) à Laissac, 2,65€ (=) à Bourg.
- Blonds U 250-300 kg : 3,57€ (=) à Agen.
En femelles charolaises à Moulins, la demande est soutenue et la vente est rapide. A Chateaumeillant, les animaux d'automne et vaccinés sont recherchés à des prix fermes et attractifs. A Ussel, les cours reculs légèrement à cause des prix élevés de la semaine dernière mais les cours sont corrects.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,78€ (+0.14) à Moulins.
- Limousines U 300-350 kg : 2,84€ (-0.15) à Ussel, 2,51€ (=) à Cholet, 2,65€ (=) à Laissac.
- Croisées U 300-350 kg : 2,50€ (=) à Laissac, 2,50€ (=) à Bourg.
- Blondes U 250-300 kg : 2,68€ (+0.04) à Agen.

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

21 - Recherche mois batteuses, tracteurs, presses moy densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Vends tracteur case IH JX 1100U 4RM 100CH avec chargeur mailleux MX100 5978H, année 2004. 28500 euros
✆ **06 07 80 39 72 ou 06 74 32 55 41**

38 - Vends tracteur Rnault D22 BE 1700 euros, moteur ford 5000 : 800 euros pièces Ford County.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vends tracteur Renault 451 - 4 roues motrice août 77 pneus neuf cabine toile 6500 heures : 7500 euros.
✆ **06 85 54 05 59**

38 - Vends groupe de séchage à noix au gazmarque Guillot convient pour cellule de 10 à 15 m3 TBE.
✆ **06 07 10 71 79**

39 - Trac. McCormick CX 85 cv, 2004, 4 RM, inverseur-tripleur. 8 000 h. Pneus récents Massey t.b.é. Clim. 15 500 euros exo. Remorque pour bois ou tonne à eau 400 euros.
✆ **06 37 07 36 72**

71 - Vends cse cessation 1 tract. JD 6145R, 2016, 2.600 h, Vario, toutes options.
✆ **06 08 61 40 88**

73 - Vends manuscopique JCB 526 S,110 CH, an 2000, bon état + cuve inoxydable 2 m3.
✆ **06 59 64 25 23**

73 - Vends cause cessation, tracteur Carraro 7 700, 4 rm très bon état, 1 500 h.
✆ **06 87 33 53 10**

89 - Vends tracteur Someca 800, 8.800 heures au compteur, moteur refait 2.000 heures, embrayage refait, B. E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Travail sol

01 - Vends cause retraite lame niveleuse tournante très bon état
✆ **06 60 20 83 14**

21 - Recherche semoir à dents Kverneland TS 6m
✆ **06 08 25 63 65**

69 - Vends vis à grain 8m. diam 100 Chisel 3 mètres 9 dents rouleau.
✆ **06 87 41 61 93**

71 - Vends Chisel Jean de Bru, 3 poutres, disque, rouleau, très bon état.
✆ **06 82 40 88 85**

89 - Vends déchaumeur Kongskilde DELTAFLEX, 2014, 3,50m, TBE peu servi, rouleau peigne carbure.
✆ **06 88 86 47 09**

89 - Vends déchaumeur Carrier 4m, très bon état, brabant Huard nsh 4s, bon état, chisel JDB 9d, bon état
✆ **06 16 91 32 03**

Récolte

10 - Vends presse Lely-Welger RP520, 25000b.
✆ **06 75 74 65 40**

21 - Vends diviseur Matrot 12v 400 euros, presse D4000 Welger 14000 euros, scie à ruban 3 volants 400 euros, plateau-benne empile-bottes 1500 euros
✆ **03 80 51 87 65 hr**

38 - Vends ensileuse Taarupt 120 arracheuse pomme terre Samrosc major b hydraulique caisse 3 points mécanisme entrain - chaîne fumier va-vien maury toles inox chaudi re chauf centr. geminox 2 An.
✆ **04 78 96 10 37**

71 - Vends presse balles rondes Feraboli Extreme 265, liage filet ficelle, très bon état, prix à débattre.
✆ **06 25 73 39 74**

71 - Vends cause retraite presse balle ronde NH740, 14.000 B, faneuse Kuhn 650 l, TBE.
✆ **06 08 03 61 24**

89 - Vends ensileuse maïs 1 rang, marque Deutz Fahr, type 650 S, B.E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Arbo-viti

89 - Vends enjambeur Pellenc Optimum 340, 06/19, 249h, 156 ch, 4RM, voie variable, lignes 0,90 à 1,50m, garantie constructeur 5A 06/24, 119000 Ð
✆ **06 82 38 20 31**

Distribution

10 - Vends mélangeuse automotrice SEKO 23m3, 1450h, 2016.
✆ **06 75 74 65 40**

Irrigation

26 - Vends pompe Caprari Mec D2140C 30m3H, filtre compteur support.
✆ **06 82 4 14 09**

Forestier

73 - Vends fendeuse à bois vertical krpan cv 22k puissance de poussée 21T, vérin rétractable avec treuil intégré. Excellent état.
✆ **06 16 88 40 48**

Manutention

71 - Vends élévateur transpalet Mic G100, 2 Bat 12 v, chargeur, 2 bennes FV, 6 fûts vin blanc, 1.000 euros.
✆ **06 40 16 55 87**

89 - Vends benne Duchesne 8t, bon état, vis sur chariot diam 160, 10m Acemo, bon état, cuve 16000l
✆ **06 16 91 32 03**

Agri. divers

07 - Vends tracteur 145 MF + vends charrues Bissoc Huard + vends coupe racine électrique
✆ **06 87 18 14 42**

18 - Vends brabant 4 corps, G&B, NSH. Pièces d'usures Carbonne, prix à débattre.
✆ **06 10 78 30 21**

21 - Recherche round baller 120 x 120, presses moyenne densité, cover crop, tracteurs 4 RM
✆ **06 69 21 04 68**

APPAREILS D'ALLAITEMENT AUTOMATIQUE
PROMOTION SUR TOUTES LES MACHINES
legrain
l'Appareil d'Allaitement Automatique
exceptionnel!
jusqu'à 18% de remise
Découvrez nos offres sur
www.etslegrain.fr
ou sur simple appel au
02 32 57 60 73
Valable du 22 juin au 22 juillet 2020





38 - Vends charrue bisoc, couverture integrale alu, vibro, semoir blé à sabot, bineuse à tabac, déchaumeur à disques.
✆ **06 22 01 86 88**

38 - Remorque Doyeux 6T5, charrue 2 corps - Calèches, 3 scie circulaire moteur roues de calèche petit matériel de décoration fourche avant trac Renault.
✆ **04 76 93 51 07**

71 - Vends cse ret. fauch. Claas, Disco2700, faneuse Claas Volto670, presse Krone Vario, pack rév., plateau Maître et chars transp. fourrage, tract. MF 165.
✆ **06 88 39 36 26**

TERRES DE BOURGOGNE
PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

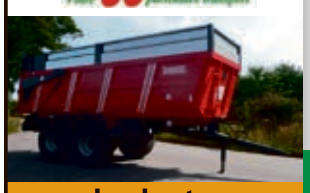
BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

58 - Round-baller Kuhn 2160, pailleuse 8m3 toutes options, andaineur Kuhn 2 toupies 6,50m, faucheuse Kuhn 3,20m
✆ **06 36 50 16 41**

73 - Vends Presse br JD 570 ficelle, semoir engrais 500 l, épandeur fumier 6 t, herse émousseuse, botteleuse MF 8 025, monte bottes 8 m, moulin grain, scie ruban, batteuse, vêleuse.
✆ **09 70 91 58 33 HR**

88 - Vends 3 rideaux métalliques 4 M largeur X 3,50 M hauteur galva TBE et 4 portes tôle isolées complètes TBE
✆ **06 12 85 67 49**

remorques Lambert
Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020
18 200 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com



38 - Vends calibreuse, bruleur à gaz pour noix, tuyaux d'arrosage, pulvé 800 l TBE, semoir 800 l.
✆ **06 75 17 98 83**

38 - Vends charrue Khun 4 socs, Multi master 121 , non stop hydraulique, deport devers hydraulique. Roue de travail.Très bon état, n'a labouré que du marais. Disponible de suite : 6200 euros à débattre.
✆ **06 82 94 51 47**

70 - Achète Presses BR Claas, Welger, Krone 120x120. Tracteurs MF 165, 168, 188, 690, 265, 285, 290. Tract Fiat série 90 et 94. Faucheuses Ð assiettes GMD 4,5 et 6 assiettes. Andaineurs Kuhn simple toupie, Faneuses hydrauliques 4 toupies. Grue Ð fumier sur roue. MB Claas, Dominator 66 et 76. Semoir Ð maÐs 4 rangs Monosem NG.
✆ **06 83 59 05 70**

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends Peugeot Partner blanc, 2004, TBE
✆ **03 80 84 11 55 - 07 71 80 30 34**

38 - Vends van Ifor Williams équipé chevaux ou bovins 2 portes, pont 1 porte latéral très bon état.
✆ **06 80 15 48 15**

68 - Vends camion frigo l. 4.50 m-gazoil- 332800 km - année 2002 - plaquettes, disques frein, pneus avant neufs, CT + visite tachi + mines pl ok juin 2020 - prix 7 500 euros TTC.
✆ **07 51 68 86 45**

Tourisme

42 - Particulier vds Renault MEGANE 1.5 DCI Expression - 1 mai 2009 - n gris métal. 138 000 km
✆ **06 81 91 86 74 ou 04 77 54 12 99**

Achat-Vente

Récolte

03 - Vends foin bottes carrées récolte 2020 500 kg - région Allier.
✆ **06 86 98 91 85**

21 - Vends 750 bottes rondes enrubannage, récolte 05/2020, bonne qualité
✆ **06 24 05 55 86**

36 - Agri vend foin + paille récolte 2020 qualité extra BR ou BC, prix livré.
✆ **06 22 75 35 81**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Prod. vds maïs ensil. + maïs épis + foin et foin de luzerne + enrub. luzerne ou trèfle. Poss. liv.
✆ **06 82 29 74 85**

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2020, balles cubiques et rondes, possibilité de livraison.
✆ **06 10 78 30 21**

38 - Vends 1H80 de foin moha a récolter vers le 15 juillet sur pied ou avec prestation botte ronde,carré moyenne ou haute densité
✆ **06 09 12 59 20**

38 - Vends foin récolte 2020 balles rondes diamètre 120-250 kg très bonne qualité 130 euros/T.
✆ **06 69 73 28 17**

69 - Vends foin prairie naturelle, luzerne de pays, raie-gras. Balles rondes ou carrées 250/300 kgs. Livr par 10 / 15 ou 20 tonnes dans départements 07 - 69 - 71 - 42 - 74 - 73 - 01.
✆ **04 74 00 30 70**

69 - Vends foin de luzerne de très bonne qualité bottes carrées 70/120/240 170 euros la tonne livrée.
✆ **06 81 44 66 22**

Bât. Pro.

88 - Cause retraite vend scierie résineux. Clientèle pros et particuliers. 88 Vosges Sud-Ouest. Affaire saine.
✆ **03 29 07 93 08**

Propriété

03 - Ferme à louer/à vendre 35ha avec promesse d'achat 03220 Vaumas-sur-besbre.
✆ **03 58 06 02 85**

69 - Vends vignes AOP fleurie, 2 ha beaujolais villages, 50 ares mécanisables, libre après récolte 2020.
✆ **06 79 22 85 04**

Terrain

07 - Recherche terrains boisés ou bois seuls mini 1ha paiement assuré
✆ **06 07 48 06 76**

18 - Rech. Sur région Centre ferme céréalière 160 ha à 200 ha en achat + location, possibilité reprise matériel.
✆ **02 48 59 84 42**

Divers

38 - A vendre une charrue 2 socs Kuhn hydraulique + une cuve à fioul + un rouleau en fer + un portail en fer le tout en très bon état.
✆ **06 22 11 71 92**

38 - Vends presse Fahr Kola pte bottes bon état marche tuyaux arrosage Mellini 6 mètres 3 pouces.
✆ **06 45 01 78 62**

69 - Cède place de marché, 10 mètres, Lyon 8e.
✆ **06 73 97 82 16**

71 - Vds bascule Maréchalle 1900, chargeur HM24 300, TB état.
✆ **06 87 37 14 14**

89 - Eleveur vend bon compost bovin en endain 2 retournements effectues peut convenir en agriculture bio conventionnelle vigne ou autre chargement rapide
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Vends paille de miscanthus, broyée en vrac.
✆ **06 22 65 95 50**

Location

Agricole

38 - Pour permaculture propose 800 m2 Lac Paladru s'adresser au journal urgent.
✆ **Ecrire au journal Terre Dauphinoise - CS 92608 - 38036 Grenoble Cédex 2 - sous la réf 3411/01**

Autre

15 - Sud Cantal, agric. loue 2 gîtes 2 ou 5 personnes, de 190 à 350 euros/sem. ou à la nuitée.
✆ **04 71 49 13 14**

88 - A 9 kms de Vittel-Contrex gite spacieux 5 pers. tout confort 250 euros/sem
✆ **06 87 59 12 94**

Mariage

Rencontre

71 - Agri 59 ans, sympa, recherche femme 55-60 ans pour rompre solitude. Écrire au journal L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, CS70610, 71010 Mâcon cedex, qui transmettra.
✆ **avec la référence 801**

Animaux

Divers

26 - Pension équine Bourdeaux, foin et pâturage Bio 100 euros, été 150 euros, hiver + abris. Pension Costebelle - Bien-être animal
✆ **06 26 09 08 61**

Bovin

01 - Vends 2 trx charolais hbc, 17 mois, velage facile, tgs, prix raisonnable
✆ **06 88 76 67 81**

01 - Vends génisses prêtes Holstein terme de Août à décembre
✆ **06 25 86 55 60**

21 - Vends 9 génisses Limousines, terme septembre + taureau Limousin 3 ans
✆ **06 80 07 86 50**

38 - Vends taureau charolais 16 mois, issu d'insémination dociel, habitué aux cornadis, vacc FCO étable ind IBR.
✆ **07 80 06 98 04**

42 - Vends taureau Aubrac 23 mois habitué à l'attache.
✆ **06 83 35 39 51**

42 - Vends génisses terme sept vaches 2me veau terme aout - prends pension vache cse retraite
✆ **07 88 11 13 07**

58 - Elevages charolais HBC Earl de Beaumont 58230 Alligny en Morvan, Earl Guenot Nicolas 21230 Allerey, ind IBR, vend taureaux 1a +18m + veaux de l'année. Visite perm sur appel, liv toute distance
✆ **06 70 34 71 84**

69 - Vends mâles reproducteurs

limousins inscrits ou non et laitonnes docilité et qualité laitière.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends cause retraite 13 génisses charolaises garanties pleines vêlages.
✆ 06 88 59 16 46

74 - Vends cause retraite vaches charolaises avec veaux de 5 mois, BVD, IBR ok.
✆ 06 19 33 56 77

89 - Elevage charolais HBC vend taureau adulte, taureaux de 2 ans, 40 taureaux 14 mois, 50 laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Caprin

26 - Cse surnombre, vend 20 chèvres Saanen MB sept, 85 euros + 10 chèvres au lait, 55 euros échographiées.
✆ 06 21 47 01 27

Ovin

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toutes catégories
✆ 06 07 96 23 40

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Equin

21 - Vends calèche 4 roues (avec bandage), TBE, 8 places, attelage 1/2 chevaux + harnais pour 1 cheval
✆ 06 62 32 99 18

Volaille-Lapin

69 - Donne 9 clapiers, état moyen.
✆ 04 78 31 22 57

Chien

58 - Donne chiots femelles croisés Berger des Pyrénées Border, bon pour garde des troupeaux
✆ 06 14 26 16 97

Demande

Emploi

26 - Etudiant en 2e année BTS Agronomie Production Végétale en alternance chez Valgrain, cherche alternance en exploitation ou coopérative agricole pour licence pro Production Agricole Intégrée et Enjeux Environnementaux.
✆ 06 47 48 62 70

Agent MASSEY FERGUSON

MASSEY FERGUSON

RECRUTE
1 vendeur (H/F) machines agricoles
Secteur Yonne

Envoyer CV + lettre motivation à
alain.sarllucas@orange.fr
Tel 03 86 75 20 98



Offre

Emploi

26 - Exp ovine recherche ouvrier agricole en polyculture élevage, personne autonome. Emploi permanent.
✆ 06 45 96 44 22

ANTEDIS

Vous souhaitez rejoindre une entreprise de prestations de services en expérimentation agronomique à taille humaine qui appartient à 100% à ses collaborateurs, ce poste est fait pour vous !

ANTEDIS recrute un Technicien en Expérimentation Agronomique (H/F) en CDI pour la création de son unité du 89

Descriptif du poste
En tant que représentant local d'ANTEDIS auprès de ses clients, vous aurez pour **challenge de créer et développer une nouvelle unité** d'expérimentation sur la région de NITRY (Auxerre Sud).
Pour cela, vous serez amené à :
- Créer un réseau d'agriculteurs pour la mise en place des essais,
- Réaliser au champ des essais agronomiques en protection & nutrition des plantes et bio solutions principalement en grandes cultures
- Garantir la conformité des essais menés au référentiel BPE (Bonnes Pratiques d'Expérimentation)
- Être le représentant local d'ANTEDIS auprès des Donneurs d'ordres

Profil souhaité
- Bac +2 à Bac +3, option agronomie ou équivalent
- Organisation, rigueur et **autonomie**, bon relationnel
- Goût et aptitude pour le travail de terrain

Conditions
Poste en CDI, à pourvoir le 01/09/2020
Rémunération selon expérience, salaire fixe + primes, intéressement/participation, mutuelle, Convention collective des bureaux d'études.

Rejoignez une entreprise dynamique en pleine évolution et découvrez notre site : www. antedis.com
Pour candidater, Merci d'adresser votre candidature par mail à : recrutement@antedis.com

ANEFA

L'agriculture recrute
Le site de l'emploi agricole
www.lagriculture-recrute.org

LONS-LE-SAUNIER – ASSISTANT(E) RH CHARGE(E) DE L'ADMINISTRATION ET DE LA PRODUCTION DU POLE SOCIAL
Sous la responsabilité de la direction, au sein d'une équipe positive et dynamique et d'une entreprise en développement dans le secteur de l'emploi agricole et rural, en lien avec l'équipe de techniciennes paies du prestataire partenaire, et avec l'aide d'une collègue du Pôle social, en lien avec les collègues du planning et des conseillers emploi, entourée d'une juriste, sera chargé(e) de l'administration et de la production du Pôle social :
> Missions :
- Préparation de la paye : réception, contrôle et rapprochements des fiches horaires ; utilisation d'outils de suivis et préparation paye et facture,
- Traitement des relevés horaires des groupements d'employeurs et commande de la paie,
- Contrôle de la paie (vérification profil, exo, taux, …).,
- Suivi des salariés : gestion et suivi des congés et absences ; acomptes ; déclaration AT et maladie ; mutuelle santé ; compte d'heures ; suivi des entrées et sorties de salariés,
- Déclaration MSA (DPAE), production des contrats de travail (CDD et CDI) et création des missions afférentes aux commandes,
- Administration générale du Pôle social.

> Qualités attendues : sens de l'organisation, rigueur, goût pour le travail en équipe, forte maîtrise de l'informatique de base, aptitudes relationnelles, résolument optimiste. Formation et expérience attendues, niveau bac + 2.
> Condition : CDD temps plein à compter du 4 août 2020 jusqu'au 16 mars 2021 (puis jusqu'à septembre 2021) remplacement congé maternité et congé parental prévu.
Rémunération à partir de 12.42 euros, taux horaire brut à débattre selon les compétences et l'expérience. 13e mois, prime d'intéressement, mutuelle santé.
Envoyer lettre de motivation et CV avant le 23 juillet 2020.

Soelis Votre ressource pour l'emploi
#OSE l'agriculture

Contact : GUICHET EMPLOI
Tél. 03 84 35 14 51 E-mail : jura@anefa.org
Permanences du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Viticulture

Vendanges

69 - Beaujolais ch. vendangeurs nourris logés ou grande journée autour du 20 août. Expér. ou motivés.
✆ 06 88 56 69 49

69 - Cherche chauffeurs tracteurs pour vendanges au 10 août environ.
✆ 06 17 17 72 92

69 - Recherche vendangeurs-euses pour 18/20 jrs à partir 20 août nourri logé dép 69.
✆ 09 61 57 00 04 HR

69 - Ch. aide vinificateur sérieux du 17/08 au 05/09.
✆ 06 82 09 90 32

TERRES DE BOURGOGNE
PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

AVIS

VOISIN IMMOBILIER

VOISIN IMMOBILIER - SAS au capital de 63 710 euros - Siège social : 15 Place Grangier, 21000 DIJON - RCS DIJON 502 310 758, L'AGO du 29.06.2020 a constaté que les mandats de la société AGM AUDIT LEGAL, CAC titulaire, et de la société LAURENCE BERNARD, CAC suppléante, sont arrivés à expiration et a décidé de ne pas les renouveler et ne pas désigner de CAC - pour avis - Le Président

AL212827762

STCE ELECTRICITE

Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 1, rue en Clairvot
21850 SAINT APOLLINAIRE
489 464 448 RCS DIJON

Non renouvellement du Commissaire aux Comptes suppléant

L'associée unique, par décision du 03 juillet 2020, a décidé de ne pas renouveler Monsieur Olivier PERROUD, demeurant 51 Avenue Françoise Giroud -21000 DIJON, dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, et de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant étant précisé que la désignation d'un ou plusieurs Commissaires aux Comptes suppléant n'est requise que si le Commissaire aux Comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle, conformément à l'article L823-1 du Code de commerce.

Pour Avis Le Gérant

AL212827958

NOMINATION

18 RUE SAINT ANNE

Société civile immobilière
au capital de 22 000€
Siège : 18 rue Sainte-Anne 21000 Dijon
518 427 406 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 31 janvier 2020, il a été nommé en qualité de gérant, en remplacement de Mme Isabelle Gorecki-Hiltenfink, M. Pierre Molin demeurant 12 rue des Arts 94170 Le Perreux sur Marne à compter du 31/01/2020 et ce pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL212827737

C.R.C. CONSEILS

SAS au capital de 1 217 600 euros
Siège social : 1, rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
550 888 854 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale du 5/6/2019, il résulte que les mandats de la société AUDIT ET CONTROLE LEGAL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Patrick BERGER, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas pourvu à leur remplacement.

Pour avis

AL212827760

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL AZZA CONSEIL

Par décision du 01/03/2020 il a été décidé le transfert du siège de la SARL AZZA CONSEIL RCS Dijon 842 698 144 du 7 rue Jean Renaud à DIJON au 4 allée Maurice Cottin à FONTAINE LES DIJON. Pour avis la gérante.

AL212827710

NATHALIE PACAREAU LAMARCHE

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 271 800 euros
Siège social : 9 rue des Communes
21700 VOSNE ROMANEE
RCS DIJON 538 257 932

Aux termes d'une délibération en date du 26 juin 2020, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au : « 12 bis rue de l'Est - 21000 DIJON » et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts. A compter du 26/06/2020, le siège social, qui était situé : 9 rue des Communes – 21700 VOSNE ROMANEE, est désormais situé : 12 bis rue de l'Est - 21000 DIJON. Pour avis - La Gérance.

AL212827761

SOCIETE NANCEENNE DE PLACEMENT

SCI au capital de 52137,56euros - Siège social : 110, route de Dijon 21600 LONGVIC 401 924 295 RCS DIJON, l'AG mixte du 29.06.2020 a décidé de transférer le siège social du 110, route de Dijon, 21600 LONGVIC au 6 A Chemin de la Forge 21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE et de modifier art.5 des statuts.

Modification faite RCS DIJON Pour avis - La Gérance

AL212827956

MODIFICATION DE CAPITAL

INVENTIVA

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 306.877,50 euros
Siège social : 50 rue de Dijon 21121 Daix
537 530 255 RCS Dijon

Des termes du procès-verbal du Conseil d'administration du 28/06/2020, agissant sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 28/05/2020, et des termes du procès-verbal des décisions du Président Directeur général du 28/06/2020, il a été pris acte de l'augmentation du capital social d'une somme de 2.270€, pour le porter de 306.877,50 € à 309.147,50 € et de modifier l'article 6 des statuts. Pour avis.

AL212827748

SCI DE LA RUE JEAN MOULIN

Société Civile Immobilière
au capital de 238 032 €
Siège social : 2A Allée des Mûriers
21380 ASNIERES-LES-DIJON
RCS DIJON 418 040 820
N° SIRET 418 040 820 00023

Augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés réunie le 29 Mai 2020 a pris la décision d'augmenter le capital de la société de 85 728 € pour le porter de 238 032 € à 323 760 € par la création de 1 128 parts sociales de 76 € de nominal chacune, numérotées de 3 133 à 4 260, à chaque part nouvelle est attachée une prime d'émission de 124 €, soit un montant de 139 872 €. Ces parts nouvelles sont attribuées aux associés actuels par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

ARTICLE 6 – APPORTS

L'article 6 est complété du paragraphe suivant :

« Lors de l'augmentation de capital du 29/05/2020, il a été apporté la somme de 225 600 € par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. Ces apports ont été rémunérés par l'attribution de 1 128 parts nouvelles de 76 € de nominal chacune assortie d'une prime d'émission de 124 €, entièrement libérées et attribuées aux apporteurs ».

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de :

TROIS CENT VINGT-TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS (323 760 €).

Pour avis, La gérance.

AL212827751

DE MONTILLE SOUR FRERE

SARL au capital de 150.000 € Siège social : 21190 Volnay Rue des Fontaines 449 692 441 RCS Dijon Par AGE du 18/06/2020 il a été constaté la réduction du capital social d'un montant de 90.000 € pour le ramener ainsi à 60.000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS de Dijon.

AL212827752

RECTIFICATIF

BY GEORGETTE FOREZ

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 03/07/2020 concernant BY GEORGETTE FOREZ : Il fallait lire : montant du capital 9 214€ au lieu 9 124€

AL212827735

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Mikaël LERCH
Notaire à RECEY-SUR-OURCE
(21290)
8 Place de l'Hôtel de Ville

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable
(article 1397 al 3 du C.civ)

Suivant acte reçu par Maître Mikaël LERCH, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Mikaël LERCH , notaire associé» titulaire d'un Office Notarial à RECEY-SUR-OURCE, 8 Place de l'Hôtel de Ville , CRPCEN 21058, le 26 juin 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Yorick René Henri Marcel RABALLAND, retraité, et Madame Noëlle Louise Danielle MILLOT, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à VOULAINES-LES-TEMPLIERS (21290) 7 rue Bernard Capelle.

Monsieur est né à VOULAINES-LES-TEMPLIERS (21290) le 2 octobre 1948,

Madame est née à BESANCON (25000) le 12 décembre 1949.

Mariés à la mairie de BEAUMOTTE-LES-PIN (70150) le 28 avril 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, en l'Office Notarial de Maître Mikaël LERCH, où domicile a été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour insertion

Le notaire.

AL212827746

LEGATIS
DIJON/QUETIGNY

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Me Thomas ROQUEL, Notaire Associé de la SELAS « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à QUETIGNY (Côte d'Or), 2 bis rue du Cap Vert**, le 30 juin 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

M. Auguste Jean Louis DIOT, retraité, né à NEVERS (58), le 20/06/1948, et Mme Odile Marie-Thérèse MÉNECIER, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, née à GRAY (70), le 03/03/1956, son épse, dmt ensemble à BEZE (21), 10 rte de Dijon .

Mariés sans contrat à la Mairie de MIREBEAU-SUR-BEZE (21), le 18/06/1977.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Me Thomas ROQUEL

AL212827747

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE PATRONYME

ANUS Océane né(e) le 18/07/1995 à DIJON dans le département 21000 (france), demeurant 1 Avenue Du Mail 21240 TALANT, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de GAUER

AL212827758

CHANGEMENT DE PATRONYME

ANUS Benjamin né(e) le 03/10/1996 à DIJON dans le département 21000 (france), demeurant 4 Rue Victor Plaizant 21130 AUXONNE, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de GAUER

AL212827759

MODIFICATION DE STATUTS

LAPARA

SAS au capital de 5000 euros
Siège social : 5 rue Jean Larrey
ZAC Les Portes de Beaune 21200 BEAUNE
483 051 413 RCS DIJON

Il a été décidé le 29/06/2020 d'étendre l'objet aux activités d'entreposage, stockage et gardiennage en plateformes, cellules ou box individuels de boissons alcoolisées ou non alcoolisées, produits régionaux, articles de cave. Pour avis.

AL212827754

PATILA

Société par actions simplifiée au capital de 500 euros Siège social : 111 rue de la Préfecture 21000 DIJON 830 807 186 RCS DIJON L'associée unique, le 28/02/2020 a décidé de transformer la Société en SARL, à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée,son objet et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 500 euros, divisé en 500 parts sociales de 1 euro chacune. Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par Mr Olivier WOLF sis 29 D rue de Talant, 21000 DIJON, Président et Mme Phakjira KARA EK sis 4 rue de Pré Bourgeot. 218000 QUETIGNY, Directeur général. Sous sa nouvelle forme de SARL, la Société est gérée par Mme Phakjira KARA EK sis 4 rue de Pré Bourgeot. 218000 QUETIGNY, seule gérante.

AL212827656

FIDAL
Société d'avocats
15 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

COMPAGNIE D'EMBOUTEILLAGE ET DE VINIFICATION

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 37 000 euros Siège social : 10 rue Jacques Germain ZI Beaune Savign 21420 SAVIGNY LES BEAUNE 441 716 503 RCS DIJON L'associée unique, en date du 18/06/2020 a : décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de M. Jean François OROSCO et a nommé en remplacement le Cabinet EVERFI domicilié 3 Chemin du Jubin Bâtiment 3 69570 DARDILLY, décidé de ne pas procéder au renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du CABINET REBOURS DERANQUE ET ASSOCIES conformément aux dispositions de la loi SAPIN II. Pour avis, le Président

AL212827736

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE
CEDEX

SC HGB

SC au capital de 33.000 €
SIÈGE SOCIAL : Impasse du Clou
21190 SAINT-ROMAIN
847 539 939 RCS DIJON

L'assemblée du 31/03/2020 a nommé M. Frédérick BUISSON demeurant Impasse du Clou 21190 ST ROMAIN en qualité de cogérant et augmenté le capital de 51.200 € pour le porter à 84.200 €, par apports en numéraire et en nature de titres. Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

AL212827742

SARL RESTAURANT STEPHANE DERBORD

Capital social : 108.000 euros
Siège social : 10, place Wilson
21000 DIJON
379 807 498 RCS DIJON

Par AGE du 6/06/20, il a été décidé : 1. de transformer la Sté de SARL en Société par actions simplifiée, a cet effet M. Stéphane DERBORD né le 15/11/60 à POITIERS (86), dt 11, rue de la Charme à MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE VINGE(21610) passe de Gérant à Président, et Mme Isabelle DERBORD née le 2/3/63 à DONZY (58), dt 11, rue de la Charme à MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE VINGE (21610) est nommée Directeur Général. Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix - 2. De modifier la dénomination sociale par « STEPHANE DERBORD »-3. De modifier l'objet social par:

« La société a pour objet en France et à l'étranger, l'acquisition, la location, la vente de tous biens immobiliers ainsi que toutes prestations de conseils, prestations de service diverses liées à la gestion du patrimoine immobilier et mobilier. Elle peut également proposer toutes prestations de consultant de restauration en matière de gestion des locaux immobiliers destinés à la restauration, et également en matière de qualité de l'accueil de la clientèle, de gestion des équipes, de méthodes de gestion. A cette occasion, des prestations d'animations concrètes en cuisine peuvent être proposées. Elle peut aussi effectuer des opérations commerciales d'achat et vente de vin. Enfin, elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation ».-4. De transférer le siège social au 11, rue de la Charme à MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE VINGE (21610).

Pour avis mention RCS DIJON.

AL212827957

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance consentie par Monsieur Mohamed EL HOUMRI, demeurant 26 rue Jean-Baptiste Boussu, 21200 VIGNOLES à la société LE TAXI DU PAYS BEAUNOIS, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 26 rue Jean-Baptiste Boussu, 21200 VIGNOLES, immatriculée sous le n° 839 142 296 RCS DIJON, suivant acte sous seing privé du 28 mars 2018, du fonds de taxi, comprenant l'autorisation de stationnement n°3 sur la commune de VIGNOLES ainsi qu'un véhicule équipé taxi, a pris fin le 14 mars 2020 par résiliation amiable.

Pour avis.

AL212827753

DISSOLUTION LIQUIDATION

A BURGUNDY PROPOSAL

SAS en liquidation au capital de 2 000 euros, siège social : 13 Place Marie Maignot, 21700 NUITS ST GEORGES, 844 605 014 RCS DIJON, décisions du 31/05/2020 : dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, liquidateur : Mme Liana LERNERMAN (13 Place Marie Maignot, 21700 NUITS STGEORGES), siège de liquidation : siège social, Pour avis

AL212827678

PRIAM-BANQUES POPULAIRES

Groupement d'intérêt économique
En cours de liquidation
Siège social : 14 boulevard de la Trémouille
21000 Dijon
Siege de la liquidation :
5 avenue de Bourgogne 21800 Quetigny
388 511 297 RCS de DIJON

Pour avis

L'assemblée générale mixte du 18 juin 2020 a décidé de :

- désigner Léna NGUYEN, née le 28 novembre 1974 à Paris et demeurant 5 rue du vieux collège à Dijon (21000), en tant que liquidateur pour une durée de 3 ans suite à la démission de Thierry MOTREFF à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 18 juin 2020,
- désigner Sarah BOURDIER, née le 6 juin 1990 à Chenôve et demeurant 13 bis boulevard Voltaire à Dijon (21000), en tant que contrôleur des comptes et contrôleur de gestion pour une durée de 2 ans,
- la poursuite des travaux de liquidation.

Les membres du groupement et le liquidateur.

AL212827728

SCI LES BLES D'OR

SCI en liquidation
au capital de 150 €
Siège social : 3 rue du Lavoir
21700 MAGNY LES VILLERS
Siège de liquidation :
3 rue du Lavoir
21700 MAGNY LES VILLERS
537 996 860 RCS DIJON

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/12/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur M. Jacques DELANNOY demeurant 3 rue du Lavoir 21700 MAGNY LES VILLERS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 3 rue du Lavoir 21700 MAGNY LES VILLERS. Correspondance, actes et documents devront être notifiés à cette adresse. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON.

AL212827738

SCI LES BLES D'OR

SCI en liquidation
au capital de 150 €
Siège social : 3 rue du Lavoir
21700 MAGNY LES VILLERS
Siège de liquidation :
3 rue du Lavoir
21700 MAGNY LES VILLERS
537 996 860 RCS DIJON

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 15/01/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jacques DELANNOY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON.

AL212827739

NICOLAS A

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.45 €
Siège social : 88 BOULEVARD DE TROYES
21240 TALANT
419 297 007 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 Mai 2020 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable conformément aux stipulations statutaires à compter du 14 juin 2020. Elle a nommé comme co-liquidateurs Monsieur Alain NICOLAS et Madame Antoinette NICOLAS demeurant 10 ROUTE DE MARSANNAY LE BOIS - 21490 CLENAY, pour toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation, lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 10 ROUTE DE MARSANNAY LE BOIS - 21490 CLENAY. Pour avis

AL212827755

AVIS DE DISSOLUTION

TERRA LUDICA SASU en liquidation Au capital social de 20000 Euros; Siège social: 10 rue Chaudronnerie 21000 DIJON SIREN 822 721 809 R.C.S. DIJON

Par PV des décisions de l'associé unique du 29/06/20 il a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M David PERNOT demeurant 5-7 rue d'Auxonne 21000 DIJON a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 7 rue d'Auxonne 21000 DIJON.

AL212827757

FIDAL

SODILIGHT

SAS au capital de 229.500 Euros
Siège social : Route de Saulon
21220 Chevrey Chambertin
393 327 457 RCS Dijon

Par décision du 25 mai 2020, l'associé unique de la Société Industrielle du Haras, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.299.500 euros dont le siège social est à Sarralbe (57430) Le Haras, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sarreguemines sous le numéro 655 680 536, a approuvé le projet de fusion signé avec la société Sodilight, les apports effectués ainsi que leur évaluation.

La Société Industrielle du Haras et la société Sodilight étant détenues à 100 % par une mère commune, la société ADEXSI depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon pour le compte de société absorbée et au greffe du Tribunal Judiciaire de Sarreguemines pour le compte de la société absorbante, la société Sodilight, société absorbée a, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion, été immédiatement dissoute sans liquidation.

Pour avis

AL212827763

EURL FRKLIM

SARL - Au capital de 457734,71 euros - Siège social : 12 Bd Clémenceau Passage Clémenceau 21000 DIJON - 319 530 259 RCS DIJON par décision du 30.06.2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.06.2020 et sa mise en liquidation amiable. François-Joseph KLIMCZAK, demeurant 4 rue Saint Gervais 21380 SAVIGNY LE SEC, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 4 rue Saint Gervais 21380 SAVIGNY LE SEC, adresse où la correspondance et actes devront être envoyé - Dépôt légal RCS DIJON - Pour avis - Le Liquidateur.

AL212827764

E.A.R.L. DOMAINE ALAIN BONNEFOY

Société en liquidation Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros Siège social et siège de liquidation : 4 Place du Grand Four - 21190 CHASSAGNE MONTRACHET 429 199 797 R.C.S. DIJON L'Assemblée Générale réunie le 15 mai 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alain BONNEFOY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur.

AL212827955

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/06/2020, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: Pechu SARL. Objet social : Vente en ligne de box. Siège social : 16 Ruelles des Plateaux, 21700 Nuits Saint Georges. Capital : 1000 €. Durée : 99 ans. Gérance : M. NICOLAS Clément, demeurant 16 Ruelle des Plateaux, 21700 Nuits Saint Georges, M. LEMEILLE Gautier, demeurant 8 Rue Paul Deroulède, 92600 Asnières sur Seine. Immatriculation au RCS de Dijon

AL212827633

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 22/06/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL

Dénomination sociale : ROSE POUDREE

Siège social : 21 Rue de Lorraine - 21200 BEAUNE

Objet social : commerce de vêtements, maroquinerie, chaussures, bijoux fantaisie, literie, bonneterie, mercerie, linge de maison, produits de senteur et accessoires divers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Madame Sylvie GOGUE, demeurant 19 Rue du Haut des Meix - 71530 FRAGNES LA LOYERE, assure la gérance.

Pour avis

La Gérance

AL212827663

PIXXIMMO

Aux termes d'un acte SSP du 29/06/2020 à STE MARIE SUR OUCHE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : PIXXIMMO - Siège social : 499 rue de Bourgogne, 21410 STE MARIE SUR OUCHE - Objet social : l'acquisition, la construction et la propriété, la mise en valeur, la gestion de tous biens immobiliers - Durée de la Société : 99 ans à compter de sa date de l'immatriculation au RCS - Capital social : 1 500 euros - Gérance : Sylvain RATIE, demeurant 17 rue du 11 Novembre, 21000 DIJON - Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis La Gérance

AL212827725

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution S.A.S.PERENDI. Siège social :4 Allée Maurice Cottin à FONTAINE LES DIJON Objet : conseil aux entreprises et aux particuliers dans les domaines des relations humaines la protection sociale et la prévoyance. Durée : 99 ans. Capital 1 000 euros. Présidente Mme BOUFLIJA Azza dcle .4 all Maurice Cottin à FONTAINE LES DIJON. Admission aux assemblées : Droit de vote :tout associé peut participer aux assemblées. Les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. Agrément : cession d'actions : libre. Immatriculation au RCS de DIJON pour avis le Président

AL212827731

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 29/06/2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : B N COIFFURE

Siège : 35 Rue Thurot - 21700 NUITS ST GEORGES

Objet : Salon de coiffure mixte, spécialisation barbier hommes, utilisant principalement des produits organiques, bio et naturels. Commerce de parfumerie, tous produits de beauté et cosmétiques, bijoux, accessoires, articles de mode, perruques, en magasin ou par tous moyens, notamment via INTERNET. Coiffure à domicile à titre accessoire. Stages de formation en matière de coiffure. Achat et vente de tous produits, fournitures, matériel ou articles pouvant se rattacher à l'objet.

Durée : 99 ans

Capital : 7 500 euros

Gérance : Mme Karine BAFARO, demeurant 5 Chemin des Perrodins - 21121 FONTAINE LES DIJON et M. Santino NOVELLI, demeurant 8 allée des Chênes - Résidence Le Bois des Grottes - 21380 ASNIERES LES DIJON

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

La Gérance

AL212827732

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 24/06/2020: forme : SAS, dénomination : PLM Invest, siège : 5 Cour au Motet, 21121 ETAULES, durée : 99 ans, capital : 1 000 euros, objet : acquisition, détention, gestion de toutes participations dans les sociétés commerciales, industrielles et/ou civiles. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ; animation et détermination de la politique de groupe de ses filiales contrôlées, et la prestation de services à ces dernières notamment en matière de gestion administrative, financière, commerciale, marketing, informatique et comptable., une action = une voix, cession : agrément en AGE, libre entre associé. Président : M. Jean-François GOUJON (5 Cour au Motet 21121 ETAULES), DG : Mme Laetitia GAY (7 Chemin des Crailles, 21380 SAVIGNY LE SEC), dépôt légal RCS DIJON.

Pour avis

AL212827733

AVIS DE CONSTITUTION

Par SSP du 29/06/2020, il a été constitué une SAS:

Dénomination : **HW**

Capital : 1.000€

Siège Social : 77 RUE BERBISSEY 21000 DIJON

Objet social : Restauration de type rapide

Durée : 99 années

Président : Mme HU Xiaochun, au 12 allée Aragon 93300 Aubervilliers

Admission aux assemblée : être actionnaire

Cession d'action : soumise à agrément

Exercice du droit de vote : une action égale une voix

Immatriculation au RCS de DIJON

AL212827734

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENNECEY LES DIJON (21) du 29 février 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : YOANN COUDRAT

Siège : 2 rue de la Bronotte, 21800 SENNECEY LES DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros

Objet : Toutes activités d'apporteur d'affaires, de courtier, notamment en prêts; toutes activités auxiliaires de services financiers. Toutes activités de marchand de biens, de transactions immobilières et commerciales ; La gestion, la location et l'administration de biens.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Yoann COUDRAT, demeurant 2 rue de la Bronotte, 21800 SENNECEY LES DIJON.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis.

Le Président

AL212827741

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à TALANT (21) du 30/06/2020, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DES MONTOILLOTS

Siège : 31 Rue des Montoillots - 21240 TALANT

Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et exploitation par bail ou autrement de ces constructions. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI DES MONTOILLOTS et cession à titre exceptionnel desdites participations

Durée : 99 ans

Capital : 2 000 euros (numéraire)

Gérance : Mme Sylvie PICARDAT, demeurant 29 Rue des Montoillots - 21240 TALANT

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas des associés représentant les 3/4 des parts sociales

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON

Pour avis. La Gérance

AL212827744

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 29/06/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : 123 EXPRESS BEAUNE

Siège : 26 Rue du Faubourg Madeleine - 21200 BEAUNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Capital : 500 euros

Objet : restauration rapide sur place et à emporter, vente de boissons non alcoolisées, de sandwichs et autres aliments, épicerie, livraison.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Younes DJABALLAH, demeurant 47 A Rue du Lieutenant André - 71100 CHALON SUR SAONE,

Directeur général : Monsieur Zakaria DJABALLAH, demeurant 18 Rue Paul Eluard - 71100 CHALON SUR SAONE

POUR AVIS. Le Président

AL212827745

NIÈVRE

SUCCESSION

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Par testaments olographes des 24 juillet 2001, 20 mars 2014, et 9 septembre 2015, Mr BACTEMAN Marcel Denis, né à TOURCOING (59200) le 15 Février 1925, en son vivant, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 13 rue Martin Luther King, résidence Rive de Loire, veuf de Mme ROBERT TISSOT Andrée, étant divorcé en 1ères noces de Mme DALLE Geneviève, décédé à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 30/3/2019, a institué un ou plusieurs légataires universels.

Ces testaments ont été déposés au rang des minutes de Me Jean-Paul JACOB, suivant procès verbal en date du 26 juin 2020, dont une copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS le 1er juillet 2020.

Les oppositions sont à former en la SCP JP JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, Notaire chargé du règlement de la succession.

POUR AVIS. Me JACOB, Notaire.

AL582827851

NOMINATION

SUMIRIKO SD FRANCE

SAS au capital de 3.540.000 euros Siège social : Usine des Caillots BP 101 58302 DECIZE CEDEX 450 817 200 RCS NEVERS Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 09/06/2020, il a été décidé de nommer Monsieur Carlos Jimenez, demeurant Avenida de la Estacion, 6, 42200 Almazan, Soria, Espagne, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Olaf Hahn à compter du 18 juin 2020. Le dépôt légal sera effectué au RCS NEVERS

AL582827816

SUMIRIKO RUBBER COMPOUNDING FRANCE

SAS au capital de 12.998.780 euros Siège social : Usine des Caillots BP 101 58302 DECIZE CEDEX 322 804 931 RCS NEVERS Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 01/06/2020, il a été décidé de nommer Monsieur Philippe Hostache, demeurant 342 Chemin des Granges Rouges, 84430 Mondragon, en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Marc Henri Ritzenthaler. Les décisions de l'Associé Unique en date du 09/06/2020, ont nommé Monsieur Carlos Jimenez, demeurant Avenida de la Estacion, 6, 42200 Almazan, Soria, Espagne, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Olaf Hahn à compter du 18 juin 2020. Le dépôt légal sera effectué au RCS NEVERS

AL582827818

SUMIRIKO INDUSTRY FRANCE

SAS au capital de 4.000.000 euros Siège social : Usine des Caillots 58302 DECIZE CEDEX 518 482 013 RCS NEVERS Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 9/06/2020, il a été décidé de nommer Monsieur Carlos Jimenez, demeurant Avenida de la Estacion, 6, 42200 Almazan, Soria, Espagne, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Olaf Hahn à compter du 18 juin 2020. Le dépôt légal sera effectué au RCS NEVERS

AL582827825

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 29/06/2020

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **CORMIER Sébastien** 31 rue des Rivières Saint Agnan 58200 Cosne-Cours-sur-Loire Siren : (Non inscrit au RCS de NEVERS)

AL582827817

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **SAS SAITOM** 2 Rue des Minotiers Centre Campus 58200 Cosne-Cours-sur-Loire RCS d'Nevers n° B 531 426 179 (2019B00165)

AL582827819

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **SAS BADYLEC** 37 rue du Président Wilson 58500 Clamecy RCS d'Nevers n° B 800 037 442 (2014B00033)

AL582827751

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire simplifiée de : **Madame Chantal MULLER** 3 RUE ANATOLE FRANCE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE RCS d'Nevers n° A 303 987 119 (2002A00258)

AL582827820

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **SARL R.C. LOISIRS** le Moulin de Chazeau 58110 Rouy RCS d'Nevers n° B 808 942 353 (2015B00011)

AL582827821

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire simplifiée de : **Monsieur Laurent BOUTRY** 1 Village de Craux 58300 Lamenay-sur-Loire RCS d'Nevers n° A 521 674 622 (2010A00060)

AL582827822

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de **SARL VALCAN** 28 rue de Paris 58240 Saint-Pierre-le-Moutier RCS d'Nevers n° B 804 126 258 (2014B00236)

AL582827823

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de Madame **Valérie PILLON** épouse PIN LE BOURG 58230 MOUX EN MORVAN Siren : 523 760 098 (Non inscrit au RCS de NEVERS)

AL582827824

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **Monsieur Dominique CHAMBERLAND** 10 Place Masse 58000 Nevers Siren : (Non inscrit au RCS de NEVERS)

AL582827826

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **Monsieur JOYEUX JEAN-PASCAL** 3 Rue du Moulin du Bois 58140 Lormes Siren : (Non inscrit au RCS de NEVERS)

AL582827827

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **SNC CHEZ JEREMY** 9 rue du Docteur Faucher 58320 Pougues-les-Eaux RCS d'Nevers n° B 509 111 720 (2008B00329)

AL582827828

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **SARL AITECC** 43 rue de la Croix Chatain 58140 Lormes RCS d'Nevers n° B 522 365 626 (2010B00132)

AL582827829

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **Monsieur MACHADO SEBASTIEN** 46 RUE DU COMMERCE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE RCS d'Nevers n° A 483 777 934 (2005A00264)

AL582827831

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **CENTRE DE TELESURVEILLANCE DES INSTALLATEURS INDEPENDANTS (SAS)** 10 RUE DENIS PAPIN 58640 VARENNES VAUZELLES RCS d'Nevers n° B 484 802 293 (2005B00271)

AL582827833

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de **CENTRE DE L'HABITAT (SAS)** place de l'Eglise 58270 Anlezy RCS d'Nevers n° B 521 482 000 (2010B00092)

AL582827834

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **Monsieur Sébastien PANIS** 7 route des Artisans 58200 Saint-Loup RCS d'Nevers n ° A 831 433 271 (2017A00196)

AL582827835

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **LE PHOENIX (SARL)** 52 rue des 4 Vents 58300 Decize RCS d'Nevers n° B 809 430 549 (2015B00036)

AL582827836

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **VARLET Damien** 6 rue GRENET LA CROIX DE L HEUME 58380 Lucenay-les-Aix Siren : (Non inscrit au RCS de NEVERS)

AL582827837

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de **SARL COSNE PECHE 58** 93 rue du Maréchal Leclerc 58200 Cosne-Cours-sur-Loire RCS d'Nevers n° B 528 596 596 (2010B00321)

AL582827838

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de **DPN DIFFUSION (SASU)** 15 rue Jules Hochet 58600 Fourchambault RCS d'Nevers n° B 753 783 422 (2012B00216)

AL582827839

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **CENTRE FLEXIBLES (SARL)** 27 rue Voltaire Vernuche 58640 Varennes-Vauzelles RCS d'Nevers n ° B 392 318 523 (1993B00191)

AL582827840

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de **Mμ BIJOUTERIE / ATELIER (SARL)** 10 rue de la République 58300 Decize - RCS Nevers RCS d'Nevers n° B 813 734 720 (2015B00266)

AL582827841

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **GROUPE SOLAI'O (SARL)** 43 rue du 4 Septembre 58600 Fourchambault RCS d'Nevers n° B 504 911 785 (2009B00304)

AL582827842

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire simplifiée de : **SARL EMS58** 1 les Mandets 58390 Dornes RCS d'Nevers n° B 825 185 093 (2017B00025)

AL582827843

Le 29/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **ROMANEDIS (SARLU)** boulevard Saint-Exupéry 58000 Nevers RCS d'Nevers n° B 752 904 359 (2012B00165)

AL582827844

C'PRO RENO TRAVAUX

La société C'PRO RENO TRAVAUX, Société par actions simplifiée, ayant son siège social 119 avenue de Verdun 58300 DECIZE,

au capital de 2 000,00 euros immatriculée 808 334 528 RCS de NEVERS a

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2020, il a été pris acte de la nomination de Madame Françoise BOBILLON, demeurant 13 chemin de la Motte 58380 DEVAY en qualité de nouveau Directeur Général, à compter du 1er juillet en remplacement de Monsieur Thomas LAMBERT.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

AL582827847

TRANSFERT DE SIÈGE

ADHE POSE SERVICE

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 2.000 €
Siège social :
54 Rue Sainte-Croix
de la Bretonnerie
75004 PARIS
840 952 048 R.C.S. Paris

Par décision de l'associé unique du 10/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Chassagne, 58230 MOUX-EN-MORVAN et de nommer Mme Catherine SAVOYE demeurant à Chassagne, 58230 MOUX-EN-MORVAN, en qualité de Président en remplacement de M. Patrick SAVOYE, démissionnaire, à compter du 10/06/2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La Société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de NEVERS.

AL582827810

FIDUCIAL SOFIRAL

MAILLARD

SCI au capital de 100 €
Route de Saint-Parize
58240 FLEURY SUR LOIRE
RCS NEVERS 529 601 940

Délibération du 24.06.2020 : L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Route de Saint-Parize 58240 FLEURY SUR LOIRE au 8 Rue des Coppes 58160 DRUY PARIGNY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

AL582827861

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS: ZONE RNU

Location sur une partie de la surface

11 ha 09 a 95 ca - Champs cottereaux: ZK-3(J)-3(K)-4[1]-6[2]

21 a 05 ca - Les vignes de survif: D-185-196-200-283-386-431

Cmne de LA MACHINE: ZONE N

6 ha 41 a 25 ca - Les tessonnieres: AK-65

Cmne de MOUX-EN-MORVAN:

Présence de captage sur la parcelle F 830

5 ha 18 a 70 ca - La bande des echeintres: F-438-439-440-441-442 - La roche: F-830

- Les pres mouilles: F-473-481

Cmne de SAINT-FIRMIN: ZONE RNU

85 a 36 ca - Bois de la faye: B-405

Cmne de VILLAPOURCON: ZONE RNU

2 ha 17 a 05 ca - Belle fontaine: C-136-138-139

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 27/07/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582827958

FUSION

CABINET Hervé MENARD
Société d'Avocats inscrite au Banean du Mans
2, rue des Gladiateurs
72000 LE MANS
Tél. 02.43.72.46.47.

SNNIVERNOY

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 €
Siège social :
Zone Industrielle de Saint Eloi
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 495 149 528
Avis de dissolution
T-252 P0002/0002 F-765

Un traité de fusion en date du 31 mars 2020 établi entre la société PRESTIGE DE LA SARTHE, S.A.S. au capital de 284 600 € dont le siège social est à La Ferté Bernard, avenue Jean Béalet, immatriculée au RCS du Mans sous le numéro 433 097 920, et la société SN NIVERNOY, S.A.S. au capital de 8 000 € dont le siège social est à Nevers, Zone Industrielle de Saint Eloi immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 495 149 528, traité mentionnant et décrivant les apports effectués par la société absorbée, a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Le Mans le 5 mai 2020 pour la société absorbante et au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers pour la société absorbée le 27 avril 2020.

Selon les dispositions de l'article L.236-11 du Code de Commerce, l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante n'a pas été réunie pour approuver la fusion.

Le traité de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC les 12 et 15 mai 2020 et aucune opposition n'a été effectuée dans le délai légal de· trente jours de la parution de cet avis. La fusion est donc devenue définitive le 30 juin 2020.

La société PRESTIGE DE LA SARTHE et la société SN NIVERNOY appartenant toutes deux à une même société à 100 % avant la date de dépôt du traité de fusion aux greffes, il n'a pas été effectué d'augmentation de capital et la société absorbée a été dissoute de plein droit sans liquidation, à la date du 30 juin 2020.

Pour avis.

AL582827960

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP DINET et associés
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY office notarial n° 58034, le VINGT JUIN DEUX MILLE VINGT Monsieur François BUCHEZ et Madame Colette Raymonde Louise LEROUX son épouse demeurant ensemble à CLAMECY (Nièvre) 31 rue de l'Abreuvoir mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître JAMMY FONBENEY notaire à CLAMECY (Nièvre)le 6 février 1964 préalable à leur union célébrée à la Mairie de CLAMECY (Nièvre) le 10 février 1964, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY, 24 rue Marié Davy où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis.

AL582827856

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Mme. **PIERREL Camille, Mireille, Danièle** née le 19/01/1998 à Lunéville, (54), demeurant 11, rue du 4 septembre 1er étage 58600 FOURCHAMBAULT dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique (PIERREL) celui de **BLONDEL**.

AL582827805

MODIFICATION DE STATUTS

GAEC LE TERRAIN

Les Plauts - 58160 IMPHY
RCS Nevers - N° 453 018 673

Par effet d'un acte SSP à effet du 02/06/2020, le GAEC est transformé en SCEA et dispose des caractéristiques suivantes :

Forme : SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : SCEA du SOLEIL

Associés infiniment responsables : Jean Michel DETRONCHET et Patricia PETIT

Siège social : Les Plauts - 58160 IMPHY

Gérante : Madame Patricia PETIT demeurant Les Plauts - 58160 IMPHY

Capital social : 183 890 euros divisé en 18 389 parts de 10 euros représentatives de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Cession de parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

Immatriculation : La société fera l'objet d'une modification au RCS de Nevers. Pour avis

AL582827770

SARL JLG

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 €
Ancien siège social : 6, rue Claude Tillier
58000 NEVERS
Nouveau siège social :
6, rue de la Petite Perrière
58000 SAINT ELOI
838 304 525 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 29/02/2020, l'Associé Unique a décidé à compter du 01/03/2020 :

- de transférer le siège social de NEVERS (58) – 6, rue Claude Tillier à SAINT ELOI (58) – 6, rue de la Petite Perrière,

- d'étendre l'objet social à l'exploitation de restaurants et brasseries et de supprimer les activités de pub, bar d'ambiance et discothèque,

- de modifier en conséquence les articles 3 et 4 des statuts.

AL582827808

GFA DE MASSENAY

Massenay – 58160 Saint Ouen sur Loire
Au capital social de 581 000 €
RCS Nevers – 485 1010 482

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 juin 2020, il a été constaté le retrait de Monsieur SEPTEMBRE Jean Daniel et l'entrée des associés, Emma et Oscar FALLET – Massenay – 5816 Saint Ouen sur Loire. Mention sera faite au RCS : Nevers. Pour avis. La gérance

AL582827849

GF 57

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 380 000 €
Siège Social : 1, Rue Mathieu
58130 GUERIGNY
812 836 724 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 16/03/2020, l'Associé Unique a décidé d'étendre à compter du même jour l'objet social aux activités suivantes : acquisition, administration, exploitation par location ou autrement, aliénation de tous immeubles et biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis Le Président

AL582827959

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

M.P.B

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : Les Oudilles
58300 ST GERMAIN CHASSENAY
479 052 573 RCS NEVERS**

Changement de gérant
Le 18.04.2020 l'AGE a nommé Gérante Madame Sabine SAINT MARTIN, née BOUILLET, demeurant 36 Les Bruyères Caillot 58300 SAINT GERMAIN CHASSENAY, pour une durée illimitée, à partir du même jour, en remplacement de Monsieur Michel BOUILLET. Pour avis.

AL582827845

**Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS**

RIVIERE AUTO LAVAGE

**SARL au capital de 7.500 €
Siège social : 31 boulevard du Pré Plantin
58000 NEVERS
444 751 705 RCS NEVERS**

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2020, les modifications ci-après à publier :
Ancien gérant : M. Sébastien LE MEUR dt 13 rue du Maupas - 58000 NEVERS
Nouveau gérant : Mme Florence GAUTHERON dt 5 rue Pierre Mendès France – appt 15 – 58660 COULANGES LES NEVERS
Pour avis, F. GAUTHERON

AL582827846

COUBERTIN

**Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 10 Place Carnot
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 479 490 906**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/06/2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Hervé PITAULT de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et a décidé de le remplacer pour une durée illimitée par Monsieur Flavien THIBAULT né le 1er mai 1995 à VIERZON (18), demeurant 15 Rue du Champ Rouage 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE. Pour avis La Gérance

AL582827857

DISSOLUTION LIQUIDATION

NEVERS BIO ALIMENTAIRE SOCIETE EN LIQUIDATION

**Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 30 000 euros
Siège social :
16 Rue Jeanne d'Arc Batiment B3
58000 NEVERS (Nièvre)
521 146 944 RCS**

- L'assemblée générale par une décision en date du 13 juin 2020, après avoir entendu le rapport de Sylvie BUSSY, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Nevers.

Pour avis, la liquidatrice.

AL582827645

EVASION RAFTING MORVAN

**Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social :
Le Pont, 58140 CHALAUX
Siège de liquidation :
Le Pont 58140 CHALAUX
814797114 RCS NEVERS**

Aux termes d'une délibération en date du 27 mai 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 01 juin 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur CAZIN Noémie, demeurant Le Pont 58140 CHALAUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Le Pont 58140 CHALAUX.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
POUR AVIS
Noémie CAZIN
Liquidateur.

AL582827778

Notaire

**Maître Marie CHERAMY,
notaire à NEVERS
3 Rue Henri Barbusse
58000 NEVERS**

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant procès-verbal d'assemblée générale en date du 15 juin 2020 enregistré au SPFE de NEVERS 1, le 25 Juin 2020, dossier 2020 00015210 réf.5804P01 2020 N00290, les associés de la société en cours de dissolution dénommée
SCI DU PETIT SICHAMPS, au capital de 1 524,49 Euros ayant son siège social à SICHAMPS (58700), 12 route de Nevers, identifiée sous le numéro SIREN 330316985 RCS NEVERS
Ont approuvé les comptes de liquidation, ont procédé à la répartition du boni de liquidation, ont donné quitus du liquidateur et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 15 juin 2020.
Il est mis fin au mandat de liquidateur de Monsieur Michel Pierre VIEILLARD, né le 2 Juin 1942 et domicilié à SICHAMPS (58700), 12 route de Nevers.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis Maître Marie CHERAMY

AL582827804

3T SHIATSU

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500,00 Euros
Représentée par son Président et associé unique, Monsieur Phat TON THAT TRI, demeurant à La Perroterie – 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE.
Siège social : 48, Rue du Commerce – Etage 2 – 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
810 958 991 R.C.S. NEVERS
L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé, le 30 Avril 2020, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Phat TON THAT TRI demeurant à La Perroterie – 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 30 Avril 2020.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL582827807

AGENCE IMMOBILIERE VIDEAU

**SARL en liquidation au capital de 15 300 €
Siège Social : 19, rue de Rémigny
58000 NEVERS
428 661 383 RCS NEVERS**

Aux termes d'une AGE du 28/05/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/05/2020 et sa mise en liquidation amiable.
M. Alain de PILLOT de COLIGNY-CHATILLON dt à VARENNES VAUZELLES (58) – Les Murgers a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à VARENNES VAUZELLES (58) – Les Murgers. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateu

AL582827832

AUX DEUX ELLES

**Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège : 6, Place de la Mairie
58240 LANGERON
Siège de liquidation : 6 Place de la Mairie
58240 LANGERON
833 333 511 RCS NEVERS**

L'AGE réunie le 30 mai 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie RICHARD, demeurant 6 Place de la Mairie 58240 LANGERON, pour toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 6 Place de la Mairie - 58240 LANGERON. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis Le Liquidateur.

AL582827858

AVIS DE CONSTITUTION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAILLY LE CHATEAU (Yonne), du 29 JUIN 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : SASU PROXIMA ALIMENTATION Siège : 6 Rue Comtesse Mahaut, 89660 MAILLY LE CHATEAU Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : L'exploitation de commerces, en petite, moyenne ou grande surface, d'alimentation générale, primeurs, boissons alcoolisées ou non, pains et viennoiseries en terminal de cuisson, bazar, gaz, livres ; Et généralement de tous produits et objets se rapprochant de loin ou de près à l'objet social pouvant se vendre en magasin à prépondérance alimentaire. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Mohamed AIT DAOUD, demeurant 13 Chemin des Clercs, 89660 MAILLY LE CHATEAU. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL582827802

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/06/2020 il a été constitué **une SARL** dénommée :
LE RELAIS VAUBAN
Siège social : 3 ROUTE DE CORBIGNY 58190 BAZOCHES. **Sigle :** LRV. **Capital :** 38.000€. **Objet :** RESTAURATION,DÉBIT DE BOISSON,ÉPICERIE,CHAMBRE D'HÔTES. **Gérant :** M POUZACHE FRANCOIS, 8 RUE DE LA TOUR 91230 MONTGERON. **Durée :** 99 ans. Immatriculation au RCS de **NEVERS.**

AL582827803

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SAS COUVERTURE SUD NIVERNAISE
Forme sociale : SAS
Capital social : 7 500 €
Siège social : 28, Route Nationale – 58300 SAINT LEGER DES VIGNES
Objet social : Travaux de couverture et de zinguerie – Travaux de maçonnerie
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Thomas LAMBERT dt à DECIZE (58) – 4, rue des Pêcheurs
Directeur Général : M. Benoît LAMBERT dt à DECIZE (58) – 27, rue de Betzdorf
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL582827806

**SCP DINET et associés
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY, le VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : IMMO SAINT JEAN
Forme : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Siège Social : CORBIGNY (Nièvre), 24 Avenue Saint Jean
Objet Social : L'exercice de la profession d'agent immobilier telle que régie par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970, le décret n°72-678 du 20 juillet 1972 et les textes qui les ont modifié ou complété, et par voie de conséquence l'activité d'intermédiaire entre vendeurs et acquéreurs pour toute opération d'achat, vente ou location se rattachant au secteur de l'immobilier et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.
Gérant / Associé unique : Monsieur Olivier CACHEUX demeurant à METZ LE COMTE (Nièvre) 16 rue des Fossés - Champagne.
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 euros) divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 euros) chacune, numérotées de 1 à 100 souscrites en totalité et intégralement libérées, détenues par l'associé unique.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sauf dissolution anticipée ou prorogation
Pour Avis.

AL582827809

MENUISERIE DE BOURGOGNE ET ASSOCIES

Avis de constitution
Suivant acte SSP du 25/06/2020 constitution de la SAS :
MENUISERIE DE BOURGOGNE ET ASSOCIES
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 6 rue François Archer 58270 SAINT BENIN D'AZY
Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger : à titre principal, la création, la fabrication, la restauration et la pose de meubles et de tous agencements mobiliers, tous travaux d'ébénisterie, à titre secondaire, la fabrication et la pose de charpente, et plus généralement tous travaux de menuiserie.
Président : M. Jérôme ROBIN demeurant 36 Impasse de la Falaise 73240 CHAMPAGNEUX.
Directeur Général : M. Serge LEMMENS demeurant 24 Route d'Imphy 58160 LA FERMETE.
Admissions aux assemblées : Tout associé a le droit d'assister aux décisions collectives et de participer aux délibérations quels que soit le nombre d'actions qu'il possède.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associés dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions d'actions entre associés sont libres, les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582827811

**Par ASSP en date du 01/07/2020,
il a été constitué une SAS
dénommée :**

ROMÄN

Siège social : 7 route des pellerins 58800 PAZY **Capital :** 1000 € **Objet social :** restauration **Président :** M LAPAIRE Thomas demeurant 7 route des pellerins 58800 PAZY élu **Directeur Général :** Mme VERHNET Natacha demeurant 7 route des pellerins 58800 PAZY **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582827814

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22 juin 2020, il a été constitué une SCI dénommée : SCI DOMAINE DU VERNOY. **Objet social :** L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. **Siège social :** 1, Le Vernoy 58310 ARQUIAN **Capital :** 2000 euros **Gérance :** M Christophe Greenhill demeurant 1, Le Vernoy 58310 ARQUIAN **Agrément des cessions de parts:** Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL582827815

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à ROUY du 22/04/2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **RIGNAULT JULIE** / Siège social : Le Grand Champ 58110 ROUY / Objet : L'activité de taxi, de VTC et de transport public routier de personnes à titre onéreux, au moyen de véhicules n'excédant pas neuf places y compris le conducteur. / Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au R.C.S. / Capital : 1 000 euros / Gérance : Julie RIGNAULT, demeurant Le Grand Champ 58110 ROUY, assure la gérance. / Immatriculation de la Société au R.C.S. NEVERS. Pour avis

AL582827830

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03.07.2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EURL ALEXFOREST.
Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique.
Capital : 5 000 euros.
Siège social : Les Buteaux – 58430 FACHIN.
Objet social : exploitation forestière, abattage, débardage et achat de bois.
Durée : 99 années.
Gérant : Monsieur Steeve, Robert ALEXANDRE, Demeurant Les Buteaux 58430 FACHIN.
Immatriculation : au RCS de NEVERS.
Pour avis. La Gérance.

AL582827850

**SELARL BELLIN Jean-Philippe
Notaire à Saint-Pierre-le-Moutier
(Nièvre)
34, avenue du général de Gaulle**

AVIS DE CONSTITUTION

GFA «LE BAS RIO»

GFA Par acte en date du 07/03/2020, il a été constitué un GFA aux caractéristiques suivantes :Dénomination :Groupement foncier agricole de «LE BAS RIO»Objet social : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine. Siège social : Le Bas Rio 58240 CHANTENAY ST IMBERTCapital : 116 670 €Premiers gérants : Les 3 constituants- CARTERON Christiane Le Bas Rio 58240 CHANTENAY ST IMBERT- CARTERON Michaël, 315 chemin du Noyer 59270 METEREN- CARTERON Alexis, Le Bas Rio 58240 CHANTENAY ST IMBERT. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS Pour avis. .

AL582827855

SCI COVAL

Par Assp du 1/7/2020, il a été constitué une SCI dénommée : SCI COVAL. Capital : 10 000€. Siège : 1707 route de Mougues, 58320 Parigny Les Vaux. Objet : Achat location gestion vente de biens immobiliers. Durée : 99 ans. Gérance : Mr BREZ Eric, 1707 route de Mougues, 58320 Parigny Les Vaux. Mme BREZ Christele, 1707 Route De Mougues, 58320 Parigny Les Vaux. Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. Immatriculation au RCS de Nevers

AL582827860

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date à CHAMVRES du 23 mars 2018, déposé au rang des minutes de Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400), 75 Bis Avenue Jean Jaurès, aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par lui le 16 avril 2020, Monsieur Pierre BLANCHARD demeurant à CHAMVRES (89300) 8 rue du Château, né à PARIS (75020) le 24 février 1930, décédé à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) le 7 février 2020, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droit seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI de SENS de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis

AL892827909

AVIS

Préfet de l'Yonne

AVIS DE CONSULTATION PUBLIC

SUR LA COMMUNE DE CHABLIS

Le public est averti qu'en exécution :
* du code de l'environnement,
* de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020- 0123 du 30 juin 2020
Une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :
Nature de l'installation : exploitation d'un entrepôt logistique de stockage
Rubriques : n° 1510 (enregistrement) : Entrepôts couverts
- le volume de l'entrepôt étant de : 96 792,76 m3
Demandeur : Société LA CHABLISIENNE
Emplacement de l'installation : CHABLIS (89800)
Durée de la consultation : quatre semaines, du lundi 3 août 2020 au lundi31 août 2020 inclus.
Le dossier est déposé en mairie de Chablis où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture du bureau.
Les observations pourront également être adressées durant la même période par courrier au préfet de l'Yonne (Bureau de l'environnement - Place de la Préfecture 89016 AUXERRE cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr
A l'issue de la procédure le préfet de l'Yonne prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au Ide l'article 512-7 du code de l'environnement ou bien un arrêté préfectoral de refus.

AL892827915

LAURIN ELECTRICITE

Société par actions simplifiée Au capital de 50 000,00 euros Siège social : 12 rue du 8 mai 1945 - 89160 LÉZINNES 348 888 975 RCS AUXERRE Aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 30 mars 2020, la collectivité des actionnaires a constaté que la société était dispensée de désigner un commissaire aux comptes titulaire et suppléant. En conséquent, les mandats suivants n'ont pas été renouvelé : - du commissaire aux comptes titulaire : la SARL CABINET MORIZE AUDIT - du commissaire aux comptes suppléant : Monsieur PAUPERT Jean-Luc Pour avis, le Président.

AL892827940

PANNEAUX SANDWICH ISOSTA

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 19 rue de l'Industrie
Z.I des Sablons - 89100 SENS
950 499 095 RCS SENS**

Aux termes des décisions de l'associée unique du 11/06/2020, il a été décidé de ne pas renouveler la société DYNA AUDIT, 35 Rue de Rome 75008 Paris, RCS Paris 793 932 823, dans ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, en vertu de l'article L.823-1 du Code de commerce et des statuts.
Pour avis

AL892827955

NOMINATION

AUX DELICES DE SAINTS

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros ; Siège social : 4 Rue du Château - 89520 SAINTS ; 789 480 688 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 22 juin 2020, l'associée unique a nommé a nommé en qualité de co-gérant Monsieur Dimitri WILLIG, demeurant 4 rue du Château 89520 SAINTS EN PUISAYE, pour une durée illimitée à compter du 1er juillet 2020.

AL892827916

ENTREPRISE SPECIALISEE EN PEINTURE ET DECORATION

**SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 10, rue du Clos le Roi
89100 SENS
883 333 288 RCS SENS**

Le 29/05/2020, les associées ont décidé de nommer Mme Sylvie CHATELIN demeurant à SENS (89100), 88 allée de la Puisaye, directrice générale à compter du 01/06/2020. Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL892827942

JULIE FEVRE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 euros Siège social : 4 rue des Taillis - 89800 FONTENAY-PRES-CHABLIS Rcs Auxerre 882 587 488 Aux termes d'une délibération en date du 10 juin 2020, l'assemblée générale extraordinaire a : - constaté la démission de Mme Julie FEVRE de ses fonctions de président ; - nommé en qualité de président pour une durée illimitée, M. Gilles FEVRE, demeurant 14 rue des Chenevières – 89800 FONTENAY-PRES- CHABLIS ; - nommé en qualité de directeur général pour une durée illimitée, Mme Julie FEVRE, demeurant 4 rue des Taillis – 89800 FONTENAY-PRES-CHABLIS. Pour avis, le Président.

AL892827950

TRANSFERT DE SIÈGE

CUMA DE PROVENCY

RCS Auxerre 329 938 369

Par décision de l'assemblée générale du 17/12/2019, la Cuma de Provency a transféré son siège social de la Mairie de Provency chez Frédéric Berrier, 1 rue du Colombier, Marcilly 89200 Provency .
Le président

AL892827898

MODIFICATION DE CAPITAL

ETC MANAGEMENT

Dénomination : ETC MANAGEMENT. Forme : SARL. Siège social : Place DE L'EUROPE, 89000
SAINT GEORGES SUR BAULCHE. 794650960 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE. Aux termes de l'AGE en date du 5 juin 2020, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 40000 euros à 43200 euros. Les articles 6, 7 et 8 des statuts sont modifiés en conséquence.. Mention sera portée au RCS de TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE.

AL892827956

APPORTS

AVIS D'APPORT D'UN FONDS DE COMMERCE

Avis d'apport d'un fonds de commerce Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2020 à PERCENEIGE (Yonne), enregistré à AUXERRE le 22/06/20, dossier 2020 00016509 réf 8904P012020. L'indivision HERBOMEL composée de Monsieur Alain HERBOMEL, Madame Charlène LOUIS et Madame Géraldine HERBOMEL a fait apport à la société HERBOMEL PÈRE ET FILLES, société à responsabilité limitée au capital de 172 646 euros, ayant son siège social à PERCENEIGE , 37 Rue des Blés d'Or – Courroy en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SENS, Un fonds de commerce d'entreprise de travaux forestiers et travaux agricoles ; d'exploitant forestier et de négoce de fleurs et plantes, exploité à Voie du Clos 10400 FONTAINE-MACON pour lequel Monsieur Alain HERBOMEL est immatriculé sous le numéro 421 257 098 au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES, Ledit fonds a été évalué à 172 646,00 euros, divisé en 172 646 parts de 1,00 €. La société aura la jouissance du fonds à compter rétroactivement du 1er juin 2020. Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce de SENS et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Monsieur Alain HERBOMEL, demeurant PERCENEIGE , 37 Rue des Blés d'Or – Courroy, chez qui domicile a été élu à cet effet.

AL892827929

ADDITIF

SCHIEVER DISTRIBUTION

**Société anonyme Transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 2 092 100,00 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
ZI rue de l'Etang 89200 AVALLON
342 786 837 RCS AUXERRE**

Additif à l'annonce parue dans TERRES DE BOURGOGNE, 1547, le 04/10/2019,

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-BRIS-LE-VINEUX: terre à planter en AOC, lande et bois - objectif : recherche d'un investisseur pour maintenir le fermier en place

62 ha 05 a 84 ca - Haut de biaumont: ZM-125[28] - Haut de grand roche: ZL-18 - Loigny: ZL-32[8]-34[8] - Vallee de valtir: ZK-16

zonage : RNU

SALIGNY – terre et bois

46 a 30 ca - Les vaux boulons: ZI-47-48

Zonage : zone N espace boisé classé du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 27 juillet 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature. .

AL892827957

dans l'édition 89, concernant la société SCHIEVER DISTRIBUTION, Société Anonyme transformée en Société par actions simplifiée, au capital de 2 092 100 €, dont le siège social est situé Chez Ets SCHIEVER – ZI – rue de l'étang – 89200 AVALLON, 342 786 837 RCS AUXERRE :

Aux termes d'une délibération en date du 07/06/2019, l'Assemblée Générale Mixte des associés a pris acte de la démission de Monsieur Pierre COURGEON de ses fonctions de Directeur Général à compter du même jour.

Pour avis

Le Président

AL892827910

MODIFICATION DE STATUTS

IRIS LOGISTIQUE

SAS au capital de 5 070 000 Euros
Siège social : Za de l'Aire de Villeroy
89150 FOUCHERES
512 262 031 RCS Sens

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 5/05/20, il a été pris acte du non renouvellement de M. Jean-Christophe GEORGHIOU de ses fonctions de commissaires aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

AL892827930

SOCIETE DES TRANSPORTS EURIAL

SAS au capital de 800 000 euros
Siège social : Za de l'Aire de Villeroy
89150 FOUCHERES
431 340 439 RCS Sens

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 5/05/20, il a été pris acte du non renouvellement de M. Jean-Christophe GEORGHIOU de ses fonctions de commissaires aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

AL892827931

EURIAL LOGISTIQUE EST

SAS au capital de 2 700 000 Euros
Siège social : Zac de l'Aire de Villeroy
89150 FOUCHERES
501 718 928 RCS Sens

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 5/05/20, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Jean-Christophe GEORGHIOU.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

AL892827932

FP SAINT DENIS CARROSSERIE

SARL transformée en SAS
au capital de 20 000 euros
6 Route de Paris 89100 ST DENIS
538 222 464 RCS SENS

Par décision du 20/06/2020, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.Le capital social reste fixé à la somme de 20 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Fernando PEREIRA. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Monsieur Fernando PEREIRA. demeurant 23 Rue Albert Camus, 89100 ST MARTIN DU TERTRE

AL892827934

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SUPERMARCHE DE LA MORLANDE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 800 000 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
ZI rue de l'Etang - 89200 AVALLON
426 920 583 RCS AUXERRE

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération du 16 mars 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé la transformation de la société en Société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et par là même a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Monsieur Vincent PICQ, Président du Directoire, et Monsieur Fabien BONNAIRE, membre du Directoire, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la société.

Les fonctions de Madame Bernadette BONNAIRE, Présidente du Conseil de surveillance, de Monsieur Pierre COURGEON, Vice-Président du Conseil de surveillance et de Madame Jacqueline COURGEON, membre du Conseil de surveillance ont également pris fin à cette même date.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est désormais dirigée par un Président : Monsieur Vincent PICQ et par un Directeur Général, Monsieur Fabien BONNAIRE.

Le commissaire aux comptes titulaire est confirmé dans ses fonctions : SAS BDO-IDF.

Pour avis

Le Président

AL892827959

CESSION

AVIS DE CESSION

Suivant acte ssp en date à AUXERRE du 31/03/2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AUXERRE 1 le 10/06/2020, Dossier 2020 00015112, référence 8904P01 A 01021, La société ETABLISSEMENTS SERVET DUCHEMIN, SA au capital de 1 378 461 Euros, dont le siège est 16, avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE A cédé à la société SOMAIR GERVAT, SAS au capital de 1 010 000 Euros, dont le siège est Zone Industrielle La Grande Marine 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE (434 256 210 RCS AVIGNON) Une branche d'activité de négoce de tous produits de piscine, arrosage, pompage, fontaine, traitement de l'eau, parc et jardin exploitée 16, avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE pour laquelle le cédant est immatriculé au R.C.S. d'AUXERRE sous le n° 425 720 778, moyennant le prix de 2 858,03 Euros, avec jouissance à effet du 01/04/2020 Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse où est exploitée l'activité cédée

AL892827897

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA SAINT HUBERT

Société civile d'exploitation agricole au capital de 195 000,00 euros Siège social : Ferme de Saint Hubert - 89460 TRUCY SUR YONNE 348 694 274 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 18 JUIN 2020, la collectivité des associés a pris acte de la nomination de Madame Céline LIXON, demeurant 4 Bis Route Nationale – 89290 AUGY, en qualité de gérante, à compter du 18 JUIN 2020, pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Françoise LIXON, démissionnaire.

AL892827901

SARL ESSENTIAL SECURITY PRIVATE

SARL ESSENTIAL SECURITY PRIVATE au capital de 8 000 euros, 26, rue de la Chapelle 75018 PARIS, RCS 445 006 802 PARIS

Gérant : Mr BARNET Pascal demeurant 136, rue Saint Jean 95300 PONTOISE

L'AGE du 25 juin 2020 a décidé de nommer gérant Mr LY Sophana demeurant 6, ruelle Basse Saint Jean 89300 JOIGNY, en remplacement de Mr BARNET Pascal; a décidé de remplace l'objet social existant par : La protection de l'intégrité physique des personnes; et a décidé de transférer le siège social au 6, ruelle Basse Saint Jean 89300 JOIGNY. Mention au RCS de SENS

AL892827907

EARL DE LA POMMERAIE

EARL au capital de 214 200 €. Siège social : 26 la Pommeraie Haute - 89520 TREIGNY-PERREUSE-SAINTE COLOMBE. 345 330 658 RCS AUXERRE. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2020, la collectivité des associés a nommé M. Maxime THOMAS, demeurant à TREIGNY-PERREUSE-SAINTE COLOMBE (89520), 26 la Pommeraie Haute, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL892827912

SCI LYDAU

Siège 10 avenue Hemery 89300 JOIGNY – RCS SENS 442 952 446

L'AG mixte du 12/03/2014 a constaté la fin des fonctions de gérant de Monsieur Jean-Guy FOULON, décédé à JOIGNY le 25 janvier 2011.

Madame Brigitte FOULON, co-gérante, demeure en fonction et exercera seule les fonctions de gérante

AL892827921

LA ROSE DE JOIGNY

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 28 AVENUE GAMBETTA
89300 JOIGNY
RCS SENS 824118830

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2020, l'assemblée générale extraordinaire à pris acte de la démission de Monsieur Taieb BOUHOUD de ses fonctions de Gérant, à compter de cette date et a décidé de nommer Monsieur Ali BOUHOUD Gérant de la société, demeurant 1 rue Edmond Michelet 89100 SENS.

En conséquence, modification de l'article 14 des statuts.

Mention au RCS de SENS.

La Gérance Gérance

AL892827939

EARL DU BOIS JOLY

EARL au capital de 278 670 € Siège social : Moulin du Bois Joly - 89560 LAIN 443 093 356 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2020, la collectivité des associés a nommé M. Benjamin PASQUIER, demeurant à LAIN (89560), Moulin du Bois Joly, gérant de la société pour une durée non limitée à compter de cette date. Pour avis, la gérance.

AL892827951

DISSOLUTION LIQUIDATION

DOMAINE DE LA BIZOTIERE

SARL unipersonnelle
Capital 8000 €
11 Chemin Antoine Gibassier
89500 CHAUMOT
443582200 R.C.S. Sens

Par décision de l'associé unique en date du 22/06/2020, il a été décidé de la liquidation de la Société par Monsieur Thierry Ecale, nommé en qualité de liquidateur . L'A.G.E. du 22/06/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur Th ECALE et prononcé la clôture des opérations de liquidation suite à la radiation du RCS de Sens en date du 31/12/2019.

AL892827888

D4C

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 Euros
9 rue de Celle
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
R.C.S. AUXERRE
B 839 719 598 (2018 B 00176)

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2020 :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Xavier CHOIRAL, demeurant 9 rue de Celle 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL892827847

FIDUCIAL SOFIRAL

Société Civile de Moyens
GROUPE MEDICAL VAUBAN
Société civile moyens en liquidation
Au capital de 15 244,90 euros
Siège social : AUXERRE 89000
3 boulevard Vauban
Siège de liquidation :
3 boulevard Vauban 89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 778 646 588

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 24 mars 2020 au 3 boulevard Vauban 89000 AUXERRE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Issam KAZAZ, demeurant 3 Allée La Bruyère 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL892827902

ASSISTANCE CONSEIL ORGANISATION ADMINISTRATION

Société en liquidation
SASU au capital de 500 €
Siège social : 28, Boulevard Vauban
89000 Auxerre
832 080 808 – RCS AUXERRE

Par AGE du 30/06/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. SAVEL-VIOUX Olivier demeurant 38 Rue Général de Gaulle - 38520 Bourg d'Oisans pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 01/07/2020

Mention au RCS d'AUXERRE

AL892827903

S.J.B. Société d'Avocats

LA FERME DU PONEY

Avis de dissolution

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 3 000 euros Siège social : La Sablonnière -BP 32 - 89130 TOUCY 508 995 297 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 19 juin 2020, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Sylvie VOLAT, demeurant Lieudit La Sablonnière - BP 32 89130 TOUCY, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lieudit La Sablonnière - BP 32 89130 TOUCY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL892827904

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES CHAMPS GIRARD

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE en liquidation
au capital de 1 524.49 EUROS
Siège social : LE MOULIN DES BAUDIERES
89550 HERY (YONNE)
392 744 652 RCS AUXERRE

L'AGE du 10/06/2020 a décidé, à compter de cette même date, la dissolution anticipée de la société suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. Monsieur Jean-Claude FAUVERNIER, demeurant à LA GUERINIERE (Vendée) 10 rue de la Rampe a été nommé comme liquidateur aux pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé à LA GUERINIERE (Vendée) 10 rue de la Rampe. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS d'AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL892827905

LOISIRS CULTURE PARTICIPATION INVESTISSEMENT

SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE en liquidation au capital de 40 000 EUROS
Siège social : 15 RUE DE PONTIGNY
89230 VENOUSE (YONNE)
377 696 786 RCS AUXERRE

L'associé unique a décidé le 10/06/2020 la dissolution anticipée de la société à compter du 10/06/2020 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. M. Jean-Claude FAUVERNIER, demeurant à LA GUERINIERE (Vendée) 10 rue de la Rampe, a été nommé comme liquidateur aux pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé à LA GUERINIERE (Vendée) 10 rue de la Rampe. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS d'AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL892827906

CASTRO HERNANI CONSTRUCTION

SARL en liquidation
au capital de 2 000 euros
Ancien Siège social et Siège de liquidation :
45, Rue des Champs d'Aloup,
89100 SENS
490 827 839 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 7 mars 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mr Hernani ASSIS CASTRO, ancien gérant, demeurant 45 Rue des Champs d'Aloup 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 45 Rue des Champs d'Aloup 89100 SENS, ancien siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au R.C.S. Pour avis. Le Liquidateur.

AL892827922

CASTRO HERNANI CONSTRUCTION

SARL en liquidation
au capital de 2 000 euros
Ancien siège social et siège de liquidation :
45, Rue des Champs d'Aloup, 89100 SENS
490 827 839 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 16 06 2020 au siège de liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Hernani ASSIS CASTRO, demeurant 45 rue des Champs d'Aloup 89100 SENS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 mars 2020. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur.

AL892827816

SARL LOUIS MAXIME

SARL en liquidation
au capital de 15 244,90 euros
Siège : 2 Rue du Général de Gaulle,
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
404 960 601 RCS SENS

L'AGE du 27/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Pierre Emmanuel SALMON, demeurant 2 Rue du Général de Gaulle, 89340 VILLENEUVE LA GUYARD, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 2 Rue du Général de Gaulle, 89340 VILLENEUVE LA GUYARD. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS

AL892827927

AVIS DE DISSOLUTION

SASU LE MOING ; Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 500 euros ; Siège social : 8 Route de Joigny - AILLANT SUR THOLON, 89110 MONTHOLON ; 818 756 314 RCS SENS. Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Jonathan LE MOING, demeurant 8 Route de Joigny AILLANT SUR THOLON - 89110 MONTHOLON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 8 Route de Joigny - AILLANT SUR THOLON, 89110 MONTHOLON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de SENS, en annexe au RCS.

AL892827937

LA FOURNEE D'ANTAN

Société à responsabilité
limitée en liquidation
au capital de 5 000.00 euros
Siège social : 10 Rue Bouchardat
89440 L'ISLE SUR SEREIN
830 188 819 RCS Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2020 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

Approuvé les comptes de liquidation ;

Donné quitus au Liquidateur Monsieur Emmanuel Cyrille COUILLARD, demeurant 27 Grande Rue 89440 JOUX LA VILLE et déchargé ce dernier de son mandat ;

Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre. Pour avis,

AL892827941

FIDUCIAL SOFIRAL

TOUT ELEC'

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone Artisanale
89480 CRAIN
RCS AUXERRE 442 914 933

AGE du 02.06.2020 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Démission de M. Patrick FRIGIERE de son mandat de cogérant associé, au 02.06.2020.

Liquidateur : M. Jean-Pierre PRUDHOMME dt 7 Rue Marpin 58500 SURGY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur ci-dessus.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL892827946

MISTER GOURMAND

SARL en liquidation
au capital de 4 500 euros
Siège social : 3, Impasse Saint Vincent
89100 Saint Denis les Sens
809 881 048 RCS Sens

L'AGE réunie le 31 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur, Mme Sylvie AHANG, demeurant 28, Route de Sens, 89260 Thorigny sur Oreuse. Le siège de la liquidation est fixé 28, Route de Sens, 89260 Thorigny sur Oreuse. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Mention au RCS de SENS

AL892827947

MISTER GOURMAND

SARL en liquidation
au capital de 4 500 euros
Siège social : 3, Impasse Saint Vincent,
89100 Saint Denis les Sens
Siège de la liquidation : 28, Route de Sens,
89260 Thorigny sur Oreuse
809 881 048 RCS SENS

L'AGO réunie le 31 décembre 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Sylvie AHANG de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière, quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS auprès duquel la société sera radiée.

AL892827948

AVIS DE CONSTITUTION

RISPARMIS CRÉATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 47, route d'Auxerre
89470 MONETEAU
Société en cours de formation et
d'immatriculation au RCS de AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : RISPARMIS CRÉATIONS

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : MILLE euros

SIEGE : 47, route d'Auxerre 89470 AUXERRE

OBJET : La prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales, la gestion de tous portefeuille-titres,

L'ingénierie et les conseils se rapportant à l'organisation des entreprises et à la mise en œuvre des systèmes de management, de mises aux normes qualitatives d'informatiques, des prestations financières, administratives, comptables et commerciales ;

· Débit de boissons : acquisition, mise à disposition d'une licence IV

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRESIDENT : Mr GENIES Sébastien, demeurant 4, route de Beaumont 89250 SEIGNELAY,

IMMATRICULATION : au RCS de AUXERREE.

Pour avis,

AL892827797

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/06/2020, il a été constitué une SCI dénommée : ILYANA Siège social : 4 rue Rene SCHAEFFER, 89000 AUXERRE Capital : 200€ Objet : Location d'autres biens immobiliers Gérance : M. Hamza SAKHI, 4 rue Rene SCHAEFFER, 89000 AUXERRE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL892827899

Par assp du 08/06/2020, avis de constitution d'une SAS dénommée

DOMAINE MARTIN FRERE & SOEUR

Capital : 323 232 €.

Siège social : 5 rue Chantemerle, 89800 COURGIS.

Objet : L'acquisition, la gestion de tous droits sociaux et de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières

Durée : 99 ans.

Président : MARTIN Claudia, Les Perriers 5 rue des Plantes 89520 Treigny

Directeur Général : MARTIN Frédéric, 2 rue du Four Banal 89800 Courgis.

Immatriculation au R.C.S. de AUXERRE.

AL892827900

FIDUCIAL SOFIRAL

DERIMO CONSTRUCTIONS CONTAINERS DE FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 bis rue Général Leclerc, 89100 SENS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 29 juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : DERIMO CONSTRUCTIONS CONTAINERS DE FRANCE

Siège : 16 bis rue Général Leclerc, 89100 SENS

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : pour le compte de commanditaires, la viabilisation de containers dans les conditions de coût et de délais convenus. A cet effet elle organise et réalise le suivi des différents moyens techniques, humains et financiers portant aussi bien sur l'achat, l'élaboration du projet jusqu'à l'installation sur site, de containers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Antoine DEMEYERE, demeurant 16 bis rue Général Leclerc, 89100 SENS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

POUR AVIS

Le Président

AL892827896

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT MARTIN D'ORDON en date du 25 mars 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : B.D. HOLDING, SIEGE SOCIAL : 5 Lieudit Les Moreaux, SAINT MARTIN D'ORDON (89330) OBJET : prise de participations directe ou indirecte dans toutes sociétés DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 80 000 euros PRESIDENT : Monsieur Bernard DURIGNEUX, demeurant 5 lieudit Les Moreaux, SAINT MARTIN D'ORDON (89330), AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés. IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis, le Président ou le représentant légal

AL892827914

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SERBONNES en date du 10 juin 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : GROUPE PIROËLLE, SIEGE SOCIAL : 63 rue des Préaux, SERBONNES (89140)OBJET : prise de participations directe ou indirecte dans toutes sociétésDUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.CAPITAL : 170 990 eurosPRESIDENT : Monsieur Loïc PIROELLE, demeurant 63 rue des Préaux, SERBONNES (89140),AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés. IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de SENS.Pour avis, le Président ou le représentant légal

AL892827918

AVA

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SAS dénommée « quai Douze.Treize» CAPITAL : 1 000 Euros SIEGE SOCIAL : 5 rue du Carré Pâtissier 89000 AUXERRE OBJET : - la conception, la création, la réalisation et la gestion de tous projets de communication globale sur tous supports imprimés, graphiques ou numériques ; - tous conseils, prestations et formations en stratégie de communication visuelle, graphisme, réseaux sociaux ; - la communication et l'organisation évènementielles ; - l'ouverture de concept stores ; - la création d'objets d'arts et de décoration sur tous supports (mural, mobilier, objets, etc) ; PRESIDENTE : Madame Clémentine NESLANY demeurant 5 rue du Carré Pâtissier 89000 AUXERRE ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. CESSION D'ACTIONS : les cessions d'actions à des tiers est soumise à l'agrément donné par décision collective adoptée à la majorité simple des associés présents ou représentés et à un droit de préemption des associés. Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE. .

AL892827919

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 29/06/2020, il a été constitué une SAS dénommée FRANCE VISION PROTECTION SERVICES.Sigle: FVPS.Siège social: 2 rue à barbière 89140 Courlon-sur-yonne.Capital: 300€. Objet: Installation et vente de système de sécurité, Alarme intrusion, caméra, contrôle d'accès, interphone, domotique et dépannage et installation en courant faible.Président: M. Laurent SOUALMIA, 2 rue à barbière 89140 Courlon-sur-yonne. DG: M. Julien PATOUILLAT, 7 rue charles mazières 89140 Courlon-sur-yonne. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL892827920

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LES PALMIERS DU CAP

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL : 500 euros

SIEGE SOCIAL : 35 rue Basse 89160 VILLIERS LES HAUTS

OBJET : l'acquisition de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis à usage commercial, professionnel, d'habitation ou mixte

DUREE : 99 années

GERANCE :

Madame Sophie GEMBLE (née COUTELLE) demeurant 35 rue Basse 89160 VILLIERS LES HAUTS

Monsieur Michel GEMBLE demeurant 35 rue Basse 89160 VILLIERS LES HAUTS,

Monsieur Alexandre GEMBLE demeurant 2 avenue du Général de Gaulle 06500 MENTON,

APPORTS EN NUMERAIRES : 500 euros

- CESSION DE PARTS : les cessions entre associés, ascendants et descendants sont libres. Toutes les autres sont soumises à un agrément. Le projet de cession doit être notifié à la société. la gérance doit consulter les associés qui disposent de 45 jours pour agréer le cessionnaire ou non. A défaut l'agrément est réputé acquis.

Pour avis,

AL892827923

AVIS DE CONSTITUTION

SCI NEA
Société civile immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : 13 RUE DE RIBOURDIN
89240 CHEVANNES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 27 mai 2020 à Chevannes (89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI NEA

Siège social : 13 Rue de Ribourdin à Chevannes (89240)

Objet social : - L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

- Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.,

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Nicolas ROGUET demeurant 13 Rue de Ribourdin à Chevannes (89240)

Clauses relatives aux cessions de parts :

Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, La Gérance

AL892827924

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emilie BERARDO, Notaire à MALIGNY, le 02 Juillet 2020, a été constituée la société civile dénommée «SCI M+C», siège social : TONNERRE (89700), 3 rue Jehan Regnier, Vaulichères. Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,€), divisé en 100 parts sociales de CINQ EUROS (5,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100,

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'Auxerre.

Apports en numéraire.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommée premier gérant de ladite société :

- Mademoiselle Séverine Michèle DESREAUX, vétérinaire, demeurant à TONNERRE (89700), 3 rue Jehan Regnier, VAULICHERES.

POUR INSERTION

Le notaire

AL892827925

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2020 à Perceneige, il a été constitué une Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : HERBOMEL PÈRE ET FILLES Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : entreprise de travaux forestiers, entreprise de travaux agricoles ; exploitant forestier, négoce de fleurs et plantes Capital social : 172 646 euros. Siège social : PERCENEIGE (Yonne), 37 Rue des Blés d'Or – Courroy Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Apports en nature : 172 646 euros. Gérant : Monsieur Alain HERBOMEL demeurant PERCENEIGE (Yonne), 37 Rue des Blés d'Or – Courroy Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés sont soumises à l'agrément d'une assemblée générale extraordinaire. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL892827928

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 juin 2020, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : SC NICOLAS LAROCHE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. - La réalisation de toutes opérations financières mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 €. Siège social : 18 route de Mont de Milieu, 89800 FLEYS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 3 000 €. Gérant : M. Nicolas LAROCHE, demeurant 16 route de Mont de Milieu, 89800 FLEYS. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles consenties par l'associé fondateur majoritaire au profit de ses descendants. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL892827933

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 juin 2020, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : SC VINCENT LAROCHE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. - La réalisation de toutes opérations financières mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 €. Siège social : 18 route de Mont de Milieu, 89800 FLEYS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 3 000 €. Gérant : M. Vincent LAROCHE, demeurant 3 route de Mont de Milieu, 89800 FLEYS. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles consenties par l'associé fondateur majoritaire au profit de ses descendants. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL892827938

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 06 juin 2020, il a été constitué une Société à responsabilité limitée :

Dénomination : BK

Capital : 1 000 Euros

Objet : ALIMENTATION GENERALE & SALON DE BEAUTE

Durée : 99 ans

Siège social : 61 RUE EMILE ZOLA 89100 SENS

Gérance : BALAMURALI BALASINGAM 1 impasse Jean de Villiers, 95400 Villiers-le-Bel

Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL892827949

B&C INDUSTRIE

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
LA RUELLE AUX CHATS ZI
89100 GRON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 27/06/2020 à GRON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : B&C INDUSTRIE

Siège : LA RUELLE AUX CHATS – ZI – 89100 GRON

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros

Objet : Fabrication de structures métallique et partie de structures, chaudronnerie.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus d'une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de cinq ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Eric BERNE, demeurant 36 Rue Germain Bedeau à Veron (89150)

Directeur général : Nicolas CHEVET, demeurant 22 Lotissement de l'Erable à Vaudeurs (89320)

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

POUR AVIS, Le Président

AL892827762

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 juillet 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VILDYONNE

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : 17 avenue Pierre Curie 89300 JOIGNY

Objet : Acquisition, administration et gestion par location de tous biens immobiliers.

Durée : 99 années

Capital social : 90 €

Gérants : - M. Arnaud KADLUB, demeurant 22 rue de la Jamauderie à Dixmont (89500)

- M. Michel KADLUB, demeurant 17, avenue Pierre Curie à Joigny (89300)

- Mme Nathalie DURAND, demeurant 17, avenue Pierre Curie à Joigny (89300)

Transmission des parts : La cession de parts sociales doit être constatée par écrit dans un acte notarié ou dans un acte sous seing privé. L'agrément résultera d'une décision à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

Les représentants légaux.

AL892827953

MBC VAPEUR

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 juillet 2020, à appoigny. Dénomination : MBC VAPEUR. Forme : SARL. Siège social : 4 bis grande rue, 89400 Bassou. Objet : Nettoyage tout véhicule, vente de produits et entretien. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Gérant : Monsieur Frédéric PAUL, demeurant 9 impasse de la motte bridard, 89380 Appoigny Gérant : Monsieur Smaïne GUERROUMI, demeurant 44 bis avenue saint quentin, 89470 Moneteau La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.

Pour avis.

Les cogérants

AL892827954

SCI CLEN VERMENTON

Aux termes d'un ASSP en date du 02/07/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CLEN VERMENTON

Objet social : location immobilière

Siège social : 23ter, rue de l'abbé Grégoire, 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

Co-gérance : Monsieur MAISSE Nicolas, demeurant 23 ter, rue de l' abbé Grégoire, 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE et Madame MAISSE NÉE HOGENDOORN Charlène, demeurant 23 ter, rue de l'Abbé Grégoire, 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE

Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés

Nicolas Maisse

AL892827960

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Volailles
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 49 €
- ☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Patrimoine

Paul Lhuillier et son encyclopédie mécanique

Cet agriculteur retraité de la région de Beaune, en Côte-d'Or, possède une quantité impressionnante d'engins qui, tous, sont porteurs d'un pan de l'histoire agricole de notre pays. Découvrir sa collection, c'est avoir l'impression d'un temps qui s'est arrêté...

C'est une réflexion qui a souvent été entendue ces derniers mois : le confinement lié au Covid-19 a laissé à beaucoup l'impression que le temps s'était figé, avant que l'on retrouve un semblant de normalité depuis la mi-mai. Il y a un peu de cette impression qui revient, lorsqu'on découvre la collection d'engins agricoles de Paul Lhuillier. Au fil des années, cet agriculteur retraité de Ruffey-lès-Beaune a amassé un grand nombre de tracteurs, moissonneuses, batteuses et autres semoirs, par envie de conserver ce patrimoine mécanique, mais aussi pour assouvir sa passion du bricolage. *«J'ai des kilomètres au compteur !»* prévient-il quand on le rencontre, du haut de ses 85 ans. Il a présidé pendant plusieurs années la coopérative de Beaune, dont on aperçoit les silos, à quelques kilomètres de sa maison. Il fut aussi impliqué dans le système des Cuma. Lui qui, au démarrage de son activité, ne disposait que d'une vingtaine d'hectares, aura fini sa carrière en en cultivant 80. Il élevait aussi de la charolaise et a eu jusqu'à 70 bêtes.

Pas un musée

Aujourd'hui, l'exploitation agricole a été reprise par son fils, et elle s'étale sur 150 hectares. Parmi le matériel ancien qu'il possède, une partie a servi pour sa propre exploitation mais la majorité des engins qu'on découvre sous le hangar proche de sa maison de bois traduit son appétit de collectionneur. Ici, nous ne sommes pourtant pas dans un musée : les engins présents sont, pour certains, encore en état de marche, mais d'autres se sont tus, figés par la rouille pour l'éternité. On pourrait pourtant croire que, la veille encore, ils travaillaient dans les champs. C'est ce qui fait tout le caractère de cette *«encyclopédie»*. Elle est restée *«dans son jus»* comme on dit, ancrée dans le monde du travail agricole, où il y a de la poussière, de la sueur, de l'effort. Certes, la collection de Paul Lhuillier pourrait être rutilante, brillante, briquée comme un sou neuf, mais elle n'aurait pas la même force. Notre homme est allé chercher tout ce matériel, en Champagne, en Haute-Marne, en Haute-Saône, dans toute la Bourgogne, avec son camion à plateau Bedford six cylindres. Au fil des années et des opportunités, il a acheté, à droite et à gauche, ces témoins d'un riche passé agricole. Il possède des tracteurs de nombreuses marques mais confesse avoir un gros faible pour les John Deere. C'était sa marque de travail.

Patience et persévérance

Dans l'atelier voisin du hangar qui abrite ses vieilles machines, le bloc-moteur d'un John Deere-Lanz attend que l'on veuille bien finir de le nettoyer et de le remonter. Paul Lhuillier est un bricoleur qui n'est pas pressé : il sait qu'il n'en n'aura jamais fini avec la tâche de préservation de ce patrimoine mécanique qu'il s'est fixé mais il en cultive une certaine philosophie. Il fait ce qu'il peut, petit à petit, certain de ne jamais connaître l'ennui, et toujours avec un brin de malice dans l'œil, comme quand il vous confie, en vous montrant sa Citroën Acadiane de quarante ans d'âge : *«Je me fais parfois prendre en excès de vitesse... dans les descentes !»* La patience et la persévérance sont les amies de tout bon bricoleur. Ce n'est pas pour rien s'il a baptisé l'itinéraire qui va de sa maison à son atelier, le Chemin des étourdis : *«quand vous bricolez, il vous manque toujours un outil ou une pièce, alors vous passez votre temps à faire des allers-retours pour récupérer ce qui vous manque... ça ne sert à rien de s'énerver, et puis ça promène... Tenez, regardez ce bulldozer Fiat. Il n'y a qu'une chenille qui marche. J'ai un mécano qui doit venir pour me réparer l'autre, ça fait au moins 4 ans !»* C'est avec la même patience et persévérance qu'il regonfle le pneu d'un de ses tracteurs, à peu près tous les deux mois. Celui-ci doit avoir une fuite quelque part, mais, là encore, ce n'est pas grave. Pas de quoi bouleverser Paul Lhuillier. Devant un *«petit-gris»* Massey-Ferguson, sans doute silencieux pour toujours, il regrette de n'avoir que deux bras et de manquer de temps pour lui redonner vie. Il est vrai que là, la tâche serait d'ampleur. Un peu plus loin, on tombe sur un tracteur Renault des années 60 : *«ça marchait à l'essence et ça vous bouffait une quantité d'huile !»* À côté, trône une antique moissonneuse tractée que notre homme surnomme *«l'engin de misère»*, surnom évocateur pour ces moissons d'antan qui tenaient autant du sacerdoce que de la bonne grosse fête. Paul évoque ces battages qui mobilisaient du monde, avec la maison Parigot de Bessey-en-Chaume. *«On commençait à 6 heures du matin, mais, parfois, les soirées se prolongeaient jusqu'à tard»* confesse-t-il là aussi avec un sourire qui en dit long, et alors qu'il s'accoude au solide capot d'un Zetor, tracteur tchécoslovaque qui tourne encore comme une horloge. Avec ses engins, Paul donne parfois des coups de main à ses voisins retraités, pour de menus travaux. Un esprit solidaire qui lui fait dire *«qu'on travaille comme en Cuma ...»* Ainsi va la vie, chez Paul Lhuillier, entouré de ses vieux compagnons sur lesquels il y a toujours à faire, comme s'il fallait repartir, dès demain matin, aux champs...



Paul Lhuillier aime ces vieilles machines, pour le plaisir de les faire redémarrer, mais pas pour les enfermer au musée...

BERTY ROBERT



Semoirs, tracteurs, moissonneuses : le hangar de Paul Lhuillier est devenu trop étroit, au fil des ans et des acquisitions.



Une moissonneuse tractée de la marque Claas : l'une des curiosités croisées dans la collection de ce passionné.